

---

# Ville de Trois-Rivières

(2017, chapitre 20)

## Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières

---

### CHAPITRE I DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS

#### SECTION I DÉFINITIONS

**1.** Les définitions contenues dans le lexique architectural présent à l'annexe V font partie intégrante du présent règlement. De plus pour l'application du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« **aire de paysage** » : secteur qui au fil des ans s'est développé selon les mêmes facteurs sociaux, économiques et politiques, ou encore selon les mêmes caractéristiques générales ou du territoire (topographie, hydrographie, découpage des terres en fonction du régime seigneurial, des anciennes terres agricoles, etc.). L'aire de paysage correspond en général aux grandes phases de développement d'un milieu;

« **autorité compétente** » : désigne le directeur de l'Aménagement et du développement urbain ainsi que l'ensemble de son personnel compétent à qui incombe la responsabilité d'appliquer en partie ou la totalité du présent règlement;

« **bâtiment** » : toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses. Lorsque la construction est divisée par un ou des murs mitoyens ou pouvant devenir mitoyens, et ce, du sous-sol jusqu'au toit, chaque unité ainsi divisée sera considérée comme un bâtiment;

« **bâtiment accessoire** » : bâtiment isolé du bâtiment principal, attenant ou intégré à celui-ci, dont l'usage est complémentaire à l'usage principal. À titre non limitatif, constituent des bâtiments accessoires les garages, les abris d'auto, les remises, les abris, les appentis, les hangars, les serres domestiques, les gloriettes, les pergolas, les belvédères;

« **bâtiment contigu** » : bâtiment érigé sur un seul terrain, réuni à un autre par un mur mitoyen, dans le cas des unités de bout, et à deux autres bâtiments dans le cas des unités centrales;

« **bâtiment de forte valeur patrimoniale** » : Bâtiment à valeur patrimoniale supérieure et bâtiment à valeur patrimoniale exceptionnelle, tels qu'identifiés aux tableaux n° 1 et n° 2 de l'annexe VI;

« **bâtiment d'intérêt patrimonial** » : bâtiment d'intérêt patrimonial tel qu'identifié au tableau n° 3 de l'annexe VI;

« **bâtiment isolé** » : bâtiment érigé sur un seul terrain, dégagé de tout autre bâtiment;

« **bâtiment jumelé** » : bâtiment érigé sur un seul terrain, réuni à un autre par un mur mitoyen;

« **bâtiment principal** » : la structure première et essentielle à l'intérieur de laquelle sont aménagées une ou plusieurs occupations, le bâtiment servant à l'usage principal ou aux usages principaux autorisés sur le terrain où il est érigé;

« **construction** » : terme générique correspondant à l'assemblage, l'édification ou l'érection de matériaux constituant un ensemble construit ou bâti. De façon non limitative, une construction, au sens du présent règlement, peut désigner un bâtiment, une structure, un ouvrage, etc.;

« **cour** » : espace généralement à ciel ouvert, entouré de murs en totalité ou en partie ou limité par des lignes de terrain occupé par un bâtiment principal;

« **cour arrière** » : espace ouvert sur toute la largeur d'un terrain, excluant la portion de terrain d'une cour avant secondaire, s'étendant depuis le mur arrière du bâtiment principal jusqu'à la ligne arrière du terrain;

« **cour avant** » : espace ouvert sur toute la largeur d'un terrain, excluant la portion de terrain d'une cour avant secondaire ou d'une cour avant transversale, s'étendant depuis la façade du bâtiment principal jusqu'à la ligne d'emprise de rue;

« **cour avant secondaire** » : une cour avant contiguë à la cour arrière, et parfois à une cour avant transversale, qui se prolonge jusqu'à la façade avant du bâtiment principal ; il peut y avoir une cour avant secondaire sur chaque façade latérale du bâtiment principal ayant front sur rue;

« **cour avant transversale** » : espace situé à l'arrière d'un bâtiment principal, ouvert sur toute la largeur d'un terrain et contigu à la cour arrière, et parfois à une ou plusieurs cours avant secondaires, dont la profondeur est égale à la distance entre la marge de recul avant prescrite dans la zone du Règlement sur le zonage en vigueur et la limite d'emprise de rue;

« **cour latérale** » : espace ouvert, compris entre le mur latéral d'un bâtiment principal jusqu'à la ligne latérale du terrain et s'étendant entre la cour avant et la cour arrière du terrain;

« **équipement accessoire** » : objet servant à pourvoir un usage principal afin de le rendre plus fonctionnel. À titre non limitatif, constituent des équipements accessoires, les piscines hors terre ou creusées non couvertes, les spas, les bains-tourbillon, les bassins d'eau artificiels à caractère ornemental, les filtres, les thermopompes, les climatiseurs, les capteurs solaires, les chauffe-eau, les réservoirs, les bonbonnes, les conteneurs à déchet et leur enclos, les antennes, les bâtis d'antenne, les tours d'antenne, les éoliennes, les foyers extérieurs, les compteurs électriques et de gaz, les abris d'auto temporaires, les tambours temporaires;

« **niveau moyen du sol** » : le plus bas des niveaux moyens définitifs du sol, lorsque ces niveaux sont mesurés le long de chaque mur extérieur d'un bâtiment à l'intérieur d'une distance de trois mètres du mur, selon des relevés qui tiennent compte de toute autre dénivellation que celles donnant accès aux portes d'entrée du bâtiment pour véhicules et pour piétons;

« **ligne arrière de terrain** » : ligne séparant un terrain d'un autre et parallèle ou sensiblement parallèle à une emprise de rue. Cette ligne peut être non rectiligne;

« **ligne avant de terrain** » : ligne séparant un terrain de l'emprise de rue ; il peut exister autant de lignes avant qu'il y ait de lignes donnant sur une emprise de rue. Dans le cas d'une cour avant secondaire, la ligne avant de terrain peut également être identifiée en tant que ligne avant secondaire et dans le cas d'une cour avant transversale, en tant que ligne avant transversale;

« **ligne de terrain** » : ligne de division entre plusieurs terrains voisins;

« **ligne latérale de terrain** » : ligne séparant un terrain d'un autre sans être une ligne avant, ni une ligne arrière. Cette ligne peut être non rectiligne;

« **ouverture** » : vide aménagé dans la paroi d'un bâtiment qui établit un lien entre l'intérieur et l'extérieur. Elle n'inclut pas les éléments qui l'encadrent. Uniquement les portes et les fenêtres sont des ouvertures;

« **parc** » : un terrain appartenant à la Ville ou pour lequel elle a conclu une entente lui permettant d'y exploiter un parc, qui est affecté à l'utilité publique et qui est aménagé à des fins de loisir, de sport ou de détente, à l'exclusion des bandes cyclables longeant les voies publiques;

« **PIIA** » : un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

« **premier étage** » : étage situé au-dessus du sous-sol ou de la cave d'un bâtiment ou sur le sol lorsque le bâtiment ne comporte pas de sous-sol ou de cave. Étage le plus élevé dont le plancher se trouve à au plus deux mètres au-dessus du niveau moyen du sol;

« **réglementation d'urbanisme ou règlement(s) d'urbanisme** » : signifie l'ensemble des règlements applicables sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières et adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1). Comprend de manière non limitative les règlements de zonage, de lotissement, de construction, de démolition, sur certaines conditions d'émission des permis de construction, sur les permis et certificats, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, sur les dérogations mineures, sur les ententes relatives aux travaux municipaux, sur les usages conditionnels, sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats en raison de certaines contraintes et les règlements de contrôle intérimaire;

« **rénovation** » : rétablissement ou régénération d'une ou des parties d'une construction, à l'exception des travaux de peinture ou de menus travaux d'entretien, nécessaires au maintien d'un bâtiment;

« **réparation** » : travaux exécutés sur une construction en vue d'en restaurer l'utilité, l'apparence ou la valeur initiale, sauf les menus travaux d'entretien nécessaires au bon maintien et à la propreté de ladite construction;

« **rez-de-chaussée** » : synonyme de premier étage;

« **rue privée** » : toute rue de propriété privée, ouverte à la circulation automobile et véhiculaire, donnant accès aux terrains qui en dépendent;

« **rue publique** » : toute rue appartenant à la Ville ou à un gouvernement supérieur, ouverte à la circulation automobile et véhiculaire, donnant accès aux terrains qui la bordent;

« **voie publique** » : trottoir, rue, route, place ou tout autre endroit extérieur à découvert auquel le public a droit d'accès ou est invité à aller, expressément ou implicitement;

« **ruelle publique** » : passage appartenant à la Ville, qui par l'usage est devenu une voie publique et qui se trouve localisé entre des bâtiments à l'arrière ou sur le côté des propriétés;

« **terrain** » : espace comprenant un ou plusieurs lots constituant une propriété;

« **terrain d'angle** » : terrain situé du côté intérieur d'une courbe formée par une ou deux rues et dont l'angle d'intersection est inférieur à 135 degrés;

« **terrain de stationnement public** » : un emplacement appartenant à la Ville, mis à la disposition des conducteurs pour y stationner temporairement leurs véhicules;

« **terrain intérieur** » : terrain bordé par une seule ligne avant de terrain, une ligne arrière et par au moins deux lignes latérales de terrain;

« **terrain transversal** » : terrain, autre qu'un terrain intérieur ou qu'un terrain d'angle, ayant plus d'une ligne avant ; un terrain transversal n'a pas de ligne arrière;

« **Ville** » : la Ville de Trois-Rivières.

---

2019, c. 96, a. 1.

## **SECTION II**

### **DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES GÉNÉRALES**

**2.** Toute mesure employée dans le présent règlement est exprimée dans le système international d'unités (SI).

**3.** Les tableaux, croquis, illustrations, diagrammes, graphiques, symboles et toute autre forme d'expression autre que le texte proprement dit, contenus dans le présent règlement et auxquels le texte fait référence font partie intégrante du présent règlement.

**4.** À moins de dispositions contraires, l'interprétation des dispositions du présent règlement doit respecter les règles suivantes :

1° l'emploi des verbes au présent inclut le futur;

2° les mots écrits au singulier comprennent le pluriel et le pluriel comprend le singulier, chaque fois que le contexte se prête à cette extension;

3° les titres contenus dans ce règlement en font partie intégrante ; en cas de contradiction entre le texte et un titre, le texte prévaut;

4° en cas de contradiction entre le texte et toute autre forme d'expression telles qu'illustrations, annexes, tableaux, croquis, diagrammes, graphiques, symboles et autres, le texte prévaut;

5° en cas de contradiction entre deux dispositions de ce règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale;

6° le présent règlement s'applique concurremment aux autres règlements d'urbanisme de la Ville.

**5.** Tous les renvois à un autre règlement, contenus au présent règlement, impliquent le respect des dispositions du règlement faisant l'objet du renvoi et de tous les amendements subséquents à l'entrée en vigueur du présent règlement.

## **CHAPITRE II**

### **DISPOSITION GÉNÉRALE APPLICABLE À TOUT PIIA**

**6.** Les projets soumis, lors d'une demande de permis de construction, de lotissement ou de certificat d'autorisation assujettie au présent règlement, doivent répondre aux objectifs précisés pour le secteur d'application, la construction ou l'usage visé. L'atteinte des objectifs peut être évaluée, de façon non limitative, par les critères énumérés, par le plan d'ensemble et le concept d'aménagement proposés, dans la mesure où ces derniers permettent de rencontrer les objectifs, buts et intentions d'aménagement énoncés au PIIA auquel est assujetti le projet.

### **CHAPITRE III**

## **DISPOSITIONS APPLICABLES AU PIIA D'UNE PARTIE CENTRE-VILLE DE TROIS-RIVIÈRES**

### **SECTION I**

#### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**7.** Les dispositions du présent chapitre s'appliquent au PIIA d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières identifié sur le plan figurant à l'annexe I du présent règlement.

**8.** Pour chacun des secteurs, la mise en œuvre du mécanisme des plans d'implantation et d'intégration architecturale vise l'atteinte des buts et intentions d'aménagement suivants :

1° confirmer l'importance patrimoniale du centre-ville de Trois-Rivières comme berceau du développement de la ville;

2° assurer lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial du centre-ville au niveau des caractéristiques architecturales des bâtiments, des modes d'implantation ainsi que de l'aménagement des terrains et de l'espace public;

3° assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement réalisé à l'intérieur du centre-ville;

4° assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et de la fonction commerciale, de services et institutionnelle du centre-ville et contribuer ainsi à la pérennité de son dynamisme et de son importance régionale;

5° contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du centre-ville de Trois-Rivières.

---

2020, c. 76, a. 1.

### **SECTION II**

#### **INTERVENTIONS ASSUJETTIES AU PIIA**

**9.** Les demandes de permis de construction ou de certificats d'autorisation relatives à un immeuble situé à l'intérieur du périmètre du PIIA d'une partie du centre-ville, identifié sur le plan figurant à l'annexe I, sont assujetties aux dispositions du présent règlement lorsque le projet visé répond aux conditions suivantes :

1° le terrain, sur lequel des travaux de construction ou d'aménagement extérieurs sont projetés, est adjacent à un parc, une place publique, une rue publique ou privée, une ruelle publique, ou un terrain de stationnement public, tel qu'illustré aux feuillets 1 et 2 de l'annexe II;

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle. Il s'agit d'une compilation administrative du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) dans laquelle ont été intégrées les modifications qui lui ont été apportées depuis son adoption jusqu'au **8 juillet 2020** inclusivement.

2° le type de projet de construction ou d'aménagement extérieurs est mentionné au tableau n° 1 en tant que « Travaux assujettis » au Règlement sur le PIIA;

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle. Il s'agit d'une compilation administrative du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) dans laquelle ont été intégrées les modifications qui lui ont été apportées depuis son adoption jusqu'au **8 juillet 2020** inclusivement.

**Tableau n° 1**

Demandes de permis de construction ou de certificats d'autorisation assujetties au Règlement sur le PIIA d'une partie du centre-ville.

<b>Constructions ou équipements visés</b>	<b>Travaux assujettis</b>	<b>Travaux non assujettis</b>
<b>1°</b> Bâtiment principal	- Nouvelle construction ou reconstruction sur les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement.	----
	- Rénovation, transformation ou agrandissement réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.	- Rénovation, transformation ou agrandissement réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement.
	- Rénovation, transformation ou agrandissement qui consistent à réaliser, au niveau de la partie du terrain non assujettie au présent règlement, des travaux de construction dont la hauteur maximale projetée du bâtiment serait supérieure à celle du bâtiment existant.	----
	- Déplacement réalisé dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement.	----
<b>1.1°</b> Bâtiment principal qui se rattache à une typologie architecturale identifiée à l'annexe IV ou à toute autre typologie architecturale reconnue	- Tous les travaux assujettis qui sont identifiés au volet <b>1°</b> du présent tableau.	- Tous les travaux non assujettis qui sont identifiés au volet <b>1°</b> du présent tableau.

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle. Il s'agit d'une compilation administrative du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) dans laquelle ont été intégrées les modifications qui lui ont été apportées depuis son adoption jusqu'au **8 juillet 2020** inclusivement.

<b>Constructions ou équipements visés</b>	<b>Travaux assujettis</b>	<b>Travaux non assujettis</b>
	<p>- Restauration, réparation ou remplacement d'une composante architecturale d'origine ou ancienne s'y apparentant par une nouvelle composante architecturale qui n'est pas identique, lorsque les travaux sont réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.</p>	<p>- Restauration, réparation ou remplacement d'une composante architecturale d'origine ou ancienne s'y apparentant par une nouvelle composante architecturale :</p> <p>a) qui est identique, lorsque les travaux sont réalisés dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement ;</p> <p>b) qui n'est pas identique, lorsque les travaux sont réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement.</p>
	<p>- Remplacement d'une ouverture qui n'est pas d'origine, mais qui respecte la typologie d'origine par une nouvelle ouverture qui ne conserve pas la même typologie, et ce, sans égard au type de matériau employé, lorsque les travaux sont réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.</p>	<p>- Remplacement d'une ouverture qui n'est pas d'origine, mais qui respecte la typologie d'origine par une nouvelle ouverture :</p> <p>a) qui conserve la même typologie, et ce, sans égard au type de matériau employé, lorsque les travaux sont réalisés dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement ;</p> <p>b) qui ne conserve pas la même typologie, et ce, sans égard au type de matériau employé, lorsque les travaux sont réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement.</p>
	<p>- Remplacement d'une ouverture qui n'est pas d'origine et ne respecte pas la typologie d'origine par une nouvelle ouverture, et ce, sans égard au type de matériau employé, lorsque les travaux sont réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.</p>	<p>- Remplacement d'une ouverture qui n'est pas d'origine et ne respecte pas la typologie d'origine par une nouvelle ouverture, et ce, sans égard au type de matériau employé, lorsque les travaux sont réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement.</p>
<b>2 ° Bâtiment accessoire</b>	<p>- Nouvelle construction, reconstruction,</p>	<p>- Nouvelle construction, reconstruction,</p>

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle. Il s'agit d'une compilation administrative du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) dans laquelle ont été intégrées les modifications qui lui ont été apportées depuis son adoption jusqu'au **8 juillet 2020** inclusivement.

<b>Constructions ou équipements visés</b>	<b>Travaux assujettis</b>	<b>Travaux non assujettis</b>
	rénovation, transformation, agrandissement, ou déplacement réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.	rénovation, transformation, agrandissement ou déplacement réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement.
<p><b>2.1°</b> Bâtiment accessoire qui se rattache à une typologie architecturale identifiée à l'annexe IV ou à toute autre typologie architecturale reconnue</p>	- Tous les travaux assujettis qui sont identifiés au volet <b>2°</b> du présent tableau.	- Tous les travaux non assujettis qui sont identifiés au volet <b>2°</b> du présent tableau.
	<p>- Restauration, réparation ou remplacement d'une composante architecturale d'origine ou ancienne s'y apparentant par une nouvelle composante architecturale qui n'est pas identique, lorsque les travaux sont réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.</p>	<p>- Restauration, réparation ou remplacement d'une composante architecturale d'origine ou ancienne s'y apparentant par une nouvelle composante architecturale :</p> <p>a) qui est identique, lorsque les travaux sont réalisés dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement ;</p> <p>b) qui n'est pas identique, lorsque les travaux sont réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement.</p>
	<p>- Remplacement d'une ouverture qui n'est pas d'origine, mais qui respecte la typologie d'origine par une nouvelle ouverture qui ne conserve pas la même typologie, et ce, sans égard au type de matériau employé, lorsque les travaux sont réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.</p>	<p>- Remplacement d'une ouverture qui n'est pas d'origine, mais qui respecte la typologie d'origine par une nouvelle ouverture :</p> <p>a) qui conserve la même typologie, et ce, sans égard au type de matériau employé, lorsque les travaux sont réalisés dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement ;</p> <p>b) qui ne conserve pas la même typologie, et ce, sans égard au type de matériau employé, lorsque les travaux sont réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement.</p>

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle. Il s'agit d'une compilation administrative du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) dans laquelle ont été intégrées les modifications qui lui ont été apportées depuis son adoption jusqu'au **8 juillet 2020** inclusivement.

<b>Constructions ou équipements visés</b>	<b>Travaux assujettis</b>	<b>Travaux non assujettis</b>
	<p>- Remplacement d'une ouverture qui n'est pas d'origine et ne respecte pas la typologie d'origine par une nouvelle ouverture, et ce, sans égard au type de matériau employé, lorsque les travaux sont réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.</p>	<p>- Remplacement d'une ouverture qui n'est pas d'origine et ne respecte pas la typologie d'origine par une nouvelle ouverture, et ce, sans égard au type de matériau employé, lorsque les travaux sont réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement.</p>
<p><b>3</b> ° Constructions constituant des accès extérieurs au bâtiment</p>	<p>- Nouvelle construction, reconstruction, rénovation, transformation, agrandissement ou déplacement de rampes d'accès et plateformes élévatrices (autres que celles construites dans le cadre d'un programme d'aide à l'adaptation domiciliaire gouvernemental), cages d'ascenseurs, terrasses et passerelles surélevées, marquises, vérandas, solariums, balcons, galeries, portiques, perrons et escaliers, réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.</p>	<p>- Nouvelle construction, reconstruction, rénovation, transformation, agrandissement ou déplacement de rampes d'accès et plateformes élévatrices (autres que celles construites dans le cadre d'un programme d'aide à l'adaptation domiciliaire gouvernemental), cages d'ascenseurs, terrasses et passerelles surélevées, marquises, vérandas, solariums, balcons, galeries, portiques, perrons et escaliers, réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement.</p>
<p><b>4</b> ° Équipements accessoires</p>	<p>- Travaux d'installation, de déplacement, ou de modification de capteurs solaires, d'ilots pour pompes à essence, gaz naturel et propane ainsi que leurs marquises réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.</p>	<p>- Travaux d'installation, de déplacement, de remplacement ou de modification de piscines hors terre, creusées (couvertes ou non) et leurs accessoires, de spas, bains-tourbillon, bassins d'eau artificiels à caractère ornemental, de climatiseurs et thermopompes centraux, de thermopompes et climatiseurs muraux sans conduit, de climatiseurs de fenêtre et encastrés, de foyers extérieurs, de réservoirs, bonbonnes et autres équipements similaires, d'antennes, de compteurs électriques et à gaz, réalisés dans les parties du terrain assujetties et non</p>

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle. Il s'agit d'une compilation administrative du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) dans laquelle ont été intégrées les modifications qui lui ont été apportées depuis son adoption jusqu'au **8 juillet 2020** inclusivement.

<b>Constructions ou équipements visés</b>	<b>Travaux assujettis</b>	<b>Travaux non assujettis</b>
		assujetties au présent règlement.
	----	- Installation d'équipements accessoires à caractère temporaire réalisée dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement.
<b>5 ° Démolition</b>	- Démolition d'un bâtiment principal de forte valeur patrimoniale ou d'intérêt patrimonial tel que défini à l'annexe VI.	- Démolition d'un bâtiment principal n'ayant pas de valeur patrimoniale.
	- Démolition d'un bâtiment accessoire situé sur le lot occupé par un bâtiment principal à forte valeur patrimoniale tel que défini aux tableaux n° 1 et n° 2 de l'annexe VI et situé dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.	- Démolition d'un bâtiment accessoire situé sur le lot occupé par un bâtiment principal à forte valeur patrimoniale tel que défini aux tableaux n° 1 et n° 2 de l'annexe VI et situé dans les parties du terrain non assujetties au présent règlement.
	----	- Démolition d'un bâtiment accessoire situé sur le lot occupé par un bâtiment principal à intérêt patrimonial tel que défini au tableau n° 3 de l'annexe VI ou sans valeur patrimoniale et situé dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement.
<b>6 ° Clôture, haie, muret ornamental ou de soutènement</b>	- Travaux d'installation, de rénovation, de transformation ou de remplacement d'une clôture (permanente), d'un portail, d'un muret ornamental ou de soutènement ainsi que des travaux de plantation, de modification ou de remplacement d'une haie :	- Travaux d'installation, de rénovation, de transformation ou de remplacement d'une clôture (permanente), d'un portail, d'un muret ornamental ou de soutènement ainsi que des travaux de plantation, de modification ou de remplacement d'une haie :

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle. Il s'agit d'une compilation administrative du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) dans laquelle ont été intégrées les modifications qui lui ont été apportées depuis son adoption jusqu'au **8 juillet 2020** inclusivement.

<b>Constructions ou équipements visés</b>	<b>Travaux assujettis</b>	<b>Travaux non assujettis</b>
<p><b>6 °</b> Clôture, haie, muret ornemental ou de soutènement</p>	<p>a) réalisés dans la partie du terrain assujettie au présent règlement ;  b) à l'exception de la partie d'un terrain intérieur assujettie au présent règlement, située à l'arrière de la façade avant d'un bâtiment principal, ceci, lorsque le terrain n'est pas adjacent à un parc, une place publique, une ruelle publique ou un stationnement public.</p>	<p>a) réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement ;  b) réalisés dans la partie d'un terrain intérieur assujettie au présent règlement, située à l'arrière de la façade avant d'un bâtiment principal, ceci, lorsque le terrain n'est pas adjacent à un parc, une place publique, une ruelle publique ou un stationnement public.</p>
	<p>----</p>	<p>- Installation de clôtures à caractère temporaire réalisée dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement.</p>
<p><b>7 °</b> Zone tampon</p>	<p>----</p>	<p>- Travaux d'aménagement ou de réaménagement d'une zone tampon réalisés dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement.</p>
<p><b>8 °</b> Aménagements extérieurs</p>	<p>- Travaux de construction, de rénovation, de modification ou de remplacement des aménagements extérieurs d'un terrain (allée de circulation, aire de stationnement, aire de chargement et de déchargement), ainsi que des travaux de plantation et d'abattage d'arbres réalisés dans les parties du terrain assujetties au présent règlement.</p>	<p>- Travaux de construction, de rénovation, de modification ou de remplacement des aménagements extérieurs d'un terrain (allée de circulation, aire de stationnement, aire de chargement et de déchargement), ainsi que des travaux d'abattage et de plantation d'arbres réalisés dans la partie du terrain non assujettie au présent règlement.</p>
	<p>----</p>	<p>- Travaux de construction, de rénovation, de modification ou de déplacement des entrées charretières et allées d'accès réalisés dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement.</p>

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle. Il s'agit d'une compilation administrative du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) dans laquelle ont été intégrées les modifications qui lui ont été apportées depuis son adoption jusqu'au **8 juillet 2020** inclusivement.

<b>Constructions ou équipements visés</b>	<b>Travaux assujettis</b>	<b>Travaux non assujettis</b>
<b>8 °</b> Aménagements extérieurs	----	- Aménagement et réaménagement des jardins potagers ainsi que des parterres composés de fleurs, d'arbustes, de trottoirs, de sculptures et autres objets décoratifs d'aménagement paysager réalisés dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au règlement.
<b>9 °</b> Autres types de bâtiments, d'ouvrages ou d'équipements	----	- Tout autre type de constructions, d'ouvrages ou d'équipements réalisés dans les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement (construction, rénovation, modification, agrandissement, déplacement). Par exemple : l'affichage, les terrasses commerciales, les bannes.
<b>10 °</b> Travaux d'entretien	----	- Travaux d'entretien réalisés sur les parties du terrain assujetties et non assujetties au présent règlement.

2019, c. 96, a. 2 à 5.

Malgré ce qui précède, les demandes de permis de construction et de lotissement ou de certificat d'autorisation suivantes sont en tout temps assujetties aux dispositions du présent règlement :

1° dans le cas d'un bâtiment principal :

a) le bâtiment identifié aux tableaux n° 1 et n° 2 de l'annexe VI en tant que bâtiment possédant une valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle ;

b) le bâtiment qui fait l'objet d'une demande de dérogation mineure relative à l'implantation (marges de recul ou toute autre distance par rapport aux limites du terrain), aux caractéristiques (nombre d'étages, hauteur du bâtiment en mètres, superficie minimale au sol, superficie maximale de plancher, dimensions du bâtiment), à l'architecture, aux matériaux de revêtement extérieur, à l'orientation du bâtiment sur le terrain et aux normes de lotissement (superficie et dimensions minimales) ;

2° dans le cas d'un bâtiment accessoire :

a) le bâtiment accessoire associé à un bâtiment principal identifié aux tableaux n° 1 et n° 2 de l'annexe VI en tant que bâtiment possédant une valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle ;

b) le bâtiment accessoire qui fait l'objet d'une demande de dérogation mineure relative à l'implantation (marges de recul ou toute autre distance par rapport aux limites du terrain), aux caractéristiques (hauteur du bâtiment en mètres, superficie maximale au sol, dimensions du bâtiment), à l'architecture, aux matériaux de revêtement extérieur et à l'implantation du bâtiment dans les cours.

3° dans le cas d'un permis de lotissement :

a) tout type d'opérations cadastrales à l'exception des exclusions suivantes :

i) lorsque le terrain bénéficie d'un privilège d'obtenir un permis d'opération cadastrale, conformément à la section I du chapitre VI du Règlement sur le lotissement (2012, chapitre 156);

ii) la modification d'un lot effectuée afin de régulariser des titres de propriété, un droit de propriété, une transaction ou une conformité;

iii) la modification d'un lot effectuée suivant une reconnaissance du droit de propriété par un jugement;

iv) la correction d'un lot;

v) une opération cadastrale du domaine privé municipal ou public municipal ; ou effectué pour fins de conservation naturelle ou d'utilité publique;

vi) une opération cadastrale, identifiant un bâtiment existant ou l'une de ses parties, nécessitée par une déclaration de copropriété de type vertical faite en vertu du Code civil du Québec.

### **SECTION III**

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À UN PROJET D'AMÉNAGEMENT SITUÉ DANS LE SECTEUR CENTRE-VILLE**

2020, c. 76, a. 1.

*§ 1. - Objectifs et critères applicables en fonction des aires de paysage ou des typologies architecturales.*

**10.** Le but recherché par l'objectif 1.1 est de « Favoriser l'intégration des interventions architecturales et des projets d'aménagement en respect du milieu et des typologies architecturales des bâtiments situés au centre-ville ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 1.1 sont les suivants :

1° toute construction d'un nouveau bâtiment est réalisée en accord avec les caractéristiques de son aire de paysage, identifiée et décrite à l'annexe III;

2° toute intervention assujettie au présent règlement en vertu de l'article 9 faite sur un bâtiment existant, est réalisée en accord avec la typologie

architecturale propre au bâtiment, tel que décrite à l'annexe IV et en accord avec les caractéristiques de son aire de paysage identifié et décrite à l'annexe III;

3° toute intervention assujettie au présent règlement en vertu de l'article 9 faite sur un bâtiment existant qui n'appartient à aucune typologie architecturale prévue à l'annexe IV du présent règlement ou n'ayant pas de valeur patrimoniale, est réalisée de manière à respecter son appartenance architecturale et à s'intégrer harmonieusement dans son aire de paysage et dans son environnement immédiat;

4° toute intervention assujettie au présent règlement en vertu de l'article 9 est réalisée de manière à s'intégrer harmonieusement avec le cadre bâti de valeur patrimoniale supérieure et exceptionnelle tel que défini aux tableaux n° 1 et n° 2 de l'annexe VI. L'intégration harmonieuse réfère à contribuer à la préservation et à l'amélioration du paysage autour des bâtiments à forte valeur patrimoniale, à ne pas nuire à la visibilité de ces bâtiments et à ne pas créer de rupture avec ces bâtiments en termes d'implantation, d'architecture et d'aménagement du terrain.

### *§ 2. - Objectifs et critères applicables en matière de lotissement.*

**11.** Le but recherché par l'objectif 2.1 est de « Préserver les caractéristiques du parcellaire d'origine du centre-ville ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 2.1 sont les suivants :

1° toute opération cadastrale respecte les caractéristiques propres du parcellaire de son aire de paysage tel que défini à l'annexe III et de son environnement immédiat;

2° le remembrement de terrains pour en constituer de plus grands de manière à accueillir de nouvelles constructions ou l'agrandissement d'un bâtiment existant est à éviter à moins que l'expression de l'architecture du bâtiment prévoie un rappel du parcellaire local.

### *§ 3. - Objectifs et critères applicables en matière d'implantation.*

**12.** Le but recherché par l'objectif 3.1 est de « Favoriser une implantation des bâtiments qui s'inscrit dans un ensemble urbain cohérent et harmonieux ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 3.1 sont les suivants :

1° le gabarit et la volumétrie des nouveaux bâtiments ou de l'agrandissement des bâtiments existants sont proportionnels à ceux du bâtiment principal ou à ceux du cadre bâti environnant et assurent une transition harmonieuse avec les bâtiments avoisinants;

2° les agrandissements d'un bâtiment principal existant sont réalisés principalement dans les cours arrière et latérales. Les agrandissements en cour latérale ne doivent pas entraver la lecture de la façade principale d'origine. Un recul par rapport à celle-ci est recommandé;

3° l'implantation des bâtiments accessoires est privilégiée dans les cours arrière et de manière isolée, lorsque la dimension du lot le permet;

4° l'implantation des nouveaux bâtiments principaux évite d'obstruer les points de vue sur les éléments patrimoniaux qui caractérisent le centre-ville.

**13.** Le but recherché par l'objectif 3.2 est de « Favoriser l'alignement des constructions afin d'assurer un encadrement optimal de la rue ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 3.2 sont les suivants :

1° l'alignement des bâtiments principaux à faible recul sur rue et en accord avec le cadre bâti patrimonial existant dans l'aire de paysage est privilégié;

2° à l'intérieur de l'aire de paysage n° 2 « Noyau commercial et d'affaires du centre-ville », sur les rues commerciales des Forges, Notre-Dame centre, Saint-Antoine, Champlain, Hart, Badeaux, et Royale entre Saint-Roch et des Forges, tout nouveau bâtiment privilégie une implantation sans marge de recul avant de manière à préserver le caractère commercial et le bon encadrement de la rue;

3° l'implantation des nouveaux bâtiments et des agrandissements des bâtiments existants respecte l'alignement sur rue;

4° les bâtiments situés à l'intersection de deux rues présentent un alignement latéral adapté à cette configuration en respectant l'alignement sur les deux voies auxquelles il fait face;

5° l'implantation des bâtiments se fait parallèlement à la rue.

#### § 4. - *Objectifs et critères applicables au bâti existant.*

**14.** Le but recherché par l'objectif 4.1 est de « Favoriser la conservation et la mise en valeur du cadre bâti existant du centre-ville de Trois-Rivières afin qu'il demeure un élément distinctif du paysage urbain et un témoin de l'histoire de la ville ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 4.1 sont les suivants :

1° les matériaux de revêtement extérieur des murs et de la toiture à être apposés s'apparentent à ceux déjà présents sur le bâtiment principal, lorsque ceux-ci respectent les caractéristiques de la typologie architecturale du bâtiment, ou, s'inspirent des caractéristiques propres à la typologie architecturale du bâtiment principal à laquelle ils sont associés, lorsque les revêtements en place ne respectent pas la typologie;

2° pour les matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux, privilégier parmi les matériaux traditionnels, la brique d'argile maçonnerie, la pierre naturelle maçonnerie et les substituts applicables ainsi que les planches de bois posées horizontalement et les substituts applicables. Privilégier le bois pour les saillies et le bois, l'acier et les substituts applicables pour les éléments d'ornementation;

3° l'utilisation de brique de béton, d'aluminium et de bois est contre-indiqués comme revêtement sur toutes les façades des bâtiments principaux de l'aire de paysage n° 2 « Noyau commercial et d'affaires du centre-ville » tel que présenté à l'annexe III;

4° les couleurs des matériaux de revêtement de la toiture et des murs s'inspirent des couleurs traditionnelles telles que blanc, noir, gris, brun, jaune, rouge, vert et bleu. Les teintes sobres sont préconisées;

5° toute transformation à la forme du toit du bâtiment principal est contre-indiquée sauf pour la reconstruction de la forme du toit d'origine;

6° tout agrandissement d'un bâtiment principal est réalisé de manière à préserver l'intégrité du bâtiment existant et à ne pas masquer ou enlever des composantes architecturales d'intérêt ou patrimoniales;

7° tout projet d'agrandissement d'un bâtiment principal qui utilise une approche contemporaine, veille à respecter et à s'harmoniser avec le bâtiment existant en utilisant des matériaux et des composantes architecturales inspirés de ce dernier afin de créer un effet de continuité;

8° la préservation de l'agencement original des ouvertures sur le bâtiment principal est privilégiée. L'ajout, la suppression et la modification induite des ouvertures par l'augmentation ou la diminution démesurée de leurs dimensions sont à éviter;

9° sur les rues commerciales, les interventions architecturales en façade du rez-de-chaussée d'un bâtiment prévoient la conservation des vitrines, la reconstitution ou la réinterprétation contemporaine des vitrines disparues, ruinées ou modifiées des typologies architecturales compatibles et la mise en valeur de grandes vitrines afin d'affirmer le caractère commercial de la rue et d'animer l'espace public;

10° lorsque la typologie architecturale du bâtiment principal le prévoit, les escaliers extérieurs favorisent les formes et les matériaux traditionnels tels que le bois pour les marches et le fer forgé pour le limon, barrotin et main courante ou les substituts qui reproduisent l'apparence de ces matériaux;

11° les travaux de construction, de rénovation, de restauration ou d'agrandissement effectués sur un bâtiment accessoire favorisent les formes carrées ou rectangulaires ainsi qu'une forme de toiture qui s'apparente à celle du bâtiment principal.

**15.** Le but recherché par l'objectif 4.2 est de « Favoriser la conservation et la mise en valeur du cadre bâti à forte valeur patrimoniale du centre-ville tel que défini aux tableaux n° 1 et n° 2 de l'annexe VI afin d'assurer la pérennité du patrimoine bâti collectif ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 4.2 sont les suivants :

1° toute intervention assujettie au présent règlement en vertu de l'article 9, réalisée sur un bâtiment à valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle, vise sa conservation, la mise en valeur des caractéristiques architecturales inhérentes à sa typologie et, le cas échéant, doit viser l'amélioration et le retour aux composantes d'origine ou significatives lorsque des interventions passées inadéquates ont altéré la forme initiale du bâtiment;

2° privilégier la conservation des composantes architecturales d'origine ou anciennes et, lorsque leur remplacement est inévitable, privilégier les composantes architecturales similaires ou compatibles ayant les mêmes caractéristiques, matériaux, couleurs, forme, disposition et proportions que la composante d'origine;

3° lors des travaux effectués sur un bâtiment principal existant visant à modifier ou à remplacer une composante architecturale, l'ensemble des façades reçoit le même traitement, sans égard à leur visibilité à partir de l'espace public;

4° une combinaison maximale de deux matériaux de revêtement extérieur est privilégiée pour l'ensemble des murs, sans égard à leur visibilité à partir de l'espace public.

**16.** Le but recherché par l'objectif 4.3 est de « Favoriser la préservation et la mise en valeur architecturale des bâtiments à intérêt patrimonial tel que défini au tableau n° 3 de l'annexe VI afin d'assurer la pérennité du patrimoine bâti collectif ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 4.3 sont les suivants :

1° les interventions architecturales réalisées sur un bâtiment principal ayant été altéré sont réalisées de manière à redonner au bâtiment son apparence d'origine ou à permettre la mise en valeur de l'harmonie des interventions passées jugées acceptables;

2° lors des travaux effectués sur un bâtiment principal existant visant à modifier ou à remplacer une composante architecturale, l'ensemble des façades visibles à partir de l'espace public reçoit le même traitement;

3° une combinaison maximale de deux matériaux de revêtement extérieur est privilégiée pour l'ensemble des murs visibles à partir de l'espace public.

**17.** Le but recherché par l'objectif 4.4 est de « Éviter la démolition des bâtiments principaux et accessoires présentant une forte valeur ou un intérêt patrimonial tel que défini à l'annexe VI ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 4.4 sont les suivants :

1° la rénovation des bâtiments principaux à caractère patrimonial et des bâtiments accessoires associés à des bâtiments à forte valeur patrimoniale doit être privilégiée et leur démolition ne doit être consentie que lorsque leur récupération s'avère impossible, que leur état menace la sécurité des personnes ou des biens ou que l'on soit en mesure de démontrer que cette démolition va améliorer la qualité du cadre bâti patrimonial actuel de son aire de paysage;

2° dans le cas où une démolition s'avèrerait inévitable, tout projet de remplacement d'un bâtiment principal à forte valeur patrimoniale devrait, en plus de s'intégrer harmonieusement avec son aire de paysage et son environnement immédiat, prévoir un rappel architectural du bâtiment patrimonial qu'il remplace.

**18.** Le but recherché par l'objectif 4.5 est de « Favoriser l'intégration des bâtiments existants, sans valeur patrimoniale ou sans typologie architecturale identifiée à l'annexe IV, par rapport à l'environnement bâti grâce à des interventions architecturales de qualité ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 4.5 sont les suivants :

1° les interventions architecturales de rénovation, de transformation et d'agrandissement sur ces bâtiments principaux et accessoires respectent la typologie architecturale du bâtiment sur lequel elles sont effectuées et les caractéristiques de son aire de paysage;

2° les matériaux et couleurs utilisés pour les revêtements extérieurs, les toitures, les portes, les fenêtres et les éléments architectoniques

des bâtiments principaux et accessoires s'inspirent de la typologie architecturale d'appartenance du bâtiment et s'harmonisent avec le cadre bâti patrimonial de son aire de paysage.

*§ 5. - Objectifs et critères applicables à l'architecture des nouveaux bâtiments.*

**19.** Le but recherché par l'objectif 5.1 est de « Favoriser l'harmonisation des gabarits et des hauteurs des bâtiments principaux et accessoires ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 5.1 sont les suivants :

1° les séquences de bâtiments de même hauteur sont privilégiées et à cette fin, les bâtiments jumelés ou contigus favorisent un alignement relatif de la hauteur alors que les bâtiments isolés, mais adjacents évitent des écarts de plus d'un demi-étage. Un écart plus élevé qu'un demi-étage peut toutefois être acceptable si un traitement architectural approprié est fait pour en atténuer l'impact;

2° l'alignement de chacun des étages du bâtiment principal avec les bâtiments avoisinants est privilégiée;

3° une attention particulière est accordée à la hauteur du rez-de-chaussée des artères commerciales qui doivent s'harmoniser avec la hauteur des bâtiments patrimoniaux de typologie « rationalisme commercial » tel que décrit à l'annexe IV;

4° la transition entre les bâtiments principaux peut se faire par le développement et le jeu d'une volumétrie dans l'architecture du bâtiment;

5° le gabarit et la hauteur des bâtiments accessoires doivent considérer la notion d'échelle et de hiérarchie par rapport aux proportions du bâtiment principal et du cadre bâti dans lequel ils s'insèrent.

**20.** Le but recherché par l'objectif 5.2 est de « Favoriser l'intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments principaux et accessoires en s'inspirant des caractéristiques du cadre bâti d'intérêt patrimonial du centre-ville ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 5.2 sont les suivants :

1° les nouvelles constructions préconisent une approche contemporaine et veillent à s'intégrer harmonieusement dans l'aire de paysage et avec les bâtiments avoisinants, et ce, en favorisant l'intégration de matériaux et de composantes architecturales s'inspirant de l'architecture du milieu d'insertion afin de créer un effet de continuité;

2° le concept architectural des nouveaux bâtiments principaux s'inspire des caractéristiques du cadre bâti patrimonial de l'aire de paysage d'insertion;

3° l'insertion d'un nouveau bâtiment principal entre deux bâtiments patrimoniaux existants d'une même typologie architecturale favorise l'expression architecturale de cette typologie, en tant qu'inspiration de ce nouveau bâtiment;

4° une attention particulière est accordée à l'architecture de toutes les façades d'un bâtiment principal, sans égard à la visibilité de celles-ci à partir de l'espace public;

5° toutes les façades du bâtiment principal adjacentes à la rue sont traitées comme étant des façades principales;

6° l'entrée principale des nouveaux bâtiments reçoit un traitement particulier en favorisant l'utilisation des saillies ou un traitement architectural s'inspirant du cadre bâti patrimonial de l'aire de paysage;

7° pour les matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux, privilégier parmi les matériaux traditionnels, la brique d'argile maçonnée, la pierre naturelle maçonnée et les substituts applicables ainsi que les planches de bois posées horizontalement et les substituts applicables. Privilégier pour les saillies le bois et pour les éléments d'ornementation le bois, l'acier et les substituts applicables;

8° l'utilisation de brique de béton, d'aluminium et de bois est contre-indiquée comme revêtement sur toutes les façades des bâtiments principaux de l'aire de paysage n° 2 « Noyau commercial et d'affaires du centre-ville » tel que présenté à l'annexe III;

9° lorsque l'utilisation de la brique de béton en tant que matériau de revêtement extérieur sur un bâtiment principal est permise par la réglementation et qu'elle respecte la typologie architecturale, un fini lisse sans arrête ni nervure est privilégié, ceci afin que l'apparence de ce matériau se rapproche le plus possible de celle de la brique d'argile maçonnée traditionnelle;

10° les matériaux de revêtement extérieur contemporains s'intègrent harmonieusement avec le cadre bâti patrimonial environnant, en privilégiant un bon agencement des matériaux traditionnels et contemporains sur les façades du bâtiment;

11° la façade principale d'un bâtiment principal donnant sur une voie publique est préférablement composée d'un maximum de deux matériaux de revêtement extérieur;

12° les couleurs traditionnelles telles que blanc, gris, brun, jaune, rouge, vert et bleu sont privilégiées pour les matériaux de revêtement extérieur légers, tels les déclinés. Pour le revêtement maçonné et substituts applicables, telle la brique et la pierre, les couleurs gris, brun, rouge et ocre sont privilégiées. Pour les toitures du bâtiment principal, les couleurs gris, noir, brun, vert et rouge sont privilégiées. Les teintes sobres sont préconisées;

13° l'utilisation, sur les bâtiments principaux, d'éléments architectoniques en relation avec le cadre bâti patrimonial et en accord avec le milieu d'insertion, telles les marquises, les portiques, les saillies, les corniches, les détails architecturaux (jeux de briques, linteaux, etc.) est encouragée;

14° sur l'ensemble des façades du bâtiment principal, privilégier l'utilisation de fenêtres rectangulaires ayant des proportions verticales s'inspirant des types de fenêtres des bâtiments significatifs avoisinants ou de celles de l'aire de paysage;

15° l'alignement vertical des fenêtres est favorisé en évitant qu'une fenêtre située immédiatement au-dessus d'une autre ne soit plus large ou plus haute que cette dernière;

16° sur les rues commerciales, le traitement en façade du rez-de-chaussée d'un bâtiment se distingue de celui des étages supérieurs en privilégiant l'intégration de grandes vitrines afin d'affirmer le caractère commercial de la rue et d'animer l'espace public;

17° la hauteur du rez-de-chaussée d'un bâtiment principal, calculée par rapport au niveau moyen du sol devrait se rapprocher du cadre bâti patrimonial présent dans le secteur;

18° les nouvelles constructions privilégient les toits plats à moins que la typologie architecturale d'inspiration ne prévoie une autre forme de toit, pouvant être compatible avec le milieu d'insertion;

19° les nouveaux bâtiments principaux avec un toit plat intègrent un traitement architectural au sommet du bâtiment constituant ou s'inspirant d'une composante suivante : une corniche, un entablement, une frise ou un parapet;

20° les pentes ainsi que le type de toit d'un bâtiment principal s'intègrent harmonieusement avec les caractéristiques du cadre bâti patrimonial de l'unité de paysage à l'intérieur de laquelle il s'intègre;

21° les toits de forme fausse mansarde sont contre-indiqués;

22° les matériaux de revêtement extérieur des toitures sont en accord avec la typologie architecturale décrite à l'annexe IV dont le bâtiment principal s'inspire. Pour les toits à double versant et mansardé, les revêtements traditionnels de type tôle canadienne et tôle à baguette sont privilégiés;

23° sur les façades d'un bâtiment principal visibles à partir d'un espace public, la hauteur apparente d'un mur de fondation sans finition devrait être limitée au maximum par rapport au niveau moyen du sol afin de se rapprocher du bâti patrimonial présent dans le secteur;

24° les escaliers extérieurs menant aux étages supérieurs sur les façades principales et latérales sont contre-indiqués;

25° les accès à une aire de stationnement ou à un garage attenant ou intégré à un bâtiment principal sont privilégiés au niveau des murs latéraux et arrière du bâtiment;

26° lorsque le projet de construction d'un nouveau bâtiment prévoit l'installation d'un équipement mécanique extérieur, celui-ci est privilégié au niveau de la cour arrière du bâtiment et il est dissimulé par un aménagement paysager;

27° le projet de construction d'un nouveau bâtiment prévoit la mise en place d'un concept d'éclairage architectural qui met en valeur le bâtiment tout en évitant la pollution lumineuse;

28° la construction des nouveaux bâtiments accessoires s'inspire des caractéristiques propres à la typologie architecturale du bâtiment principal auquel il est associé.

#### *§ 6. - Objectifs et critères applicables à l'aménagement des terrains.*

**21.** Le but recherché par l'objectif 6.1 est de « Favoriser l'atténuation de l'impact visuel des aires de stationnement dans le paysage du centre-ville ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 6.1 sont les suivants :

1° tout projet de construction d'un nouveau bâtiment qui prévoit l'aménagement d'un espace de stationnement favorise l'aménagement de ces espaces dans la partie du lot la moins visible à partir de la rue;

2° l'aménagement ou le réaménagement d'une aire de stationnement de plus de 200 mètres<sup>2</sup>, contiguës à l'espace public, prévoient des aménagements paysagers suivants :

i) l'implantation d'une clôture ornementale et de végétation le long de l'espace public ;

ii) l'intégration de végétation incluant la plantation d'arbres et arbustes ;

iii) l'intégration des aires de circulation piétonnière dans l'aire de stationnement ;

iv) l'intégration de stationnement pour vélos ;

3° l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant est contre-indiqué;

4° l'implantation ou le réaménagement des aires de stationnement au niveau des cours latérales et arrière du bâtiment principal en terrain d'angle ou sur un terrain transversal, prévoient la mise en place d'aménagements paysagers afin de réduire leur impact visuel.

**22.** Le but recherché par l'objectif 6.2 est de « Assurer la préservation du couvert végétal présentant un intérêt patrimonial ou paysager ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 6.2 sont les suivants :

1° l'intégration de la végétation existante à l'intérieur des aménagements paysagers est privilégiée;

2° la préservation, l'entretien et la mise en valeur des arbres, clôtures, murets ou toute autre forme d'aménagement présentant un intérêt patrimonial ou paysager sont privilégiés;

3° l'implantation et l'orientation des aménagements évitent d'obstruer les points de vue sur les éléments patrimoniaux caractérisant le centre-ville.

**23.** Le but recherché par l'objectif 6.3 est de « Assurer la mise en valeur du paysage urbain du centre-ville par l'intégration des aménagements paysagers et verdissement dans les projets de construction et de rénovation des bâtiments principaux ».

Le critère permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 6.3 est le suivant :

1° la réalisation de plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que d'aménagements paysagers est privilégiée principalement au niveau des cours visibles depuis l'espace publique.

## **SECTION IV**

### **DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À UN PROJET D'AMÉNAGEMENT SITUÉ DANS LE SECTEUR TROIS-RIVIÈRES SUR SAINT-LAURENT**

*§1.- Objectifs et critères applicables en matière d'implantation.*

**23.1** Le but recherché par l'objectif 1.1 est de « Favoriser une implantation des bâtiments qui s'inscrit dans un ensemble urbain cohérent et harmonieux ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 1.1 sont les suivants :

1° l'implantation des bâtiments principaux préconise un recul, permettant d'établir un rapport de proximité entre le bâtiment et la voie publique;

2° l'alignement et le recul des constructions permettent d'assurer un encadrement optimal de la rue;

3° l'implantation des nouveaux bâtiments et des agrandissements des bâtiments existants respecte l'alignement sur rue;

4° les bâtiments situés à l'intersection de deux rues présentent un alignement latéral adapté à cette configuration en respectant l'alignement sur les deux voies auxquelles ils font face;

5° l'implantation des bâtiments se fait parallèlement à la rue.

---

2020, c. 76, a. 1.

## *§2.- Objectifs et critères applicables à l'architecture des nouveaux bâtiments.*

**23.2** Le but recherché par l'objectif 2.1 est de « Favoriser l'harmonisation des gabarits et des hauteurs des bâtiments principaux et accessoires ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 2.1 sont les suivants :

1° les séquences de bâtiments de même hauteur sont privilégiées. Un écart peut toutefois être acceptable si un traitement architectural approprié est fait pour en atténuer l'impact ou si la distance entre les bâtiments a pour effet d'en atténuer l'impact;

2° la transition entre les bâtiments principaux peut se faire par le développement et le jeu d'une volumétrie dans l'architecture du bâtiment;

3° le gabarit, la hauteur et la volumétrie des nouveaux bâtiments et des travaux d'agrandissements assurent une transition harmonieuse avec le cadre bâti environnant. Leur échelle et leur hiérarchie sont cohérentes avec le cadre bâti dans lequel ils s'insèrent.

---

2020, c. 76, a. 1.

**23.3** Le but recherché par l'objectif 2.2 est de « Favoriser l'intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments principaux et accessoires en s'inspirant des caractéristiques du cadre bâti de TRSSL et du caractère industriel du passé du site ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 2.2 sont les suivants :

1° les nouvelles constructions préconisent une approche contemporaine et veillent à s'intégrer harmonieusement avec les bâtiments avoisinants, et ce, en favorisant l'intégration de matériaux et de composantes architecturales s'inspirant de l'architecture du milieu d'insertion afin de créer un effet de continuité;

2° le concept architectural des nouveaux bâtiments principaux s'inspire des caractéristiques du cadre bâti d'insertion. Le concept architectural peut aussi intégrer des caractéristiques des bâtiments industriels présents sur le site (ex. : Boréal, C.I.P.);

3° une attention particulière est accordée à l'architecture de toutes les façades d'un bâtiment principal, sans égard à la visibilité de celles-ci à partir de l'espace public;

4° toutes les façades du bâtiment principal adjacentes à la rue sont traitées comme étant des façades principales;

5° l'entrée principale des nouveaux bâtiments reçoit un traitement particulier en favorisant l'utilisation de saillies ou en adoptant une volumétrie, forme, matériau ou couleur distinctive;

6° pour les matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux, privilégier les matériaux de qualité supérieure tels que la brique d'argile ou la pierre maçonnée au fini lisse et les revêtements en panneaux modulaires d'aluminium, d'acier ou en composite;

7° les matériaux de revêtement extérieur s'intègrent harmonieusement avec le cadre bâti environnant, en privilégiant un bon agencement des matériaux sur toutes les façades du bâtiment;

8° la façade principale d'un bâtiment principal donnant sur une voie publique est préférablement composée d'un maximum de trois matériaux de revêtement extérieur;

9° sur l'ensemble des façades du bâtiment principal, privilégier l'utilisation de fenêtres rectangulaires ayant des proportions verticales s'inspirant des types de fenêtres des bâtiments significatifs avoisinants ou de celles du secteur et privilégier les grandes surfaces vitrées;

10° le traitement en façade du rez-de-chaussée d'un bâtiment commercial se distingue de celui des étages supérieurs en privilégiant l'intégration de grandes vitrines afin d'affirmer le caractère commercial de la rue et d'animer l'espace public;

11° les nouvelles constructions privilégient les toits plats et intègrent un traitement architectural particulier au sommet du bâtiment;

12° lorsque le projet de construction d'un nouveau bâtiment prévoit l'installation d'un équipement mécanique extérieur, celui-ci est privilégié au niveau de la cour arrière du bâtiment et il est dissimulé par un aménagement paysager;

13° le projet de construction d'un nouveau bâtiment prévoit la mise en place d'un concept d'éclairage architectural qui met en valeur le bâtiment tout en évitant la pollution lumineuse;

14° la construction des nouveaux bâtiments accessoires s'inspire des caractéristiques propres à la typologie architecturale du bâtiment principal auquel il est associé.

---

2020, c. 76, a. 1.

### *§3.- Objectifs et critères applicables à l'architecture des bâtiments existants.*

**23.4** Le but recherché par l'objectif 3.1 est de « Maintenir l'intégration des bâtiments existants, par rapport à l'environnement bâti grâce à des interventions architecturales de qualité ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 3.1 sont les suivants :

1° les interventions architecturales de rénovation, de transformation et d'agrandissement sur ces bâtiments principaux et accessoires respectent la typologie architecturale du bâtiment sur lequel elles sont effectuées et les caractéristiques du secteur;

2° les matériaux et couleurs utilisés pour les revêtements extérieurs, les toitures, les portes, les fenêtres et les éléments architectoniques des bâtiments principaux et accessoires s'inspirent de la typologie architecturale d'appartenance du bâtiment et s'harmonisent avec le cadre bâti du secteur.

---

2020, c. 76, a. 1.

#### *§4.- Objectifs et critères applicables à l'aménagement des terrains.*

**23.5** Le but recherché par l'objectif 4.1 est de « Favoriser l'atténuation de l'impact visuel des aires de stationnement dans le paysage du centre-ville ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 4.1 sont les suivants :

1° tout projet de construction d'un nouveau bâtiment qui prévoit l'aménagement d'un espace de stationnement favorise l'aménagement de ces espaces dans la partie du lot la moins visible à partir de la rue;

2° l'aménagement ou le réaménagement d'une aire de stationnement de plus de 200 mètres<sup>2</sup>, contiguës à l'espace public, prévoient des aménagements paysagers suivants :

i) l'implantation d'une clôture ornementale ou de végétation le long de l'espace public;

ii) l'intégration de végétation incluant la plantation d'arbres et arbustes;

iii) l'intégration des aires de circulation piétonnière dans l'aire de stationnement;

iv) l'intégration de stationnement pour vélos;

3° l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant est contre-indiqué;

4° l'implantation ou le réaménagement des aires de stationnement au niveau des cours latérales et arrière du bâtiment principal en terrain d'angle ou sur un terrain transversal, prévoient la mise en place d'aménagements paysagers afin de réduire leur impact visuel.

---

2020, c. 76, a. 1.

**23.6** Le but recherché par l'objectif 4.2 est de « Assurer la mise en valeur du paysage urbain de TRSSL par l'intégration des aménagements paysagers et verdissement dans les projets de construction, d'agrandissement et de rénovation des bâtiments principaux ».

Les critères permettant d'évaluer et d'interpréter l'atteinte de l'objectif n° 4.2 sont les suivants :

1° la réalisation de plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que d'aménagements paysagers est privilégiée principalement au niveau des cours visibles depuis l'espace public, particulièrement dans les cours avant et les espaces non-bâti;

2° privilégier un alignement d'arbres dans les cours donnant sur rue, permettant un encadrement de la rue harmonieux et durable dans le temps sur toute sa longueur;

3° dissimuler les équipements ou les murs aveugles par des écrans végétaux ou des aménagements paysagers.

2020, c. 76, a. 1.

## **CHAPITRE IV**

### **DISPOSITIONS PÉNALES ET ADMINISTRATIVES**

#### **SECTION I**

##### **DISPOSITIONS PÉNALES**

**24.** Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible pour chaque jour, ou partie de jour que dure l'infraction :

1° pour la première infraction, d'une amende d'au moins 500,00 \$ et d'au plus 1 000,00 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 1 000,00 \$ et d'au plus 2 000,00 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne morale;

2° pour chaque récidive, d'une amende d'au moins 1 000,00 \$ et d'au plus 2 000,00 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 2 000,00 \$ et d'au plus 4 000,00 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

**25.** À défaut du paiement de l'amende ou de l'amende et des frais, le contrevenant est passible de saisie de biens saisissables.

**26.** Si l'infraction continue, elle constitue, jour par jour, une offense séparée et l'amende édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

**27.** Lorsque l'amende ou l'amende et les frais sont encourus par une corporation, association ou une société reconnue par la Loi, cette amende ou cette amende et les frais peuvent être prélevés par voie de saisie et vente de biens et effets de la corporation, association ou société en vertu d'un bref d'exécution émis par la Cour municipale. La saisie et la vente de biens et effets sont pratiquées de la manière prescrite pour les saisies-exécutions en matières civiles.

**28.** La Ville peut, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, exercer cumulativement ou alternativement, avec ceux prévus au présent règlement, tout autre recours approprié de nature civile ou pénale, et, sans limitation, la Ville peut exercer tous les recours que la Loi lui permet.

#### **SECTION II**

##### **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

###### *§ 1. - Administration et application du règlement*

**29.** L'administration du présent règlement est confiée au directeur de l'Aménagement et du développement urbain de la ville.

**30.** L'application, la surveillance et le contrôle du présent règlement relèvent du directeur de l'Aménagement et du développement urbain. Des représentants ayant les mêmes pouvoirs et devoirs sont désignés par résolution du Conseil municipal. Le directeur de l'Aménagement et du développement urbain et ses représentants autorisés constituent donc l'autorité compétente.

§ 2. - *Devoirs et pouvoirs de l'autorité compétente*

**31.** Les devoirs et pouvoirs de l'autorité compétente sont ceux qui lui sont attribués au Règlement sur les permis et certificats, en vigueur, de la Ville de Trois-Rivières.

§ 3. - *Devoirs du requérant*

**32.** Les devoirs du requérant sont ceux qui lui sont attribués au Règlement sur les permis et certificats, en vigueur, de la Ville de Trois-Rivières.

§ 4. - *Procédures*

**33.** Une demande visant l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale doit être transmise à l'autorité compétente. La demande doit être signée par le requérant, ou, le cas échéant, par son mandataire autorisé.

**34.** Tous les immeubles visés au présent règlement sont assujettis aux dispositions dudit règlement. Toutes les demandes de permis de construction, de lotissement et de certificat d'autorisation devront respecter les exigences du présent règlement qui s'ajoutent à celles prévues à l'intérieur des Règlements de zonage, lotissement, construction, permis et certificats et conditions d'émission des permis de construction ainsi qu'à leurs amendements.

**35.** Les secteurs assujettis aux dispositions du présent règlement sont identifiés au plan figurant à l'annexe I du présent règlement.

---

2020, c. 76, a. 2.

**36.** Pour les travaux visés par le présent règlement, l'émission d'un permis ou d'un certificat est assujettie aux dispositions du présent règlement et à l'approbation du Conseil municipal.

§ 5. - *Documents et plans requis*

**37.** En plus des exigences relatives aux documents et plans exigés lors d'une demande de permis ou de certificat d'autorisation par le règlement concernant les permis et les certificats, les documents et plans ci-après indiqués en version papier et numérique, selon le cas, peuvent être exigés lors d'une demande assujettie, au présent règlement, selon la nature des travaux prévus aux différents chapitres du présent règlement.

**38.** Tous les documents requis, selon la nature du projet, devront être fournis en couleurs, en 3 copies et suivant un format de 27,9 centimètres par 43,2 centimètres. L'ensemble de ces documents constituent donc les « plans-concept du projet ».

**39.** Toute demande doit comprendre les documents suivants :

1° un plan d'implantation, préparé par un arpenteur-géomètre, et comprenant :

- a) l'identification cadastrale, les dimensions et la superficie du terrain;
  - b) l'identification, le cas échéant, de la ligne naturelle des hautes eaux ainsi que de toute zone boisée sur le site;
  - c) la localisation et les dimensions, au sol, de chacun des bâtiments existants et projetés sur le site de même que les distances entre chaque construction et les lignes de l'emplacement;
  - d) la localisation de toute servitude, publique ou privée, existante ou projetée grevant l'emplacement;
  - e) un relevé, s'il y a lieu, de tous les conifères sains de deux mètres et plus de haut et de tous les feuillus sains de trois mètres et plus de haut. Ce relevé doit également identifier les arbres à abattre pour fins de construction, ceux à conserver, à relocaliser et à planter, s'il y a lieu;
  - f) le nombre, la localisation et les dimensions des cases de stationnement, des allées d'accès, des allées de circulation et, le cas échéant, des aires de chargement et de déchargement;
  - g) la localisation, le cas échéant, de toute composante d'une installation septique, existante et projetée, de même que les cotes de distance entre toutes les composantes et les limites de l'emplacement, la ligne naturelle des hautes eaux ainsi que les bâtiments;
  - h) la localisation de toute enseigne (existante ou projetée) sur le site et son implantation exacte, montrée par des côtes, par rapport aux limites de l'emplacement ainsi que par rapport à tout bâtiment existant ou projeté;
- 2° les plans de chacune des élévations de tous les bâtiments projetés identifiant :
- a) les dimensions des bâtiments;
  - b) la hauteur hors-tout;
  - c) les matériaux de revêtement extérieur, leurs proportions par élévation et les couleurs de chacun d'entre eux;
  - d) les matériaux de revêtement de toiture et leurs couleurs, les pentes de toit;
  - e) le niveau du rez-de-chaussée établi en fonction du site des travaux;
  - f) la forme, le type et les dimensions des ouvertures;
  - g) les éléments d'ornementation du bâtiment, etc.;
- 3° des esquisses et perspectives en couleur, lorsque requis;
- 4° des échantillons des matériaux et des couleurs employés, lorsque requis;
- 5° tous les plans, élévations, croquis, photographies ou autres documents permettant, le cas échéant, de clairement identifier les dimensions exactes (montrées sur les plans par des cotes), les matériaux, les couleurs et le type d'enseigne (sur socle, poteaux ou bâtiment), le cas échéant, incluant les

détails d'ancrage au sol ou au bâtiment ainsi que le mode d'éclairage avec les spécifications du fabricant;

6° un plan d'aménagement paysager, lorsque requis;

7° des photographies du milieu environnant le projet afin de pouvoir vérifier l'intégration des constructions, aménagements ou affichages proposés.

---

2019, c. 145, a. 1.

## **CHAPITRE V**

### **ÉTUDE DE LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**40.** À la suite de la réception d'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'autorité compétente l'enregistre. Un fonctionnaire désigné effectue alors une étude du projet en vérifiant sa conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur. Une fois que la demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation est réputée conforme aux règlements d'urbanisme par le fonctionnaire désigné, ce dernier analyse le projet de développement en fonction des objectifs et critères d'aménagement du présent règlement. Par la suite, il transmet la demande, dans les 45 jours, au Comité consultatif d'urbanisme qui doit donner son avis sur le projet.

**41.** Le Comité consultatif d'urbanisme peut demander, s'il le juge nécessaire, des renseignements supplémentaires au requérant du permis ou du certificat.

**42.** Si les renseignements et documents exigés au présent règlement sont incomplets ou non conformes, l'examen de la demande est suspendu jusqu'à ce que les renseignements et documents requis soient fournis. Un avis en ce sens est alors transmis au propriétaire ou à son représentant.

**43.** La demande est alors réputée avoir été reçue à la date de réception de ces renseignements et documents additionnels.

**44.** Après étude de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, le Comité consultatif d'urbanisme recommande, par écrit, l'acceptation, la modification ou le rejet du dossier étudié, avec ou sans conditions, sur la base des objectifs et critères pertinents prescrits à l'intérieur du présent règlement. Le procès-verbal signifiant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme est alors transmis au Comité exécutif.

**45.** Après avoir été informé de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal approuve les plans par résolution, si, de l'avis de ce dernier, ils rencontrent les objectifs et critères énoncés au présent règlement ou les désapprouvent dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée en regard des objectifs et critères énoncés. Une copie de cette résolution doit être transmise au requérant qui a présenté la demande.

**46.** Le Conseil peut, s'il le juge à propos, soumettre une demande déposée en vertu du présent règlement, à une consultation publique conformément aux dispositions énoncées à cet effet à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

**47.** La résolution du Conseil peut également exiger, comme condition d'approbation d'une demande, que le propriétaire :

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle. Il s'agit d'une compilation administrative du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) dans laquelle ont été intégrées les modifications qui lui ont été apportées depuis son adoption jusqu'au **8 juillet 2020** inclusivement.

- 1° prenne à sa charge le coût de certains éléments du plan notamment celui des infrastructures ou équipements;
- 2° réalise le projet dans un délai déterminé;
- 3° fournisse des garanties financières.

Elle peut également mentionner que le défaut de remplir toute condition imposée, notamment celle de commencer ou de réaliser le projet avant des dates fixées, entraîne la caducité de l'autorisation de réaliser celui-ci.

**47.1** Le Conseil peut fixer à l'intérieur de cette résolution le délai maximal pour commencer le projet, à défaut de quoi, elle devient nulle et sans effet si aucune demande complète et conforme de permis de construction, de lotissement ou de certificat d'autorisation n'est déposée dans ce délai.

Dans l'éventualité où la réalisation du projet ne requiert aucun permis ou certificat d'autorisation, sa réalisation doit respecter le délai déterminé dans la résolution, à défaut de quoi, elle devient nulle et sans effet et les travaux seront présumés être exécutés sans approbation après ce délai.

---

2019, c. 145, a. 2.

**47.2** Une décision favorable du Conseil ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation. Elle n'exempte pas le propriétaire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation conformément au règlement sur les permis et certificats en vigueur. Pareillement, elle ne soustrait pas le propriétaire de se conformer à toute autre loi ou règlement applicable en l'espèce.

---

2019, c. 145, a. 2.

**48.** Toute modification aux plans et documents, après leur approbation par le Conseil, conformément au présent règlement, nécessite la présentation d'un nouveau plan d'implantation et d'intégration architecturale.

---

2019, c. 145, a. 3.

**49.** Suite à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale par le Conseil, le fonctionnaire désigné délivre le permis ou le certificat d'autorisation si la demande respecte le PIIA ainsi que les conditions entérinés par la résolution du Conseil et si le projet est conforme à l'ensemble de la réglementation applicable, notamment le règlement sur les permis et certificats.

---

2019, c. 145, a. 4.

**49.1** Le propriétaire doit exécuter les travaux ou faire exécuter les travaux conformément au permis ou au certificat d'autorisation octroyé par le fonctionnaire désigné et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le Conseil. De plus, toutes des conditions édictées dans la résolution par laquelle le Conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale doivent être respectées.

---

2019, c. 145, a. 5.

## **CHAPITRE VI**

### **DISPOSITIONS FINALES**

**50.** Les annexes I à VI font partie intégrante du présent règlement comme si elles étaient ici reproduites au long.

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle. Il s'agit d'une compilation administrative du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) dans laquelle ont été intégrées les modifications qui lui ont été apportées depuis son adoption jusqu'au **8 juillet 2020** inclusivement.

**51.** Le présent règlement entre en vigueur, par l'effet du deuxième alinéa de l'article 25 du décret 851-2001 pris par le gouvernement du Québec le 4 juillet 2001, à la plus hâtive des deux dates suivantes :

1° 30 jours après la date de publication de l'avis prévu à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), à condition que la Commission municipale du Québec n'ait pas reçu, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande faite conformément à l'article 137.11 de cette loi;

2° la date où, sous l'autorité du deuxième alinéa de l'article 137.13 de cette loi, la Commission municipale du Québec donne un avis attestant qu'il est conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, le cas échéant.

Édicté à la séance du Conseil du 6 février 2017.

---

M. Yves Lévesque, maire

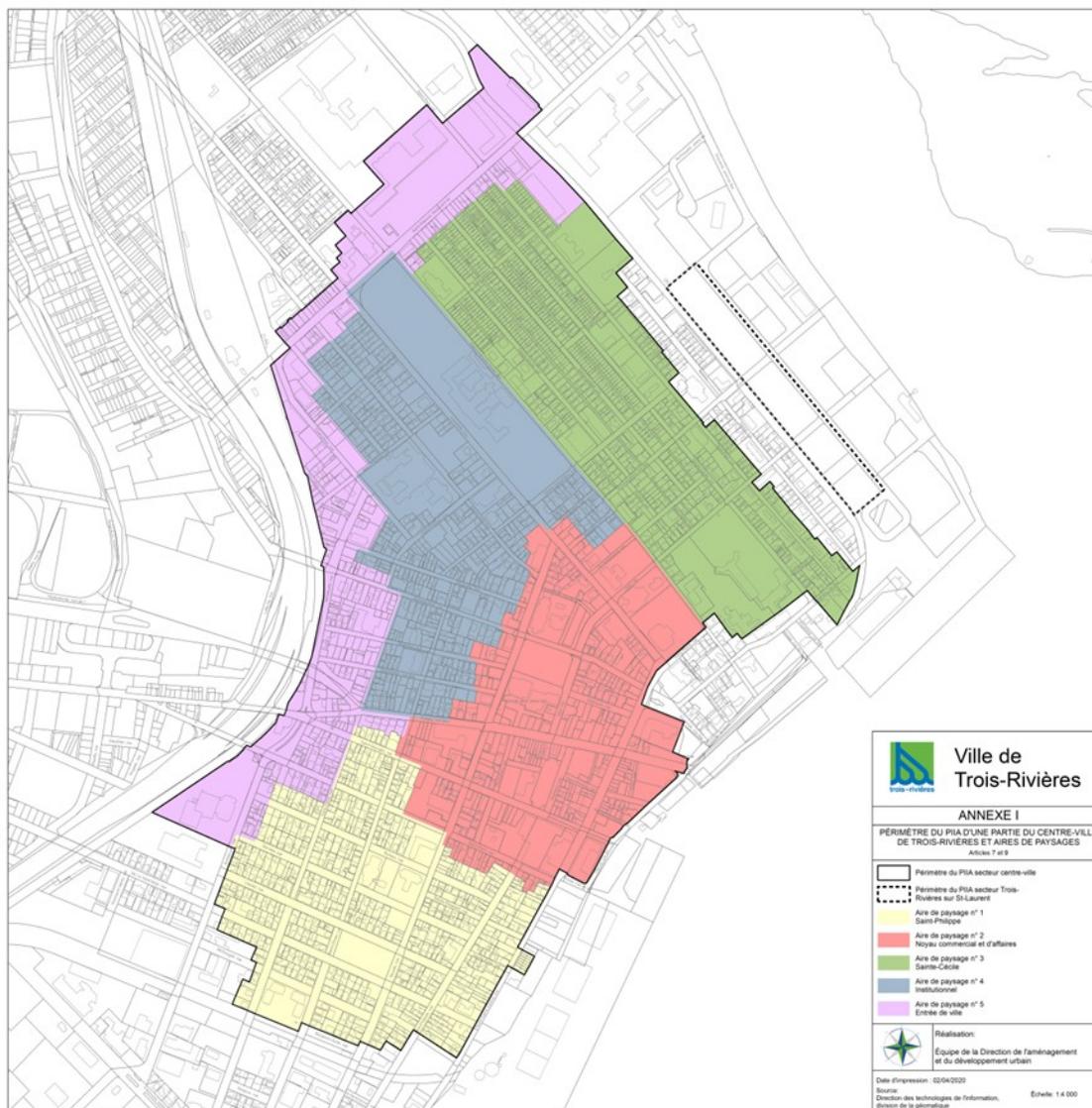
---

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay,  
assistante-greffière

ANNEXE I

PÉRIMÈTRE DU PIA D'UNE PARTIE DU CENTRE-VILLE DE  
TROIS-RIVIÈRES ET AIRES DE PAYSAGE

(Articles 7 et 9)

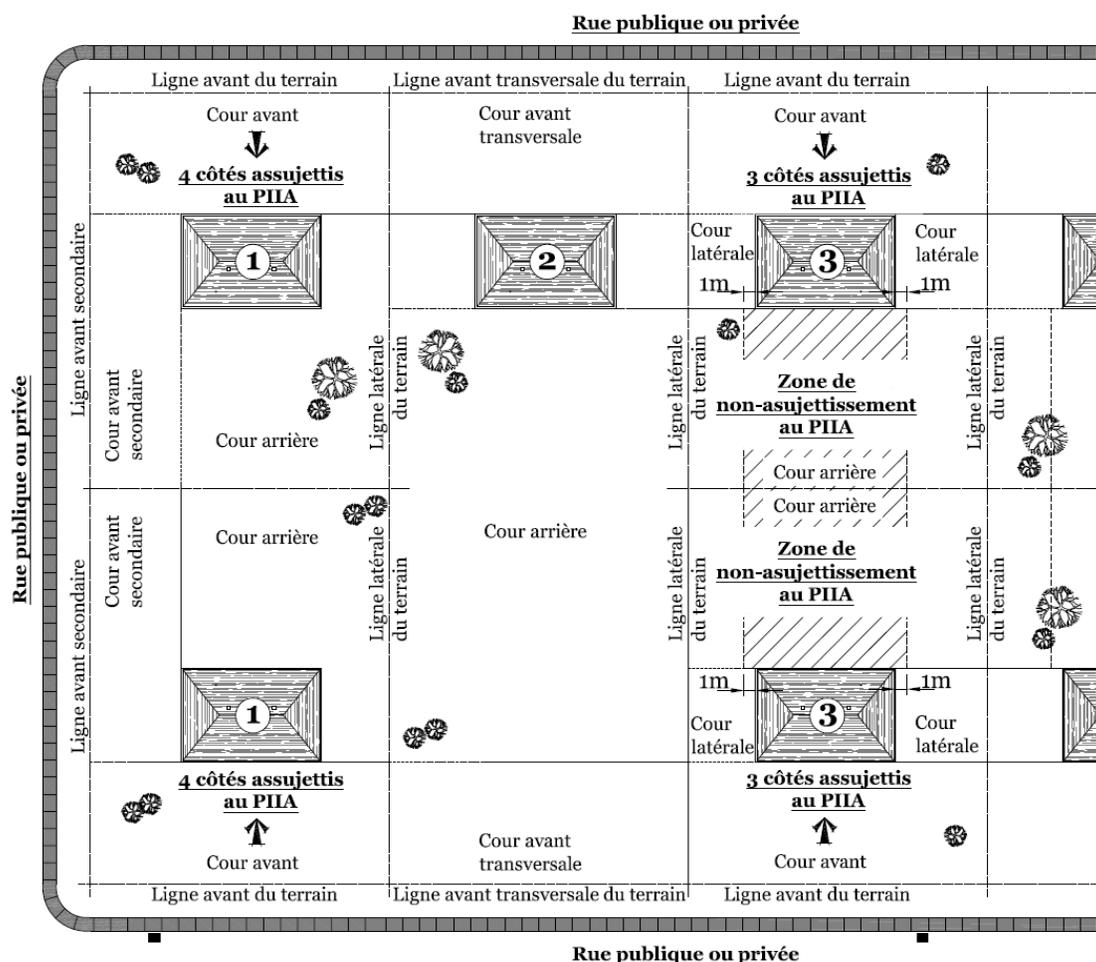


ANNEXE II

TERRAINS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT SUR LES PIA D'UNE PARTIE DU CENTRE-VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

(Article 9)

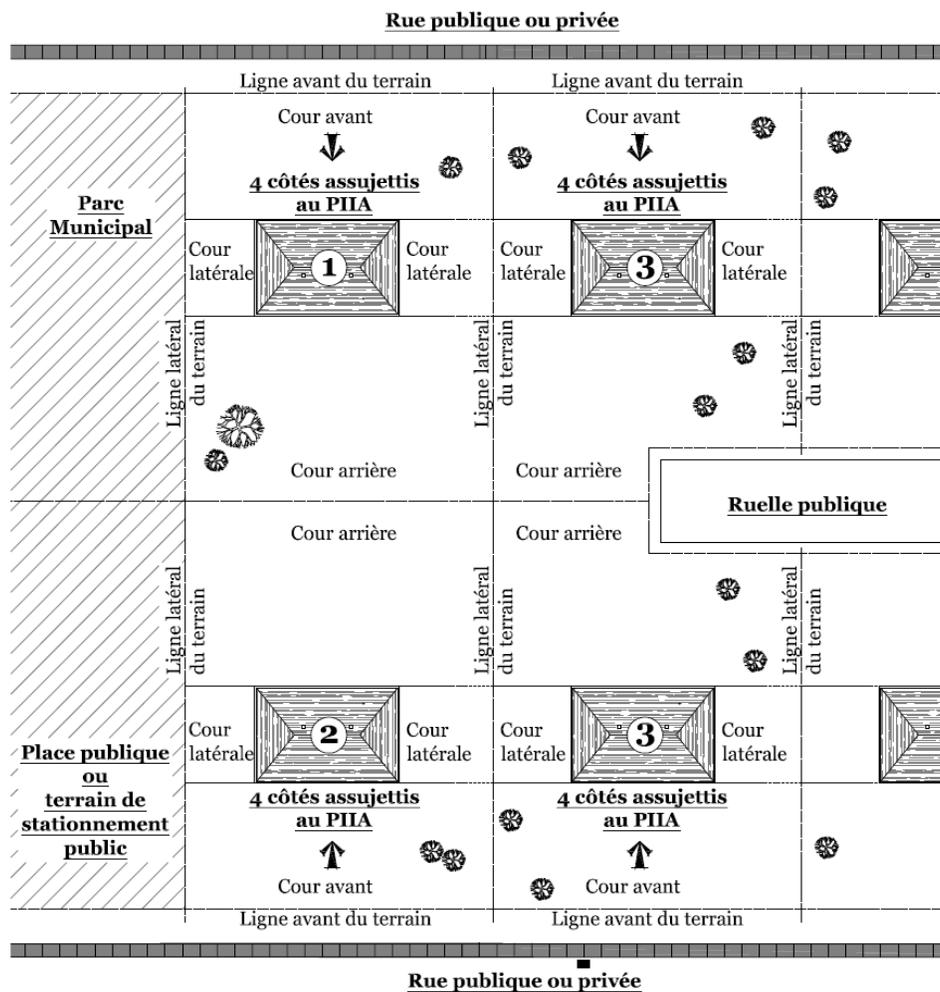
Feuillet n° 1



Terrains assujettis (adjacents à une rue publique ou privée) :

- ① Terrain d'angle;
- ② Terrain transversal;
- ③ Terrain intérieur, sauf la partie de la cour arrière située derrière le bâtiment principal.

## Feuillet n° 2

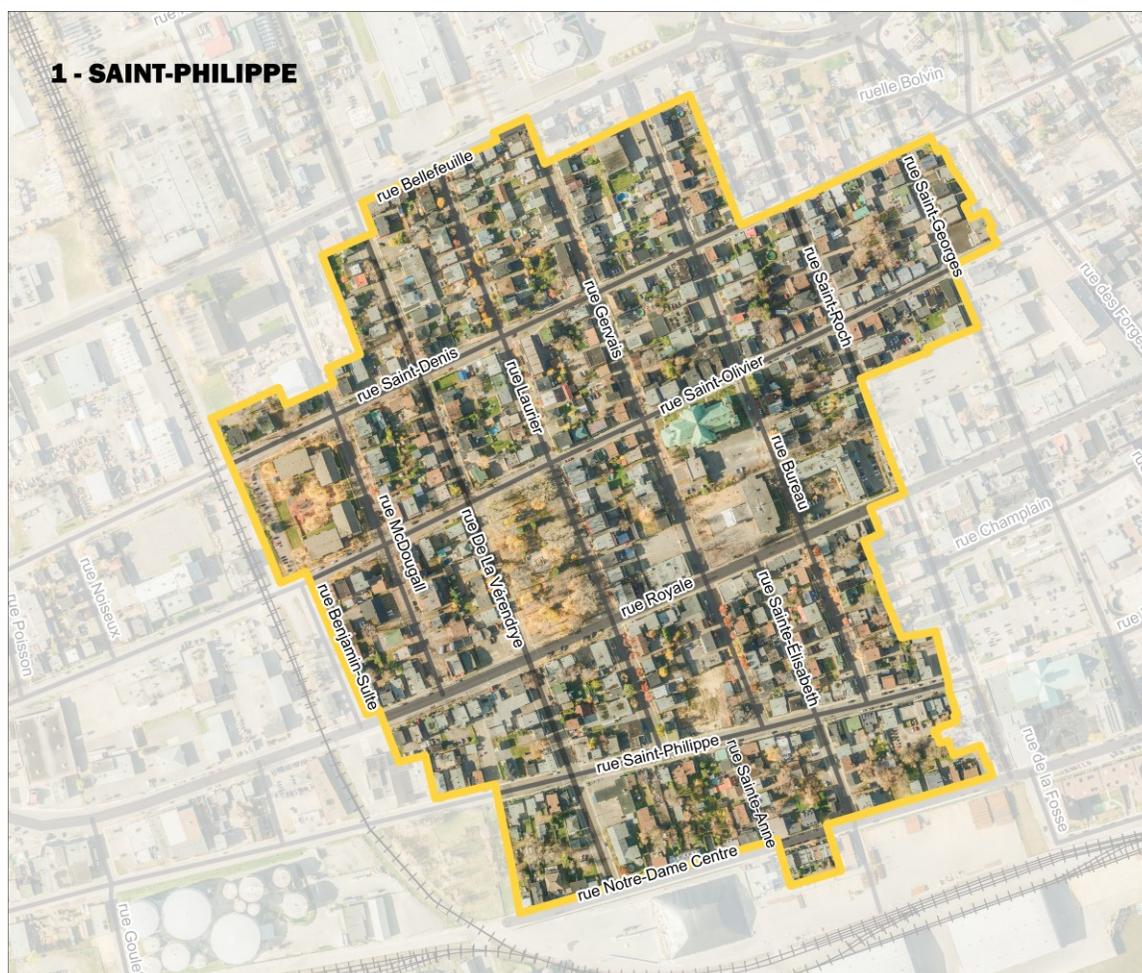


Terrains assujettis :

- ① Terrain adjacent à un parc;
- ② Terrain adjacent à une place publique ou un espace de stationnement public;
- ③ Terrain adjacent à une ruelle publique.

ANNEXE IIICARACTÉRISTIQUES DES AIRES DE PAYSAGE DU PIA D'UNE PARTIE DU  
CENTRE-VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

(Articles 10 à 23)

**Fiche de l'aire de paysage n° 1 : Saint-Philippe****I. Contexte de développement**

Le secteur Saint-Philippe commence son développement à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, dans le secteur ouest, à proximité du centre de Trois-Rivières, faisant partie intégrante du cœur historique de la ville. En 1857, trois ans après l'abolition du régime seigneurial, Trois-Rivières procède à une réorganisation administrative divisant son territoire en quartiers (wards) parmi lesquels on retrouve le quartier de Saint-Philippe. À cette époque, l'essentiel du territoire du quartier était composé de terres agricoles et les habitations se concentraient sur les rues Notre-Dame et Saint-Philippe dans l'axe est-ouest et sur les rues Saint-Roch, Bureau et Sainte-Élisabeth dans l'axe nord-sud. Ce secteur, principalement ouvrier, était composé de petites maisons en bois.

Dans le contexte de la reconstruction du centre-ville à la suite du grand incendie de 1908, la paroisse Saint-Philippe a été fondée en 1909. À partir de ce moment, jusqu'aux années 1930, on assiste à une expansion progressive et rapide de Saint-Philippe vers l'ouest et le nord. Le mode d'occupation demeure résidentiel et vers les années 1920, l'immeuble de type plex remplace la maison Boomtown comme principal logement ouvrier. Vers les années 1930, la crise économique se fait ressentir et le rythme de développement de Saint-Philippe ralentit. Le quartier Saint-Philippe apparaît totalement construit dans les plans d'incendie de 1955. À ce moment, le quartier présentait la structure actuelle composée de deux îlots importants au centre, l'un accueillant l'école et l'église Saint-Philippe (démolie en 2015) et l'autre le parc Victoria.

**II. État actuel du secteur**

- i) **Utilisation du sol actuelle** : Aujourd’hui, le secteur Saint-Philippe est essentiellement résidentiel. La fonction commerciale est peu dense et dispersée le long de la rue Royale.

Le secteur se situe dans l’interface avec le port de Trois-Rivières et les activités industrielles à l’ouest de la ville. De plus, le secteur présente quelques activités commerciales et de services en lien avec l’automobile dont l’implantation et l’architecture sont peu compatibles avec le caractère résidentiel et patrimonial du secteur.

- ii) **Terrains vacants** : L’aire de paysage du secteur Saint-Philippe présente près de 10 000 mètres<sup>2</sup> de superficie de terrains vacants donc deux grands terrains (ancien lot de l’église Saint-Philippe et lot sur la rue Saint-Philippe) pouvant accueillir de grands projets de développement.

- iii) **État du cadre bâti** : L’aire de paysage n° 1 « Saint-Philippe » renferme autour de 445 bâtiments. Autour de 70 % du parc immobilier existant du secteur a été construit au début du XX<sup>e</sup> siècle, entre 1900 et 1930. Le secteur présente également 20 % de bâtiments construits au XIX<sup>e</sup> siècle, entre 1847 et 1899.

Année de construction des bâtiments	Pourcentage approximatif de bâtiments
Avant 1899	20 %
1900-1919	30 %
1920-1929	40 %
1930-1944	7 %
Après 1945	3 %

Malgré l’âge des bâtiments et la dévitalisation que le quartier a subie au courant des dernières décennies, l’état du cadre bâti demeure bon, tout du moins du point de vue de la structure. Toutefois, on constate un appauvrissement architectural dans le secteur, principalement dû à un manque d’entretien des bâtiments ainsi qu’au remplacement indu des revêtements et d’autres composantes architecturales d’origine. En effet, 25 % des bâtiments ont subi des altérations importantes au fil des ans effaçant ainsi leur authenticité, alors que 65 % des bâtiments du secteur présentent des transformations réversibles.

### III. Tissu urbain

- i) **Le parcellaire** : Les rues Notre-Dame centre et Saint-Philippe affichent un tracé oblique, et donc, des lots de formes irrégulières. Les autres îlots du quartier présentent une trame orthogonale et un lotissement de taille moyenne et de forme plus ou moins régulière. Les lots sont de manière générale de faible superficie, étroits et profonds.
- ii) **Superficie moyenne des lots** : 450 mètres<sup>2</sup>
- iii) **Front moyen des lots** : 14 mètres
- iv) **Profondeur moyenne des lots** : 30 mètres

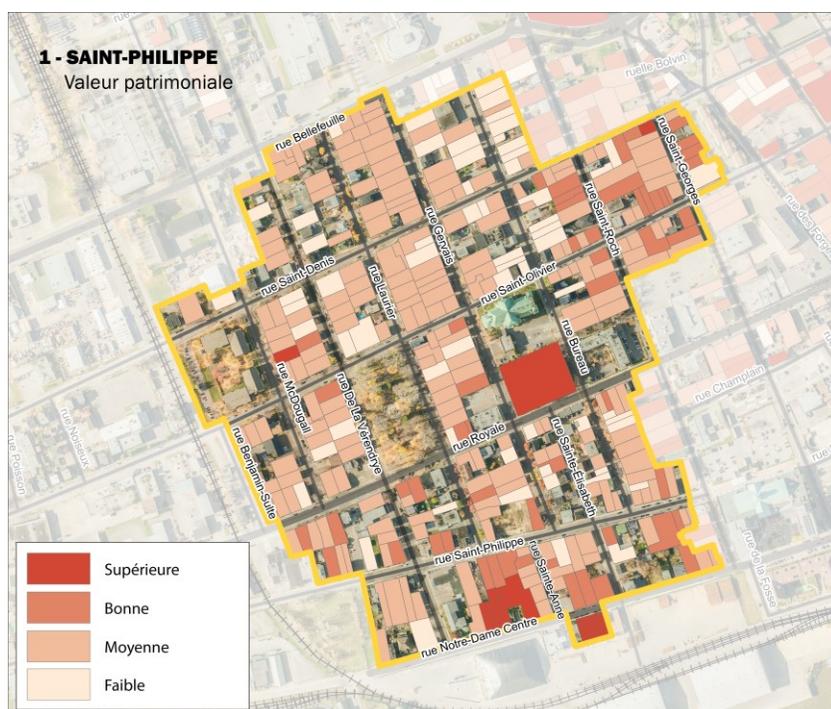
### IV. Implantation

- i) **Marges de recul** : faible marge de recul avant (entre 0 et 2 mètres)
- ii) **Implantation** : l’implantation est principalement détachée.
- iii) **Alignement** : généralement, le quartier présente un bon alignement parallèle à la rue. Seules les rues Saint-Philippe et Notre-Dame centre, entre la rue de La Vérendrye et le chemin de fer ainsi que la rue McDougall présentent un alignement déficient notamment dû à la présence d’activités industrielles.
- iv) **Bâtiments accessoires** : principalement implantés en cour arrière et en cour avant secondaire.

### V. Cadre bâti

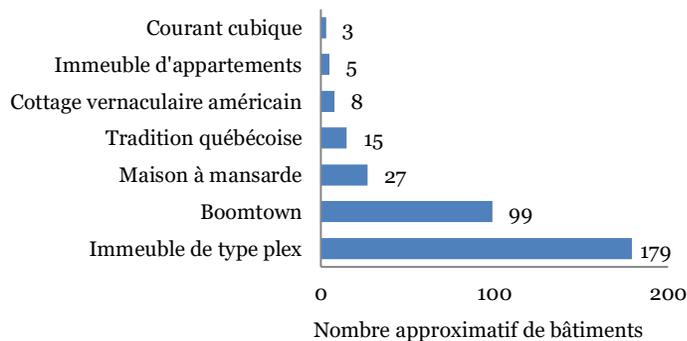
- i) **Valeur patrimoniale** : Parmi les 445 bâtiments que l’on trouve approximativement dans cette aire de paysage, 344 bâtiments ont été inventoriés comme ayant une valeur patrimoniale, soit 77 % des bâtiments.

L’aire de paysage Saint-Philippe contient 14 bâtiments à forte valeur patrimoniale (supérieure). La plupart des bâtiments ayant une valeur patrimoniale (78 %) ont une valeur bonne ou moyenne.



**ii) Typologies architecturales :** Le quartier Saint-Philippe est majoritairement composé d'immeubles de type plex de deux et trois étages ainsi que de bâtiments de typologie Boomtown. De plus, l'aire de paysage présente autour de 40 bâtiments de typologies architecturales traditionnelles soit des immeubles de type tradition québécoise, maison à mansarde et cottage vernaculaire américain.

**Principales typologies architecturales dans l'aire de paysage n°1 Saint-Philippe**



**iii) Volumétrie**

- **Forme** : majoritairement cubique avec des volumes annexés en arrière du bâtiment.
- **Hauteur** : près de 80 % des bâtiments du secteur ont de deux à trois étages (50 % ont deux étages et 25 % ont trois étages).
- **Toiture** : La toiture plate prédomine dans le secteur (65 %) suivi des toits en appentis qui sont présents dans 15 % des bâtiments. On retrouve également quelques maisons à toits à deux versants droits et mansardés (7 % des bâtiments chacun).
- **Saillies** : la typologie architecturale de bâtiments type plex étant dominante dans Saint-Philippe, le quartier présente une abondance de galeries recouvertes d'un auvent autant au rez-de-chaussée qu'aux étages. Les escaliers extérieurs menant aux étages supérieurs sont un autre trait caractéristique du secteur.

**iv) Matériaux de revêtement :**

- **Parement** : la majorité des façades principales et secondaires des bâtiments dans l'aire de paysage Saint-Philippe est recouverte de brique (45 %) ou de parement de plastique ou de vinyle (30 %).
- **Toiture** : Étant donné que la majorité des toitures sont plates, le matériau de revêtement prédominant est la membrane suivie par le bardeau d'asphalte. Quelques bâtiments anciens des rues Notre-Dame centre, Saint-Denis et Saint-Olivier, qui ont une toiture à double versant ou mansardée, présentent un revêtement de tôle (à baguettes et pincé principalement).
- **Soubassement** : majoritairement en béton.

**v) Traitement des façades :**

- **Ornements** : Les éléments d'ornementation architecturale les plus récurrents sont les platebandes au-dessus des ouvertures et les jeux de brique ou pierre sur des façades principales souvent concentrés au sommet formant des motifs décoratifs.
- **Ouvertures** :

- Portes : Généralement, on y trouve des portes rectangulaires, planes et avec vitrage. La présence d'imposte est également fréquente.
- Fenêtres : Généralement on y retrouve des fenêtres rectangulaires, à guillotine et à manivelle et sans carreaux.

## **VI. Aménagements extérieurs**

Généralement, le quartier présente un faible recul avant (0 à 2 mètres). Bien que faible, ce recul avant a un potentiel d'intégration d'aménagements afin de rehausser la qualité du paysage.

Le secteur Saint-Philippe est également caractérisé par une abondance de cours avant secondaires des lots d'angle non aménagés (entrées de stationnement la plupart du temps). Certaines rues comme Saint-Denis, Saint-Olivier et Sainte-Élisabeth sont composées de petits îlots ce qui entraîne une surabondance d'entrées secondaires faisant face à ces rues. Cette situation leur donne une allure de «rue-ruelle» qui est exacerbée par la quasi-absence d'aménagements paysagers visant à embellir les aires de stationnement et cours avant secondaires.

Les rues résidentielles nord-sud (Bureau, Gervais, Laurier et de la Vérendrye) présentent un alignement d'arbres matures à conserver.

## **VII. Éléments à retenir**

- Les nombreuses transformations apportées aux bâtiments existants ont conduit à une grande hétérogénéité du paysage bâti.
- On constate un appauvrissement architectural par l'abondance de parement de plastique ou de vinyle sur les façades principales des bâtiments et l'utilisation de bardeau d'asphalte pour les toitures en pente. Le retour aux matériaux de meilleure qualité est souhaitable.
- L'aire de paysage est caractérisée par la forte concentration des bâtiments de type plex et Boomtown ainsi que par l'abondance de galeries et d'escaliers extérieurs qui ont perdu au fil des ans leur allure traditionnelle.
- L'aire de paysage présente une abondance de cours avant secondaires des lots en angle constitués d'espaces de stationnement non aménagés qui nuisent à la qualité du paysage.
- Les nouveaux grands projets devraient servir de leviers pour la revitalisation du secteur.



peu nombreux, les rues commerciales étaient achalandées et le centre-ville avait une vocation de centre marchand, institutionnel et administratif régional. Le centre-ville était également le passage obligé pour les déplacements nord-sud puisque la traverse vers la rive sud accostait au parc portuaire. En 1967, la construction du pont Laviolette a déplacé l'axe routier nord-sud de la ville vers l'ouest, privant le centre-ville d'un achalandage important. Les commerces sont désertés au profit des centres commerciaux apparus en périphérie. De plus, la fuite des ménages vers les banlieues, phénomène caractéristique de cette époque, laisse au centre-ville une population vieillissante et qui s'appauvrit graduellement. L'entretien des bâtiments au centre-ville est devenu déficient et l'on voit apparaître des matériaux de faible qualité et même la démolition de certains bâtiments qui ont été remplacés par des bâtiments qui n'étaient pas à la hauteur de la qualité architecturale du centre-ville.

Au tournant des années 1980, la Ville démontre un intérêt grandissant pour la revitalisation du noyau commercial et d'affaires. Diverses études, inventaires du cadre bâti ont mené à la mise en place d'un cadre règlementaire et des programmes visant à améliorer le paysage urbain du centre. Entre 1986 et 1994, la municipalité a investi massivement dans la revitalisation du centre-ville, ce qui a entraîné des investissements majeurs du secteur privé. De nombreuses façades de bâtiments ont été restaurées et plusieurs grands projets de construction bien intégrés au milieu ont vu le jour.

## II. État actuel du secteur

- i) **Utilisation du sol actuelle** : le noyau commercial et d'affaires du centre-ville de Trois-Rivières présente une utilisation du sol varié axé essentiellement sur le commerce, les services, les espaces de bureau et les services publics. Bien que la fonction résidentielle ne soit pas prédominante, le secteur renferme un nombre important de logements, soit plus de 700, notamment dû à la forte concentration de bâtiments à usage mixte, incluant des commerces et services au rez-de-chaussée et de logements aux étages supérieurs.
- ii) **Terrains vacants** : le secteur contient peu de terrains vacants (1 500 mètres<sup>2</sup>). Toutefois, on y trouve un grand nombre d'aires de stationnements à découvert, formées de grands lots qui pourraient accueillir des projets d'envergure (environ 15 000 mètres<sup>2</sup>).

- iii) **État du cadre bâti** : le secteur du noyau commercial et d'affaires du centre-ville de Trois-Rivières présente des bâtiments de toutes les époques dont nombreux sont d'une grande valeur architecturale. 8 % des bâtiments ont été construits avant 1899 et 28 % des bâtiments ont été construits entre 1900 et 1919 ce qui correspond à la période de reconstruction après l'incendie de 1908. De plus, le secteur compte 28 % de bâtiment construits dans la période moderne, soit après 1945.

Année de construction des bâtiments	Pourcentage approximatif de bâtiments
Avant 1899	8 %
1900-1919	28 %
1920-1929	18 %
1930-1944	18 %
Après 1945	28 %

Les bâtiments du secteur sont généralement en bon état. Parmi les bâtiments du secteur ayant une fiche patrimoniale, 30 % ont subi des altérations dans le respect de la typologie architecturale propre au bâtiment alors que près de 60 % des bâtiments ont subi des transformations jugées réversibles.

## III. Tissu urbain

- i) **Le parcellaire** : Rues étroites, îlots et lots de forme irrégulière. Présence de plusieurs grands lots accueillant de grands édifices et le parc Champlain.
- ii) **Superficie moyenne des lots** : 945 mètres<sup>2</sup>
- iii) **Front moyen des lots** : 18 mètres
- iv) **Profondeur moyenne des lots** : 34 mètres

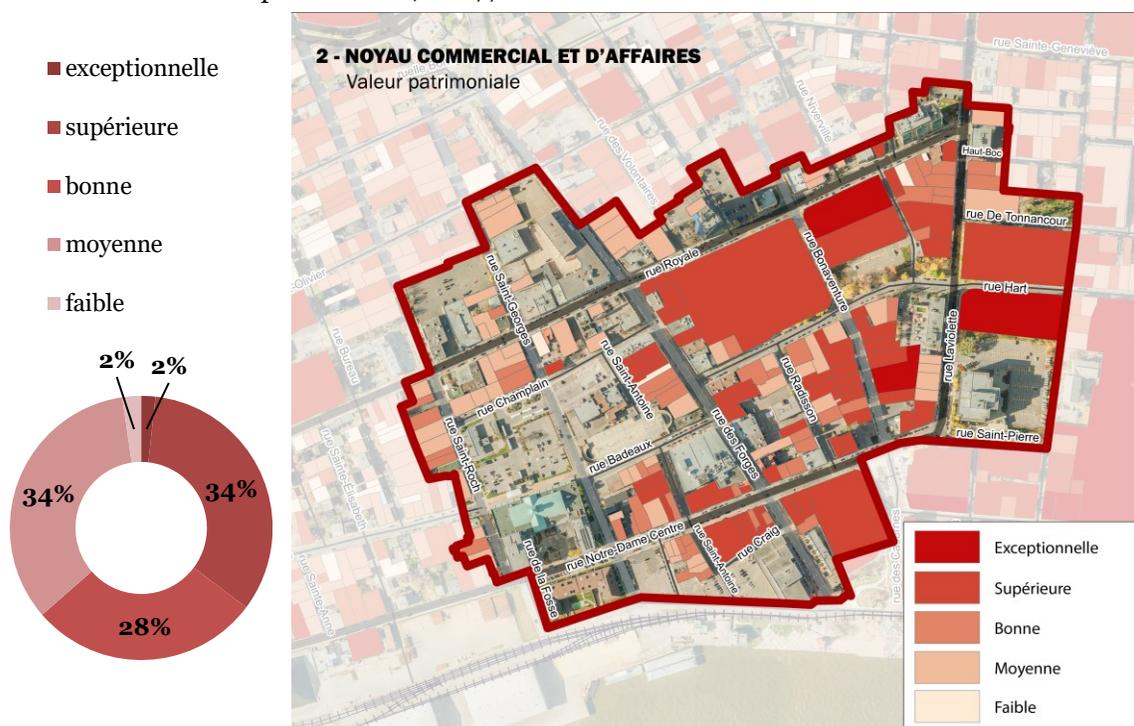
## IV. Implantation

- i) **Marges de recul** : faible recul avant (de 0 à 3 mètres). Le secteur est caractérisé par une implantation sans marge de recul avant sur les principales rues commerciales.
- ii) **Implantation** : Sur les rues principalement commerciales (des Forges, Notre-Dame centre, Royale, Hart et Badeaux), l'implantation est essentiellement contiguë et jumelée. Sur les rues résidentielles (Laviolette, Bonaventure et Radisson) le mode d'implantation détaché est favorisé.
- iii) **Alignement** : Le secteur présente un bon alignement par rapport à la rue et en accord avec le bâtiment voisin. Il est notamment le cas de la rue des Forges et la rue Notre-Dame centre où l'alignement presque parfait est une caractéristique importante du paysage.
- iv) **Bâtiments accessoires** : principalement en cours arrière et peu visibles à partir de la rue.

## V. Cadre bâti

- i) **Valeur patrimoniale** : Le secteur du noyau commercial et d'affaires du centre-ville de Trois-Rivières présente une forte proportion de bâtiments avec valeur patrimoniale. En

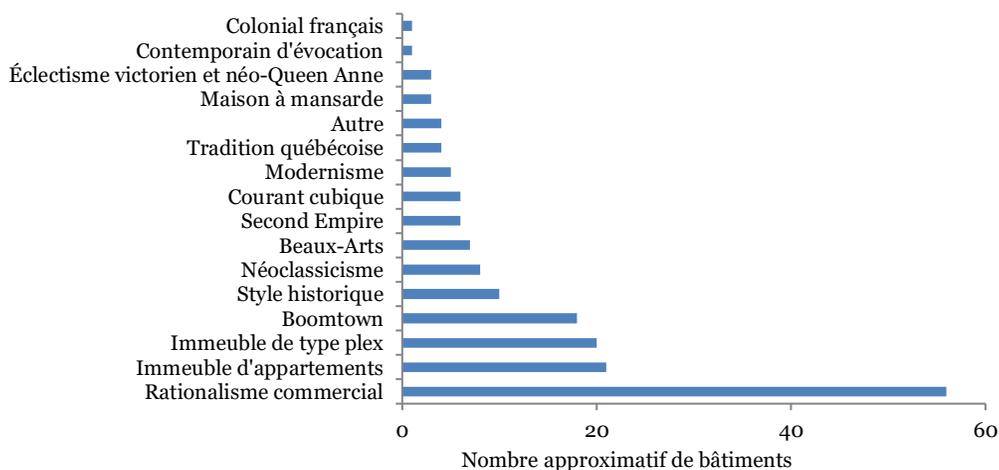
effet, on trouve autour de 225 bâtiments dans le secteur et parmi ceux-ci, 175 bâtiments ont une fiche patrimoniale, soit 77 % des bâtiments du secteur.



### i) Typologies architecturales :

Le secteur du noyau commercial et d'affaire du centre-ville est majoritairement composé d'immeubles de typologie rationalisme commercial de trois étages ainsi que d'immeubles d'appartement et de type plex de deux et trois étages. De plus, l'aire de paysage contient des grands bâtiments à vocation publique et institutionnelle qui présentent des typologies architecturales monumentales telles les typologies Beaux-Arts, Second empire, Néoclassicisme et Modernisme.

#### Principales typologies architecturales dans l'aire de paysage n°2 du Noyau commercial et d'affaires



### ii) Volumétrie

- **Forme** : Très variable compte tenu des fonctions et gabarits divers à travers le secteur.
- **Hauteur** : 94 % des bâtiments du secteur ont entre deux et trois étages. Les bâtiments de trois étages demeurent majoritaires représentant 54 % des bâtiments du secteur.
- **Toiture** : Le toit plat est nettement majoritaire dans le secteur (76 % des bâtiments). On retrouve quelques exceptions dans le secteur, notamment dix bâtiments avec un toit en appentis, neuf bâtiments avec un toit fausse mansarde et huit bâtiments avec un toit à double versant droit.
- **Saillies** : Le secteur présente peu de saillies. Les auvents, galeries et escaliers sont les saillies le plus répandues dans les secteurs davantage résidentiels. De plus, sur les rues Radisson, Bonaventure et Laviolette des bâtiments avec une architecture élaborée, présentent des saillies intéressantes telles des oriels, portiques, portails et tourelles.

### iii) Matériaux de revêtement :

- **Parement** : La brique de revêtement rouge ou brune est le matériau le plus utilisé pour les façades principales et secondaires du secteur. La pierre de taille, la pierre de revêtement, le bloc de béton et le crépi sont également présents dans le secteur

comme matériaux secondaires. Les parements de métal ou de vinyle sont, pour leur part, plutôt rares.

- **Toiture** : Étant donné que les toits plats sont prédominants dans le secteur, le revêtement de toiture le plus utilisé est la membrane (76 %) suivi du bardeau d'asphalte (10 %) comme matériaux de remplacement des matériaux traditionnels comme la tôle à baguettes ou à la canadienne.
- **Soubassement** : La majorité des bâtiments présentent un soubassement en béton, mais le secteur comprend autour de 20 bâtiments avec un soubassement en pierre.

#### iv) **Traitement des façades :**

- **Ornements** : les ornements architecturaux les plus présentes dans le secteur sont celles qui font partie du couronnement des bâtiments (parapets, corniches, amortissements et consoles), celles qui se trouvent au-dessus des ouvertures (linteaux et platebandes) et des éléments décoratifs tels des jeux de brique et des bandeaux.
- **Ouvertures** :
  - Portes : généralement, on y trouve des portes rectangulaires, planes et entièrement vitrées. Les impostes au-dessus des portes sont très présentes dans le secteur. Bien que la plupart des portes soient en PVC ou métal, on trouve dans le secteur un bon nombre de portes en bois (83 bâtiments avec fiche patrimoniale).
  - Fenêtres : Généralement, on y trouve de fenêtres rectangulaires, à guillotine, à manivelle ou composées. On y trouve également des fenêtres sans carreau et jumelées. Étant donné le caractère commercial du secteur, on y trouve un grand nombre de vitrines commerciales. La plupart des fenêtres du secteur sont en PVC ou métal.

### VI. Aménagements extérieurs

L'aire de paysage du noyau commercial et d'affaires du centre-ville présente une implantation des bâtiments avec un faible recul avant ce qui laisse peu de place aux aménagements paysagers. Le principal potentiel d'aménagement paysager est sur les lots de grands édifices publics et sur les aires de stationnement, abondantes dans le secteur.

### VII. Éléments à retenir

- L'aire de paysage est caractérisée par la forte concentration de bâtiments de typologie rationalisme commercial.
- Les vitrines commerciales ont une grande importance dans le paysage du secteur, dans l'encadrement et l'animation de la rue.
- L'aire de paysage est caractérisée par le faible recul avant de l'implantation des bâtiments principaux (recul avant de zéro dans les rues commerciales).
- L'aire de paysage est caractérisée par un bon alignement des bâtiments. Une attention particulière devrait être accordée à l'alignement du rez-de-chaussée des bâtiments commerciaux et à l'alignement des étages supérieurs.
- L'aire de paysage est caractérisée par la forte proportion de maçonnerie comme parement principal. Toute nouvelle insertion devrait veiller à conserver cette caractéristique.
- L'aire de paysage présente un grand nombre d'aires de stationnement de grande surface, non aménagées. Ces espaces représentent un potentiel de redéveloppement mais aussi d'embellissement du paysage urbain par l'intégration d'aménagements paysagers.

# Fiche de l'aire de paysage n° 3 : Sainte-Cécile

## I. Contexte de développement



Le quartier Sainte-Cécile est un faubourg ouvrier qui s’est développé d’abord dans sa partie sud, à la suite du développement du premier noyau d’industrialisation de la Ville. Le secteur sud du quartier Sainte-Cécile s’est bâti en continuité du cœur historique de la ville qui correspond aujourd’hui au site patrimonial de Trois-Rivières.

Ce secteur ouvrier, qui correspondait au quartier (ward) Sainte-Ursule, s’est développé en lien avec l’ouverture, en 1853, d’une première grande scierie, la Norcross and Philips, sur les terrains situés à l’est de la rue Hertel. Le secteur présente un cadre bâti qui témoigne des origines modestes de premiers occupants, composé de maisons détachées, d’un à deux étages, appartenant à de typologies architecturales variées et d’intérêt patrimonial. Étant donné qu’à cette époque, les revêtements de pierre et brique étaient encore réservés aux quartiers plus cossus de la Ville, le secteur sud de Sainte-Cécile présente principalement de parements en bois qui ont été remplacés au fil des ans par des substituts et par la brique. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, le développement de la partie sud quartier Sainte-Cécile se concentrait essentiellement au sud de la rue des Commissaires.

Après l’ouverture de la manufacture de textile Wabasso Cotton sur la rue Saint-Maurice en 1907, le développement résidentiel du quartier s’étend progressivement vers le nord, menant à la création de la paroisse Sainte-Cécile

en 1912. L’église et le presbytère, toujours situés au cœur du quartier, ont été inaugurés en 1914. L’expansion de la ville et la densification du quartier Saint-Cécile s’accroissent avec le démarrage de la production de la Canadian International Paper Company en 1921. Au cours de la première moitié de la décennie de 1920, plus de 600 nouveaux logements sont construits dans le secteur. Aujourd’hui, 62 % des bâtiments du quartier Sainte-Cécile ont été construits entre 1920 et 1929. Cette deuxième phase de développement du quartier Sainte-Cécile s’est bâtie suivant un modèle de développement sérié et standardisé. On peut apprécier les longues séries de bâtiments à deux ou trois étages parfaitement alignés ayant des compositions égales ou similaires. Il s’agit du secteur le plus densément peuplé du centre-ville de Trois-Rivières.

## II. État actuel du secteur

i) **Utilisation du sol actuelle** : le secteur du quartier Sainte-Cécile a une fonction essentiellement résidentielle composée de plus de 1800 logements. On y trouve très peu de commerces locaux, tels des dépanneurs, à travers le quartier même si l’usage commercial et de services est permis dans la plupart de zones par la réglementation.

Année de construction des bâtiments	Pourcentage approximatif de bâtiments
Avant 1899	5%
1900-1919	22%
1920-1929	57%
1930-1944	4%
Après 1945	12%

ii) **Terrains vacants** : le secteur contient peu de terrains vacants, soit près de 4 000 mètres<sup>2</sup> au total composés de petits terrains de 300 mètres<sup>2</sup> en moyenne qui peuvent accueillir des projets de développement mineurs visant à compléter la trame urbaine.

iii) **État du cadre bâti** : la majorité des bâtiments du secteur du quartier Sainte-Cécile ont été construits entre 1900 et 1930 (près de 80 %). De plus, le secteur compte 12 % de bâtiment construits après 1945, notamment les bâtiments de logements sociaux qu’on trouve dans le secteur.

Les bâtiments du secteur sont généralement en bon état, mais présentent des signes de vieillissement et manque d'entretien. 28 % des bâtiments ayant une fiche patrimoniale ont évolué harmonieusement avec sa typologie architecturale et 60 % des bâtiments ont subi au cours des ans des transformations qui sont toutefois réversibles. En revanche, 12 % des bâtiments ont subi des altérations importantes.

### III. Tissu urbain

- i) **Le parcellaire** : Le secteur affiche une structure organisationnelle simple, une trame de rue orthogonale. On trouve dans ce secteur des ruelles, ce qui est une caractéristique propre au quartier. La portion sud du quartier, soit sa première phase de développement, présente des petits lots de forme irrégulière. Les grands lots qui forment le site des Ursulines sont une exception. De plus, on peut trouver à travers le quartier quelques grands lots qui accueillent de multiplex. La portion nord du quartier, où le développement est plus récent, présente des suites de lots réguliers dont la forme et la taille sont très uniformes. À l'exception de quelques grands lots incluant la partie de la propriété des Ursulines qui n'est pas incluse à l'intérieur du site patrimonial déclaré de Trois-Rivières, le manège militaire de Trois-Rivières et les écoles Saint-Paul et Saint-François-Xavier, les lots de l'aire de paysage Sainte-Cécile sont étroits et profonds.
- ii) **Superficie moyenne des lots** : 400 mètres<sup>2</sup>
- iii) **Front moyen des lots** : 13 mètres
- iv) **Profondeur moyenne des lots** : 26 mètres

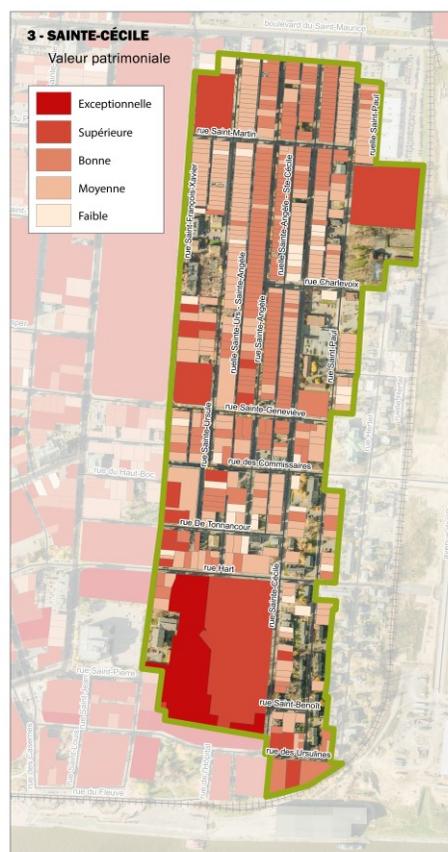
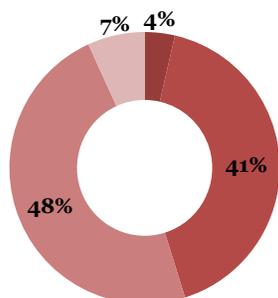
### IV. Implantation

- i) **Marges de recul** : Les bâtiments de l'aire de paysage du quartier Sainte-Cécile présentent une implantation à recul avant faible (de 0 à 2 mètres) dans le secteur le plus ancien, au sud du quartier et un recul avant moyen (de 2 à 4 mètres) dans d'autres secteurs.
- ii) **Implantation** : Dans le secteur sud du quartier Sainte-Cécile, l'implantation est principalement isolée. Dans la partie nord du quartier, soit au nord de la rue des Commissaires, l'implantation est principalement jumelée et contiguë.
- iii) **Alignement** : généralement le secteur présente un bon alignement par rapport à la rue et en accord avec le bâtiment voisin. C'est notamment le cas des rues dans l'axe nord-sud (Sainte-Ursule, Sainte-Angèle, Sainte-Cécile et Saint-Paul) où l'alignement des bâtiments est presque parfait.
- iv) **Bâtiments accessoires** : compte tenu de la forte densité et de l'implantation majoritairement jumelée et contiguë, peu de bâtiments accessoires sont visibles à partir de la rue principale. Toutefois, la présence de ruelles rend visibles les cours arrière et les bâtiments accessoires des bâtiments principaux sur les rues Sainte-Ursule, Sainte-Angèle, Sainte-Cécile et Saint-Paul.

### V. Cadre bâti

**Valeur patrimoniale** : Le secteur du quartier Sainte-Cécile se caractérise par la forte densité de son cadre bâti. En effet on y retrouve plus de 560 bâtiments et parmi ceux-ci, près de 530 bâtiments ont une fiche patrimoniale, soit 95 % des bâtiments du secteur. La grande majorité de ces bâtiments ont une valeur patrimoniale bonne ou moyenne. Les valeurs supérieures et exceptionnelles sont attribuées à quelques grands édifices institutionnels et à des bâtiments résidentiels situés principalement sur la rue Saint-François-Xavier. Les alignements des immeubles de type plex sur les rues Sainte-Angèle et la suite de bâtiments de typologie Art & Crafts sur la rue Sainte-Cécile ont une bonne valeur patrimoniale.

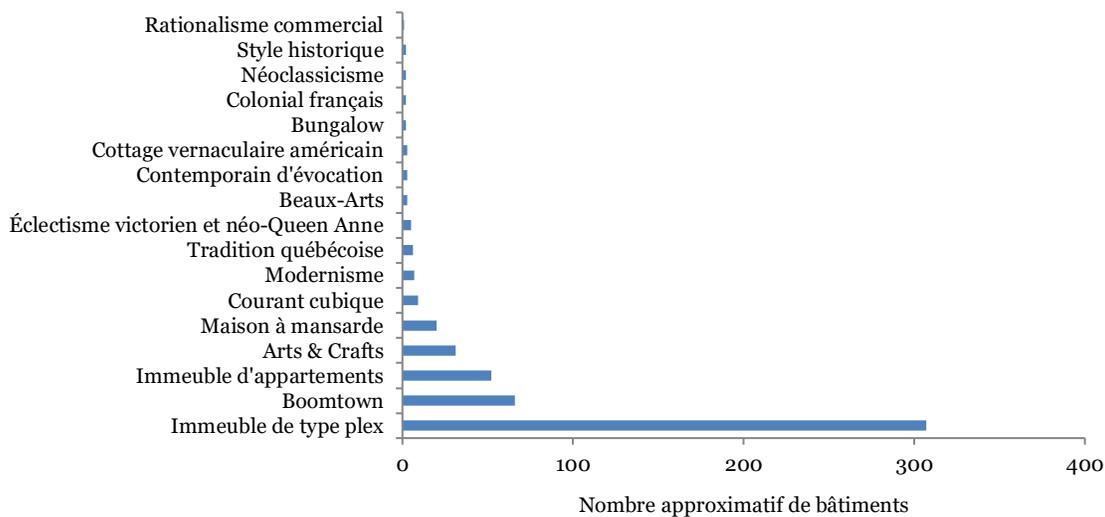
■ supérieure ■ bonne ■ moyenne ■ faible



v) **Typologies architecturales :**

L'aire de paysage du quartier Sainte-Cécile présente une forte proportion d'immeubles de type plex. En effet, les bâtiments de deux à trois étages en brique avec des galeries et escaliers extérieurs sont très représentatifs du quartier. On trouve dans le quartier un bon nombre de Boomtown, d'immeubles d'appartements et un regroupement de bâtiments de type Art&Crafts sur la rue Sainte-Cécile.

**Principales typologies architecturales dans l'aire de paysage n°3 du secteur Sainte-Cécile**



vi) **Volumétrie**

- **Forme** : majoritairement cubique ou rectangulaire dans la deuxième phase du développement au nord de la rue des Commissaires et de forme variable au sud de cette dernière.
- **Hauteur** : de deux à trois étages majoritairement. On retrouve des bâtiments d'un étage et demi dans les premiers secteurs de développement au sud du quartier.
- **Toiture** : majoritairement plat en raison des typologies architecturales dominantes, soit l'immeuble de type plex, boomtown et immeuble d'appartements. On trouve au sud du secteur quelques toits à deux versants droits et mansardés à deux versants.
- **Saillies** : Les galeries, escaliers, auvents et balcons sont prédominants dans le paysage du quartier.

vii) **Matériaux de revêtement :**

- **Parement** : majoritairement de la brique de revêtement. On retrouve également, principalement dans le secteur sud du quartier, des maisons qui ont remplacé le revêtement original par du parement en plastique ou vinyle ce qui dénote un appauvrissement architectural.
- **Toiture** : majoritairement membrane et bardeau d'asphalte.
- **Soubassement** : La majorité des bâtiments présentent un soubassement en béton.

viii) **Traitement des façades :**

- **Ornements** : les ornements architecturaux les plus présents dans le secteur sont ceux qui sont en lien avec les immeubles de type plex et les immeubles d'appartement soit les platebandes de brique et jeux de brique et le fer ornemental.
- **Ouvertures** :
  - **Portes** : les portes les plus fréquentes dans le quartier sont de forme à arc surbaissé et rectangulaire, elles sont majoritairement planes, vitrées et/ou avec imposte. Bien que la majorité des portes soit en métal, un bon nombre des portes recensées (plus de 180) sont en bois.
  - **Fenêtres** : les fenêtres les plus fréquentes dans le quartier sont rectangulaires ou à arc surbaissé, à guillotine, composé ou à manivelle. La plupart des fenêtres sont à carreaux ou jumelées et en PVC ou métal.

**VI. Aménagements extérieurs**

À l'exemption des lots occupés par de grands édifices de logements sociaux, la grande majorité des bâtiments sont implantés avec un recul avant de faible à moyen (0 à 4 mètres). Ceci dit, il y a, dans un grand nombre de lots un potentiel pour la mise en place d'aménagements extérieurs, mais force est de constater que la plupart des rues de l'aire de paysage affichent peu d'aménagement dans les cours avant. Toutefois, quelques sections des rues Sainte-Angèle, Sainte-Ursule, Saint-François-Xavier et Sainte-Genève présentent un alignement d'arbres sur rue qui embellissent le paysage urbain.

Le quartier Sainte-Cécile présente une forte densité et une quasi-absence d'espaces verts. En effet les parcs Lemire et Blandine-Neault sur la rue Saint-Paul sont les seuls espaces verts aménagés du secteur.

## **VII. Éléments à retenir**

- L'aire de paysage est caractérisée par l'abondance d'immeuble de type plex constituant des ensembles locatifs de deux à trois étages, à faible marge de recul, présentant un bon alignement ainsi qu'un parement de brique et la présence de galeries et d'escaliers extérieurs.
- L'aire de paysage est caractérisée par sa forte densité et la présence de longues séquences de bâtiments qui accentuent cet effet de densité.
- On constate un appauvrissement architectural par l'abondance de parement de plastique ou de vinyle sur les façades principales des bâtiments et l'utilisation de bardeau d'asphalte pour les toitures en pente dans le secteur le plus ancien de l'aire de paysage, soit au sud de la rue Sainte-Genève.
- On constate un appauvrissement du paysage par l'implantation de logements sociaux sans considération au milieu d'insertion. La construction de ces édifices a entraîné également un remembrement des terrains dénaturant le lotissement historique du secteur (constitué de petits lots)
- L'aire de paysage inclut une partie de la rue des Ursulines, dans le prolongement du site patrimonial déclaré de Trois-Rivières. Ce secteur est constitué de bâtiments à forte valeur architecturale et d'un milieu à grande valeur paysagère à protéger afin de conserver la continuité avec le site patrimonial.
- L'aire de paysage du secteur Sainte-Cécile constitue l'interface entre le noyau commercial et d'affaires du centre-ville et le secteur de Trois-Rivières sur Saint-Laurent.
- Compte tenu de la faible présence d'espaces verts dans le quartier, l'aménagement de ruelles vertes présente un bon potentiel d'embellissement et revitalisation du quartier.



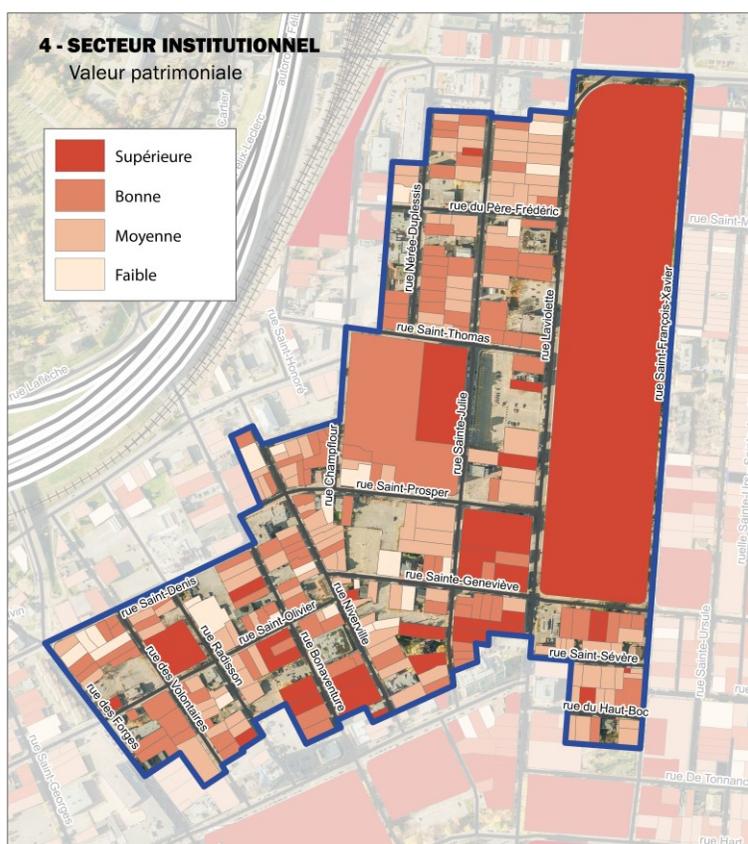
- iv) **Profondeur moyenne des lots** : 31 mètres (excluant les grands lots de l'hôpital et du Séminaire Saint-Joseph)

#### IV. Implantation

- i) **Marges de recul** : faible marge de recul avant (entre 0 et 3 mètres généralement)
- v) **Implantation** : l'implantation est principalement déhanchée et parallèle à la rue.
- ii) **Alignement** : L'alignement des bâtiments est bon, à l'exception de certaines rues, au sud-est du secteur (Saint-Généviève et Niverville), où quelques bâtiments plus récents se sont insérés dans le milieu sans égard à l'implantation des bâtiments voisins.
- iii) **Bâtiments accessoires** : peu de bâtiments accessoires visibles à partir de la rue.

#### V. Cadre bâti

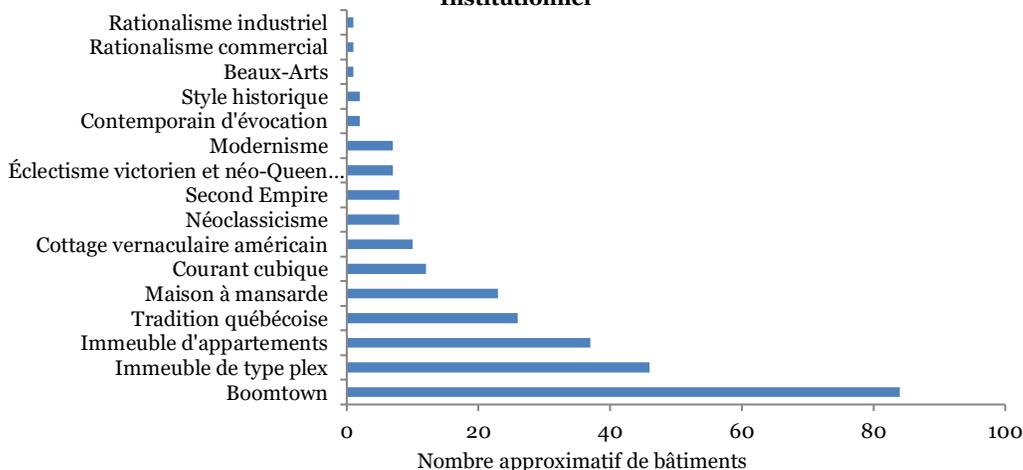
- i) **Valeur patrimoniale** : parmi les 310 bâtiments que l'on trouve approximativement dans cette aire de paysage, 282 bâtiments ont été inventoriés comme ayant une valeur patrimoniale, soit 82 % des bâtiments. L'aire de paysage contient 9 % des bâtiments ayant une forte valeur patrimoniale, soit le Séminaire et l'Hôpital Saint-Joseph, ainsi que quelques bâtiments résidentiels situés principalement au sud du secteur, dans la partie la plus ancienne, près du noyau commercial et d'affaires du centre-ville. Plus de 80 % des bâtiments patrimoniaux ont une valeur bonne ou moyenne.



- ii) **Typologies architecturales** : l'aire de paysage du secteur institutionnel est majoritairement composée de bâtiments de type Boomtown, d'immeubles d'appartement et de type plex. De plus le secteur présente près de 60 bâtiments de typologies architecturales traditionnelles telles que tradition québécoise, maison à mansarde et cottage vernaculaire américain. Finalement, l'architecture institutionnelle est représentée par deux imposants bâtiments

de typologie Second empire (Hôpital) et Néoclassicisme (Séminaire).

Principales typologies architecturales dans l'aire de paysage n°4 Secteur Institutionnel



- iii) **Volumétrie**

- **Forme** : les plans des bâtiments résidentiels présentent des volumes cubiques avec des annexes en arrière du bâtiment. Les grands bâtiments institutionnels présentent des formes complexes, composés d'un corps principal avec des ailes.

- **Hauteur** : 60 % des bâtiments ont deux étages alors que 20 % en ont trois et 12 % un étage et demi.
- **Toiture** : 60 % des bâtiments du secteur ont un toit plat, 13 % un toit à deux versants droits, 10 % ont un toit mansardé à deux versants et 7 % en appentis.
- **Saillies** : à l'instar des autres secteurs du centre-ville, les saillies les plus répandues sont les galeries, balcons, escaliers et auvents.

**iv) Matériaux de revêtement :**

- **Parement** : majoritairement en brique (53 %) pour les façades principales et brique (50 %) et parement de vinyle, plastique ou métal à clins (24 %) pour les façades secondaires.
- **Toiture** : compte tenu de la prédominance de toits plats, la membrane est le revêtement de toiture le plus répandu dans le secteur suivi du bardeau d'asphalte. On trouve également autour de 50 bâtiments ayant une toiture en tôle (en plaque, canadienne, pincée ou à baguettes).
- **Soubassement** : parmi les bâtiments ayant une fiche patrimoniale, plus de 70% ont un soubassement en béton et 25% en pierre.

**v) Traitement des façades :**

- **Ornements** : les éléments d'ornementation architecturale les plus récurrents sont les platebandes en brique, les jeux de brique, chambranles et corniches.
- **Ouvertures** :
  - Portes : généralement, on y trouve des portes rectangulaires, planes avec vitrage et la présence d'imposte au-dessus des portes est fréquente. Près de 65% des portes sont en métal ou PVC, mais l'on trouve également un bon nombre de portes en bois, soit plus de 140 portes parmi les bâtiments avec une fiche patrimoniale.
  - Fenêtres : généralement, on y retrouve de fenêtres rectangulaires ou à arc surbaissé, à guillotine ou à manivelle. La plupart de fenêtres du secteur sont sans carreau et jumelées. En ce qui concerne les matériaux, la plupart des fenêtres sont en métal ou en PVC mais près de 130 fenêtres répertoriés sont en bois.

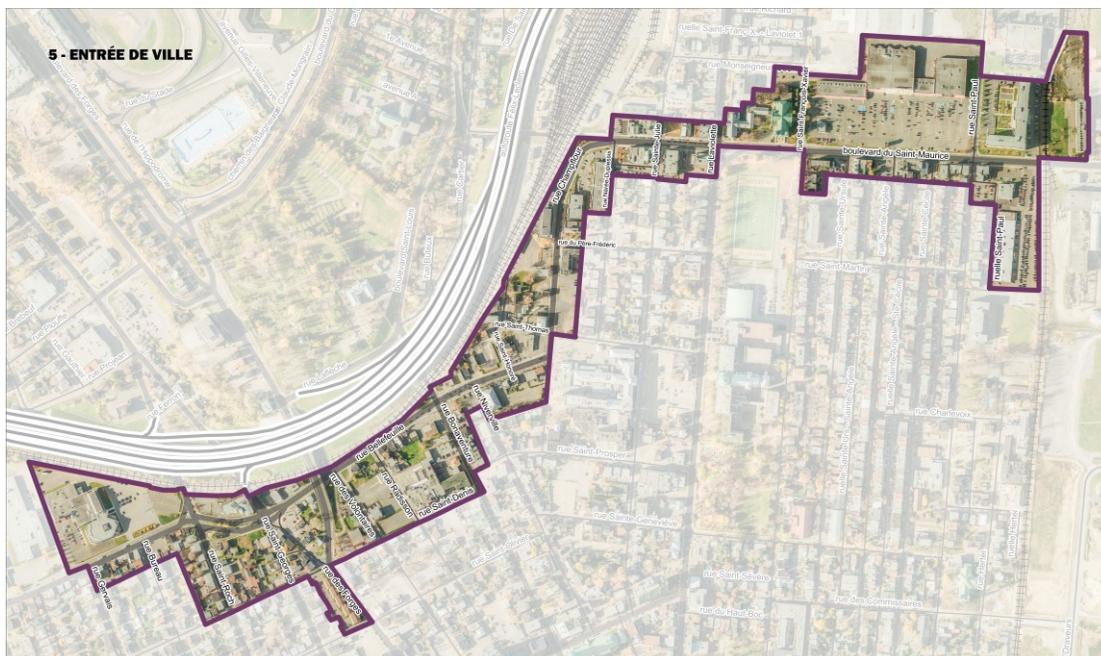
## **VI. Aménagements extérieurs**

En raison du faible recul avant des bâtiments, il y a peu d'aménagements paysagers. Toutefois, il y a un potentiel d'amélioration. On remarque que la présence d'édifices liés à la santé et les services sociaux dans le secteur entraîne une forte demande de stationnement. Aucune des aires de stationnement du secteur n'est aménagée de manière à rehausser le paysage.

## **VII. Éléments à retenir**

- Les bâtiments institutionnels du secteur sont à conserver ;
- Le secteur est caractérisé par une grande diversité d'architecture d'intérêt. En effet on y retrouve des bâtiments des typologies Courant cubique, Style historique, Néoclassicisme, Second empire, Éclectisme victorien et Néo-Queen Anne ainsi que Beaux-Arts.
- Le secteur est caractérisé par une concentration de bâtiments de typologies traditionnelles telles Boomtown, cottage vernaculaire américain, tradition québécoise et maison à mansarde, surtout dans le secteur sud de l'aire de paysage.
- Le secteur est caractérisé par une forte présence d'aires de stationnement et par la quasi-absence de végétation et d'aménagements paysagers.

## Fiche de l'aire de paysage n° 5 : Entrée de ville



### I. Contexte de développement

Dès 1877, la ligne de chemin de fer reliant Québec et Montréal traversait la Ville de Trois-Rivières, au pied du coteau Saint-Louis, à la limite Nord de l'aire de paysage. La première gare ferroviaire y est inaugurée en 1878 et sera remplacée en 1924 par l'actuelle gare de la rue Champflour. Autour de celle-ci, des hôtels et restaurants à l'intention des visiteurs s'installent au cours des années subséquentes.

À cette époque, le coteau marque une limite dans l'espace urbain et l'urbanisation s'arrête au pied de celui-ci. Sur les plans d'assurance du début du XX<sup>e</sup> siècle, on peut observer que le tissu urbain s'arrête pratiquement à la voie ferrée, à quelques exceptions près. Cette limite dans la trame urbaine fait en sorte que le lotissement et la trame des rues du secteur sont plus irréguliers. Par ailleurs, la présence du chemin de fer soutient le développement d'une couronne industrielle à cet endroit, alors situé en périphérie de la ville et des habitations. On retrouve encore aujourd'hui les traces de cette vocation industrielle avec la présence d'anciennes manufactures, tel l'édifice Lampron. L'urbanisation résidentielle vient rapidement rattraper cette couronne plus éloignée avec l'exode rural du début du XX<sup>e</sup> siècle. Des quartiers ouvriers se développent alors dans le secteur de l'entrée de ville. Bien que des résidences soient érigées au pied du coteau Saint-Louis dès les années 1870, le développement, de part et d'autre de la voie ferrée, s'accélère grandement avec l'industrialisation.

Le passage de l'autoroute 40 dans les années 1970 entraîne la démolition de plus de 400 bâtiments à Trois-Rivières. Ces travaux marquent un tournant important pour le secteur de l'entrée de ville, car ils contribuent à la déstructuration et la dévitalisation du secteur. Bien qu'il y subsiste un certain nombre de bâtiments d'intérêt patrimonial, l'aire de paysage présente de nombreuses friches urbaines à redévelopper ainsi qu'un certain nombre d'ensembles immobiliers de faible valeur pouvant être remplacés, dans certains cas, par des nouvelles constructions pour permettre la réalisation de projets structurants.

### II. État actuel du secteur

- i) **Utilisation du sol actuelle** : le secteur d'entrée de ville présente une utilisation variée et peu organisée affichant de manière déstructurée des secteurs résidentiels qui côtoient des activités industrielles et commerciales dont un grand nombre sont en lien avec l'automobile.
- ii) **Terrains vacants** : Le secteur présente plusieurs friches urbaines et des bâtiments qui pourraient accueillir des projets de redéveloppement. En effet, le secteur offre plus de 14 000 mètres<sup>2</sup> de terrains non aménagés et non exploités, la plupart concentrés à l'intersection des rues Bellefeuille, des Forges et Saint-Roch (secteur des cinq coins).

De plus, le secteur présente une surabondance d'espaces de stationnement, liés aux activités commerciales, institutionnelles, de bureau et industrielles, mais aussi des friches utilisées comme espaces de stationnement improvisés. En effet, il y a plus de 50 000 mètres<sup>2</sup> d'espace réservé au stationnement d'automobiles dans ce secteur, ceci incluant les grands espaces de stationnement du centre commercial sur le boulevard du Saint-Maurice ainsi que de l'édifice accueillant le Nouvelliste sur la rue Bellefeuille.

- iii) **État du cadre bâti** : l'aire de paysage de l'entrée de ville inclut des bâtiments de toutes les époques et dont 17 % ont été construits avant le tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Malgré cette forte proportion de bâtiments anciens, on y trouve peu de bâtiments à grande valeur patrimoniale. De plus, on trouve dans ce secteur près de 30 % de bâtiments construits plus récemment, soit après 1945.

Année de construction des bâtiments	Pourcentage approximatif de bâtiments
Avant 1899	17 %
1900-1919	25 %
1920-1929	19 %
1930-1944	12 %
Après 1945	26 %

Le cadre bâti du secteur est, de manière générale, en bon état. Toutefois, parmi les bâtiments du secteur ayant une fiche patrimoniale, plus de 50 % ont subi des altérations, non harmonieuses avec le bâtiment mais jugées réversibles, alors que plus de 30 % des bâtiments ont subi des altérations importantes.

### III. Tissu urbain

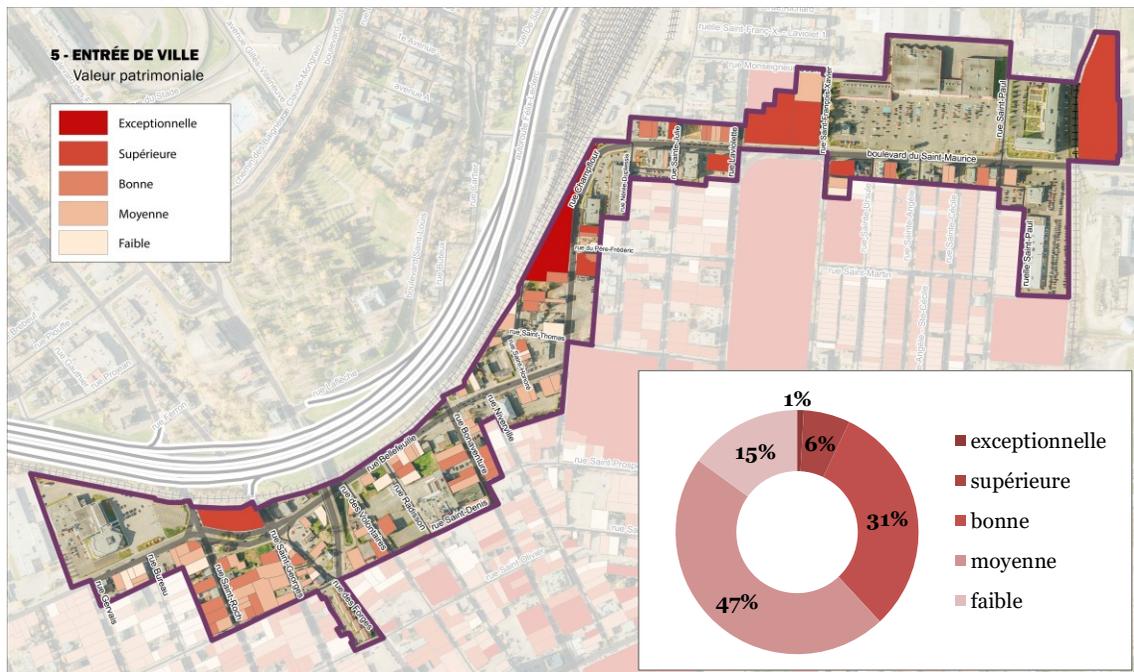
- i) **Le parcellaire** : la trame urbaine du secteur est fortement influencée par la présence de l'autoroute 40, le chemin de fer et le coteau Saint-Louis. En effet, la trame du secteur est très irrégulière aux alentours des rues Bellefeuille et Champflour, et plus régulière autour du boulevard du Saint-Maurice. À travers le secteur, le parcellaire est irrégulier, autant dans la forme que dans la superficie des lots. Des petits lots résidentiels côtoient de grands lots commerciaux, industriels et institutionnels parsemés à travers le secteur.
- ii) **Superficie moyenne des lots** : 1 300 mètres<sup>2</sup>
- iii) **Front moyen des lots** : 20 mètres
- iv) **Profondeur moyenne des lots** : 32 mètres

### IV. Implantation

- i) **Marges de recul** : les bâtiments résidentiels et mixtes sont implantés avec un faible recul en avant. Sur le boulevard du Saint-Maurice et la rue Champflour, le recul avant des bâtiments est de manière générale de zéro, à l'exception des bâtiments religieux et de certains bâtiments commerciaux implantés avec un grand recul pour faire place à des espaces de stationnement en marge avant. Dans le secteur ouest de l'aire de paysage, aux alentours de la rue Bellefeuille, les bâtiments résidentiels affichent un faible recul avant, variant entre 0 et 3 mètres.
- ii) **Implantation** : L'implantation dans cette aire de paysage est principalement contiguë ou jumelée pour les bâtiments résidentiels et d'usage mixte sur le boulevard du Saint-Maurice et la rue Champflour. Dans le secteur ouest de l'aire de paysage, aux alentours de la rue Bellefeuille, l'implantation est principalement isolée.
- iii) **Alignement** : Étant donnée la grande hétérogénéité des fonctions des bâtiments du secteur, on constate un manque d'alignement des bâtiments et donc d'un encadrement dysfonctionnel de la rue. En effet, il est fréquent de voir des alignements de bâtiments rompus par des friches ou des bâtiments commerciaux implantés avec un grand recul avant afin d'offrir des espaces de stationnement en cour avant.
- iv) **Bâtiments accessoires** : Principalement implantés en cour arrière et peu visibles à partir de la rue.

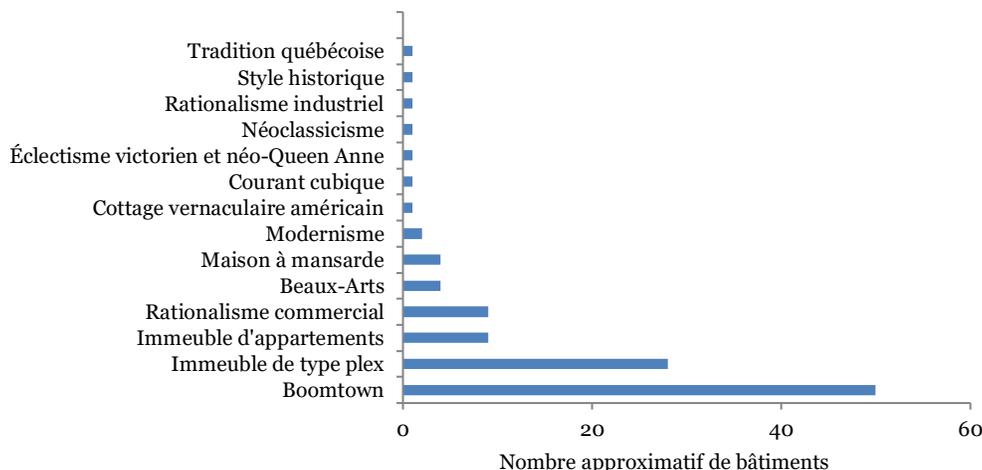
### V. Cadre bâti

- i) **Valeur patrimoniale** : Parmi les 150 bâtiments que l'on trouve approximativement dans ce secteur, 113 ont une valeur patrimoniale soit 75 % des bâtiments. Parmi ces bâtiments, 8 bâtiments présentent une forte valeur patrimoniale, dont l'édifice de la gare ferroviaire, l'édifice Lampron ainsi que l'église de Notre-Dame-des-Sept-Allégresses. Plus de 60 % des bâtiments ont une valeur patrimoniale moyenne ou faible.



ii) **Typologies architecturales** : Le secteur de l'entrée de ville est majoritairement composé d'immeubles d'appartements et de bâtiments de typologie Boomtown. Les bâtiments de forte valeur patrimoniale sont pour leur part de typologie architecturale Beaux-Arts (gare ferroviaire et caserne de pompiers sur la rue Laviolette) et de style historique (l'église de Notre-Dame-des-Sept-Allégres).

**Principales typologies architecturales dans l'aire de paysage n°5**  
**Entrée de ville**



iii) **Volumétrie**

- **Forme** : majoritairement cubique ou rectangulaire pour les bâtiments résidentiels. Les bâtiments commerciaux, de bureau et industriels sont des structures imposantes, présentant généralement de formes simples, carrées ou rectangulaires.
- **Hauteur** : près de 90 % des bâtiments ont de deux à trois étages (68 % ont deux étages et 21 % ont trois étages).
- **Toiture** : la majorité des toitures sont plates ou à faible pente (80 %). On retrouve aussi des toits en appentis (7 %) et à double versant (7 %).
- **Saillies** : Étant donné que la majorité de bâtiments du secteur est de typologie Boomtown et de type plex, les saillies les plus fréquentes sont les galeries, auvents escaliers et balcons.

iv) **Matériaux de revêtement** :

- **Parement** : 60 % des bâtiments ont un revêtement de la façade principal en brique, alors que près de 30 % des bâtiments affichent un revêtement de la façade principale en déclin de vinyle ou métal. En ce qui concerne les façades secondaires, 50 % de celles-ci affichent un revêtement de brique et 35 % ont un revêtement de vinyle ou métal.
- **Toiture** : Compte tenu du grand nombre de toits plats ou à faible pente du secteur, la majorité des toitures affiche un revêtement de type membrane. Pour ce qui est des toits en pente, le bardeau d'asphalte est utilisé majoritairement.
- **Soubassement** : Près de 80 % des bâtiments affichent un soubassement en béton, 7 % en pierre et 3 % (trois bâtiments) en brique.

v) **Traitement des façades :**

- **Ornementations :** les ornements architecturaux les plus fréquents dans l'aire de paysage sont les platebandes de brique, les jeux de brique, les corniches, les linteaux, les chambranles et les parapets.
- **Ouvertures :**
  - Portes : les portes les plus fréquentes dans le secteur sont rectangulaires, planes, avec vitrage et avec imposte et en PVC ou métal. On trouve dans le secteur près de 50 bâtiments ayant des portes en bois.
  - Fenêtres : les fenêtres les plus fréquentes dans le quartier sont rectangulaires ou à arc surbaissé, à guillotine, composé, sans carreaux, en PVC ou métal.

## VI. Aménagements extérieurs

L'aire de paysage de l'entrée de ville est caractérisée par son absence de végétation. En effet, le secteur représente un îlot de chaleur important. Cette situation est exacerbée par la présence de l'autoroute, imposante structure de béton surélevée, qui entraîne une forte circulation automobile dans le secteur. De plus, l'abondance d'aires de stationnement s'ajoute à la minéralisation caractéristique du secteur.

## VII. Éléments à retenir

- Les bâtiments à forte valeur patrimoniale sont à conserver;
- on constate un appauvrissement architectural par l'abondance de parement de plastique ou de vinyle sur les façades principales des bâtiments résidentiels. Le retour de matériaux de meilleure qualité est souhaitable;
- l'aire de paysage est caractérisée par la grande disponibilité d'espaces vacants et par son grand potentiel de redéveloppement;
- une attention particulière devrait être portée à l'implantation des nouveaux bâtiments afin d'améliorer l'encadrement de la rue et de redonner, au boulevard du Saint-Maurice notamment sa fonction d'artère commerciale urbaine;
- l'aire de paysage constitue la porte d'entrée au centre-ville. Les aménagements et les projets de construction à venir devraient contribuer à améliorer le secteur de manière à offrir un paysage urbain invitant et convivial afin de soutenir l'attractivité du centre-ville;
- l'aire de paysage est caractérisée par l'absence de végétation. L'intégration des surfaces aménagées et végétalisées à l'intérieur des projets et d'aménagement et réaménagement d'aires de stationnement est à encourager.

ANNEXE IV

CARACTÉRISTIQUES DES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES  
PATRIMONIALES DU PIIA D'UNE PARTIE DU CENTRE-VILLE DE TROIS-  
RIVIÈRES

(Articles 10 à 20)

**Typologie architecturale : Bâtiment type plex – deux étages**



**Principales caractéristiques :**

- volume d'aspect cubique de deux étages;
- plusieurs logements possèdent une entrée directe extérieure;
- nombreux prolongements extérieurs : balcon, galerie, escalier;
- ouvertures à arc surbaissé fréquentes, fenêtres à guillotine, souvent avec imposte ou meneaux décoratifs;
- matériaux traditionnels : parement de brique de couleur rouge, brune ou ocre ou déclin en bois, ouvertures en bois;
- ornements variés, corniche, parapet, bandeau décoratif, linteau, clé de voûte, insertion de brique ou de pierre, etc.

**Exemples de bâtiments de type plex traditionnel de deux étages :**



### Typologie architecturale : Bâtiment type plex – Trois-étages



#### Principales caractéristiques :

- volume imposant d'aspect cubique de trois étages;
- plusieurs logements possèdent une entrée directe extérieure;
- nombreux prolongements extérieurs : balcon, galerie, escalier;
- ouvertures à arc surbaissé fréquentes, fenêtres à guillotine, souvent avec imposte ou meneaux décoratifs;
- matériaux traditionnels : parement de brique de couleur rouge, brune ou ocre ou déclin en bois, ouvertures en bois;
- ornements variés, corniche, parapet, bandeau décoratif, linteau, clé de voûte, insertion de brique ou de pierre, etc.

#### Exemples de bâtiments de type plex traditionnel de trois étages :

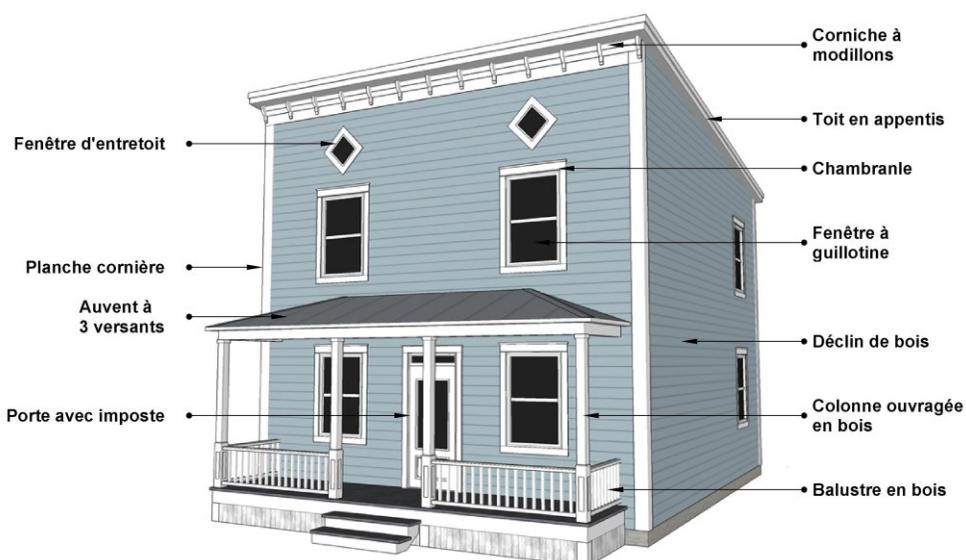


851, rue Saint-Pierre



677-683, rue Sainte-Angèle

## Typologie architecturale : Boomtown



### Principales caractéristiques :

- volume cubique ou rectangulaire, généralement de deux étages, peu dégagé du sol;
- toiture plate ou à faible pente vers l'arrière;
- peu de saillies à l'exception d'une galerie protégée d'un auvent ou d'un balcon à l'étage;
- parement en déclin de bois ou en brique de couleur rouge, brune ou ocre;
- distribution régulière des ouvertures;
- fenêtres à battant à grands carreaux ou à guillotine et présence possible de petites fenêtres d'entre toit;
- ornementation concentrée dans la partie supérieure de la façade au moyen d'une corniche, d'un parapet ou de jeux de briques;
- autres éléments d'ornementation discrets : chambranles, planches cornières, platebandes en brique, etc.;
- implantation sur des lots étroits et profonds, avec un faible recul de la rue.

### Exemples de bâtiments de type Boomtown :



634, rue des Ursulines



1145-1151, rue Sainte-Julie

## Typologie architecturale : Immeuble d'appartements



### Principales caractéristiques :

- volume cubique de deux ou trois étages, comprenant souvent une avancée dans la partie centrale accueillant l'entrée principale et l'accès aux logements;
- toit plat;
- parement de brique ou de pierre;
- présence de balcons individuels souvent situés de part et d'autre de l'avant-corps;
- grandes ouvertures, souvent bipartite ou tripartite;
- fenêtres à guillotine de bois pour les modèles anciens, présence fréquente d'une imposte;
- présence de parties vitrées fixes pour les modèles plus récents;
- ornements variés, mais sobres pour les modèles plus anciens;
- présence fréquente de corniches et d'amortissements, linteaux, bandeaux, insertions de pierre, jeux de brique au couronnement et aux angles;
- pour les modèles plus récents, présence de fer forgé.

### Exemples d'immeubles d'appartements :



140, rue Radisson



992, rue Royale

## Typologie architecturale : Maison à mansarde



### Principales caractéristiques :

- corps de bâtiment rectangulaire dont la dimension la plus grande fait généralement face à la rue;
- parement de déclin en bois;
- toiture mansardée, à deux ou à quatre eaux, recouverte de tôle traditionnelle (à baguettes, à la canadienne), comble entièrement habitable;
- présence fréquente d'une galerie protégée d'un auvent indépendant sur une ou plusieurs façades;
- composition symétrique;
- ouvertures rectangulaires ou à arc surbaissé, fenêtres à battants à six carreaux ou à guillotine;
- ornementation sobre composée habituellement de chambranles, de planches cornières, parfois d'une corniche sous le brisis et de boiseries sur les lucarnes;
- implantation sur des lots étroits et profonds, avec un faible recul de la rue. Le corps du bâtiment se situe environ entre deux mètres et 2,5 mètres du trottoir.

### Exemples de maison à mansarde :

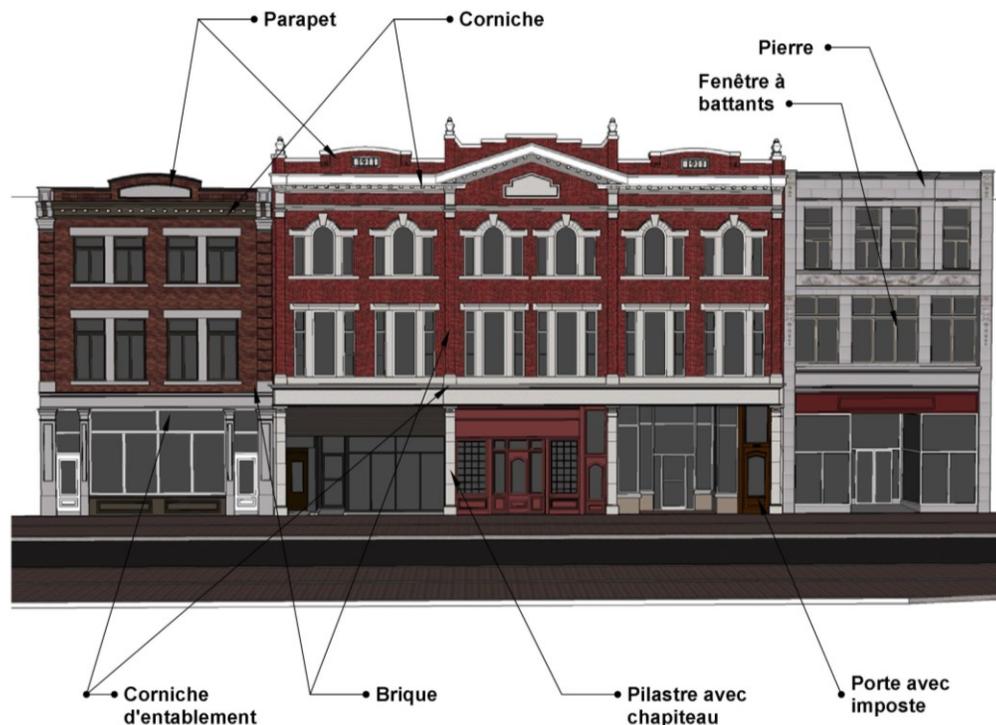


500, rue Saint-François-Xavier



600, rue Niverville

## Typologie architecturale : Rationalisme commercial



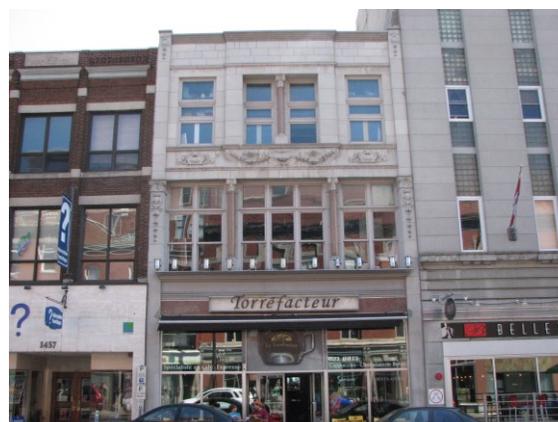
### Principales caractéristiques :

- Volume simple, habituellement sans saillie, généralement de trois étages, parfois deux, avec un mode d'implantation contiguë.
- Toit plat ;
- Parement de brique ou de pierre de taille;
- Rez-de-chaussée au niveau du trottoir et pourvu de grandes vitrines commerciales s'appuyant sous la corniche d'entablement;
- Programme décoratif souvent rationalisé et généralement concentré aux étages supérieurs, particulièrement au niveau du couronnement, où l'on retrouve corniche, frise, parapet ou autres éléments d'ornementations;
- Présence d'un entablement séparant la partie commerciale des étages supérieurs;
- Composition architecturale régulière et symétrique où l'expression de la structure est soulignée par des pilastres qui crée des lignes verticales;
- Expression variée et rythmée des ouvertures souvent caractérisé par une organisation bipartite ou tripartite, favorisant une fenestration abondante. Présence fréquente d'impostes;
- Emprunt occasionnel au vocabulaire architectural associé au style historique « néo-renaissance » ou au style Beaux-arts.

### Exemples de bâtiments de type rationalisme commercial :

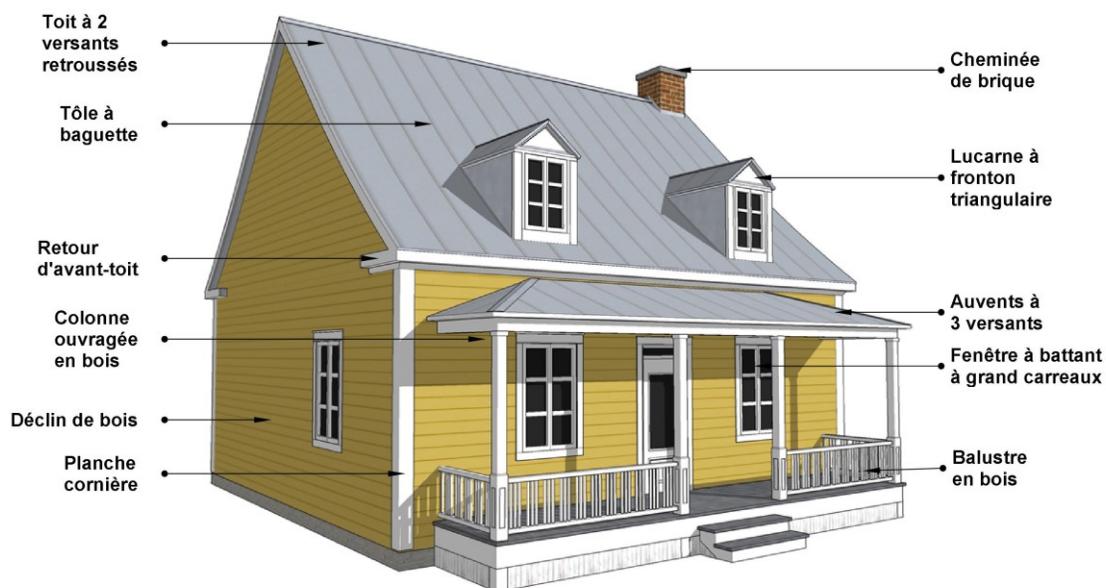


934-950, rue Notre-Dame Centre



1465, rue Notre-Dame Centre

## Typologie architecturale : Tradition québécoise



### Principales caractéristiques :

- corps de bâtiment rectangulaire dont la dimension la plus grande fait généralement face à la rue;
- parement de déclin en bois;
- carré en pierre ou en bois pièce sur pièce, le plus souvent légèrement exhaussé du sol;
- toit à deux versants à pente inférieure à 45 degrés, couvert de tôle traditionnelle (à baguettes, à la canadienne) ou de bardeaux de cèdre;
- larmier retroussé débordant de la façade et couvrant parfois une galerie ou présence d'un auvent indépendant;
- souche de cheminée dans le prolongement du mur pignon ou au centre du faîte;
- composition symétrique de la façade;
- ouvertures nombreuses, fenêtres à double battants à grands carreaux, lucarnes à pignon;
- ornementation habituellement sobre composée habituellement de chambranles, de planches cornières, parfois de boiseries sur les lucarnes et les éléments de la galerie;
- implantation sur des lots étroits et profonds, avec un faible recul de la rue.

### Exemples de bâtiments de type tradition québécoise :



864-870, rue du Haut-Boc



708, rue Niverville

## Typologie architecturale : Courant cubique



### Principales caractéristiques :

- volumétrie cubique, plan carré de deux étages légèrement surhaussé du sol;
- toit en pavillon à faibles pentes, revêtu de tôle traditionnelle, ou toit plat;
- revêtements extérieurs variés : brique, planches de bois, bardeaux de cèdre, crépi ou autres revêtements légers;
- galerie couverte aménagée en façade avant, balcon fréquent à l'étage;
- lucarnes à croupe, à pignon, triangulaire ou en appentis, parfois remplacées par des pignons;
- distribution régulière des ouvertures;
- fenêtres à battants à grands carreaux, à battants avec impostes ou à guillotine;
- ornementation variable selon le statut du propriétaire.

### Exemples de bâtiments de type courant cubique :

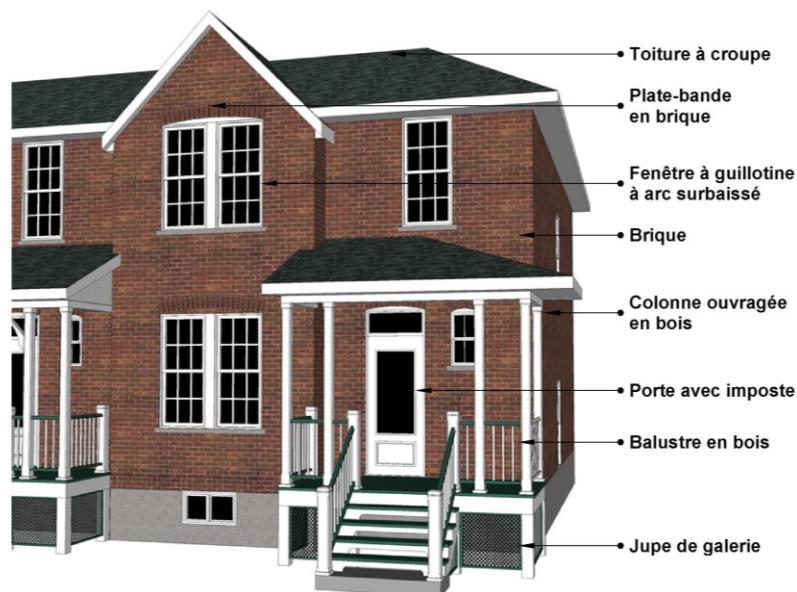


473, rue Radisson



720-726, rue Sainte-Geneviève

## Typologie architecturale : Arts & Crafts



### Principales caractéristiques :

- volume généralement imposant au plan articulé;
- toitures de formes variées à versants de longueurs inégales, présence de cheminées;
- ouvertures nombreuses et diversifiées, présence de fenêtres jumelées et de lucarnes;
- espaces extérieurs protégés (perrons, galeries, terrasses);
- utilisation de matériaux naturels et traditionnels (pierre, brique, stuc, bardeau de cèdre, planche de bois), parfois combinés entre eux;
- ornements souvent limités aux éléments de la charpente (colombages, chevrons apparents);
- chaque cas est unique et possède ses propres caractéristiques.

### Exemples de bâtiments de type Arts & Crafts :



1074, rue Sainte-Cécile



1090, rue Sainte-Cécile

## Typologie architecturale : Néoclassicisme



### Principales caractéristiques :

- corps de bâtiment rectangulaire bien dégagé du sol, à un ou deux étages;
- toiture à deux ou quatre versants de pente moyenne ou faible;
- revêtements lisses : pierre de taille, crépi, brique ou planches de bois;
- peu ou pas d'éléments en saillie tels les balcons, galeries;
- ordonnance, symétrie et sobriété dans les compositions et la distribution des ouvertures;
- fenêtre à battants ou à guillotine, à carreaux;
- entrée principale soulignée par un porche ou un portail;
- ornements classiques variés : fronton, arc en plein cintre au-dessus des ouvertures, colonnes, piliers, pilastres, chaînage d'angle, retour de corniche.

### Exemples de bâtiments de type Néoclassicisme :

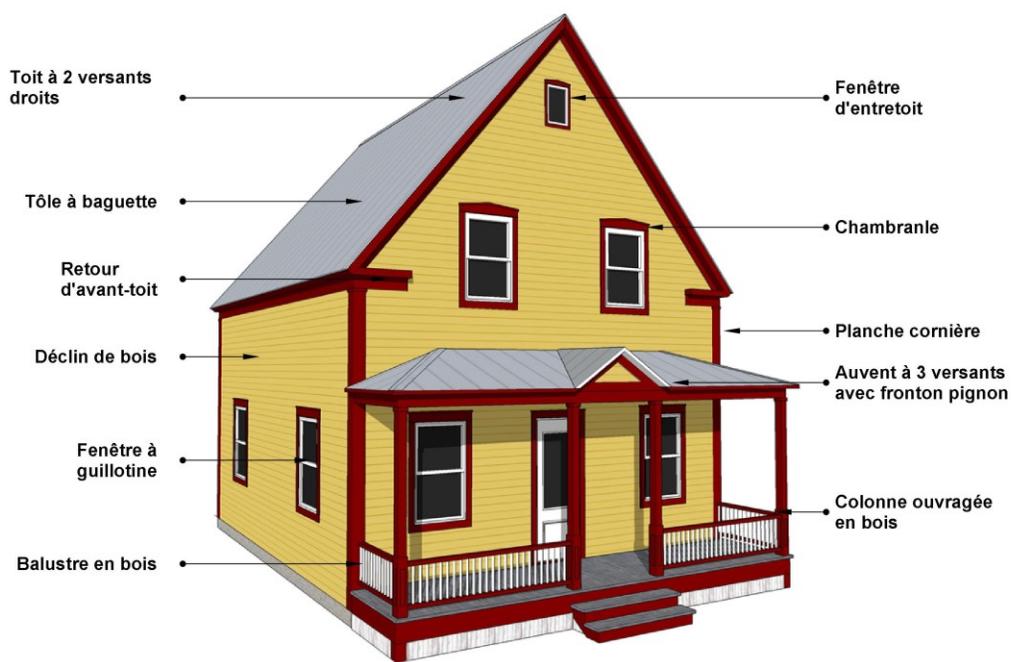


669, rue des Ursulines



858, terrasse Turcotte

## Typologie architecturale : Cottage vernaculaire américain



### Principales caractéristiques :

- plan carré ou rectangulaire dénotant une simplification des formes;
- élévation sur un étage et demi ou deux étages et demi;
- toiture à pente variable, souvent à deux versants droits, à pente moyenne ou à demi-croupe;
- mur pignon parfois orienté vers la voie publique;
- revêtement léger : planches de bois, bardeau d'amiante-ciment, crépi;
- présence d'une galerie couverte d'un auvent indépendant;
- portes à panneaux et fenêtres à battants ou à guillotine usinées en bois;
- présence ou non de lucarnes de divers types;
- éléments d'ornementation standardisés : chambranles, planches cornières, fronton.

### Exemples de bâtiments de type cottage vernaculaire américain :



625, rue des Volontaires



525, rue Sainte-Julie

## Typologie architecturale : Éclectisme Victorien et Néo-Queen Anne



### Principales caractéristiques :

- plan asymétrique (pas de plan typique), volume très articulé, nombreuses saillies et avancées;
- toitures irrégulières, composantes de pignons ou de tourelles, souvent percées de lucarnes;
- présence de galeries et de balcons couverts et ornementés qui se prolongent souvent sur plus d'une façade;
- pas d'ouverture typique, variété de types d'ouvertures sur un même bâtiment, présence de fenêtre en baie (bow-window);
- amalgame de plusieurs matériaux et couleurs sur un même immeuble (brique, pierre, bardeaux décoratifs ou polychromes, etc.);
- ornements variés : fronton néoclassique, boiserie ornementale, mâts, épis, consoles, encorbellements, etc.

### Exemples de bâtiments de type éclectisme Victorien et Néo-Queen Anne :



172-176, rue Radisson



573, rue Bonaventure

## Typologie architecturale : Modernisme



### Principales caractéristiques :

- formes et lignes claires, exprimées par des verticales affirmées, des jeux de retrait et des dégradés;
- volumétrie cubique, simple, mais expressive;
- plan libre, espace décroisé;
- pureté et absence d'ornementation;
- matériaux nobles et lisses tels que la pierre et la brique pâle, ainsi que le béton et le crépi de couleur pâle;
- toiture plate en terrasse;
- présence de coins arrondis;
- ouvertures percées dans la masse et variété de formats d'ouvertures selon les besoins intérieurs et les vues à exploiter;
- présence de fenêtres en coin et bandeau horizontal ou de blocs de verre posés à la verticale ;
- absence de symétrie.

### Exemples de bâtiments de type modernisme :

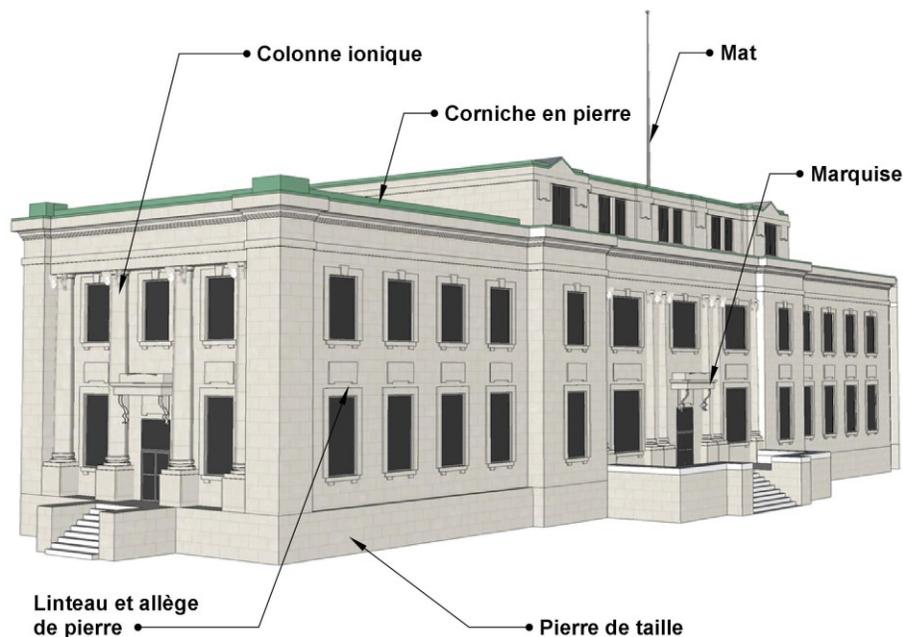


1481-1503, rue Notre-Dame Centre



1243, rue Hart

## Typologie architecturale : Beaux-arts



### Principales caractéristiques :

- monumentalité du volume;
- plan rectangulaire;
- toit plat en terrasse;
- symétrie de la composition;
- s'inscrit dans la modernité par ses matériaux et ses méthodes de construction, utilisation de structure de béton ou d'acier;
- parement clair constitué de brique ou de pierre, rehaussé par des éléments de béton imitant la pierre de taille;
- privilégie la monochromie;
- décor emprunté à l'architecture classique : colonnes pilastres, chapiteaux à cornes, clés de voûte, couronnement, frontons, corniches, chaînages d'angle et balustrades;
- présence de balconnets en fer forgé supportés par des consoles en pierre sculptée.

### Exemples de bâtiments de type Beaux-arts :



68, rue des Forges



983-987, rue Royale

## Typologie architecturale : Style historique



### Principales caractéristiques :

- Néogothique : en architecture religieuse, aspect élancé et vertical, ouvertures à arc ogival, contreforts, pinacles, rosaces et vitraux. En architecture résidentielle, volumes et toitures articulés, parement de briques, galeries couvertes ouvragées, lucarnes et pignons, ouvertures coiffées d'arc ogival ou de chapeau de gendarme, pinacles, épis, dentelles de bois et corniches.
- Néo-Tudor : hauts toits en pente recouverts d'ardoise ou de tôle, briques d'argile rouge, colombages aux interstices en stuc blanc, cheminées nombreuses et proéminentes, pignons et oriels, ouvertures à arcs surbaissés, fenêtres à meneaux de pierre, chapeaux de gendarmes, bandeaux horizontaux.
- Néo-Renaissance : volume imposant, plan irrégulier, tour carrée, avancée, balcons, toitures variées, ouvertures au sommet arrondi et ornements abondants (corniches épaisses et débordantes, modillons, larges chambranles, volutes, présence des ordres classiques, colonnettes, fronton, arcades).
- Néo-Roman : ouvertures à arc en plein cintre, embrasure profonde, arcades et colonnes trapues.

### Exemples de bâtiments de type Style historique :



690, rue Saint-François-Xavier



1425-1433, rue Notre-Dame Centre

## Typologie architecturale : Second empire



### Principales caractéristiques :

- volume imposant, avec avant-corps en façade soulignant l'entrée principale;
- toit à la Mansart à deux ou quatre eaux, ou à fausse mansarde;
- murs revêtus de briques ou de pierres;
- composition habituellement symétrique;
- ouvertures à arc surbaissé, fenêtre à battants à grands carreaux ou à guillotine, lucarnes cintrées ou pendantes;
- ornementation riche : grille faitière, cartouche, chaînage d'angle, bandeaux, chambranles, corniche à consoles, épis, fleurons, boiserie, etc.

### Exemples de bâtiments de type Second empire :

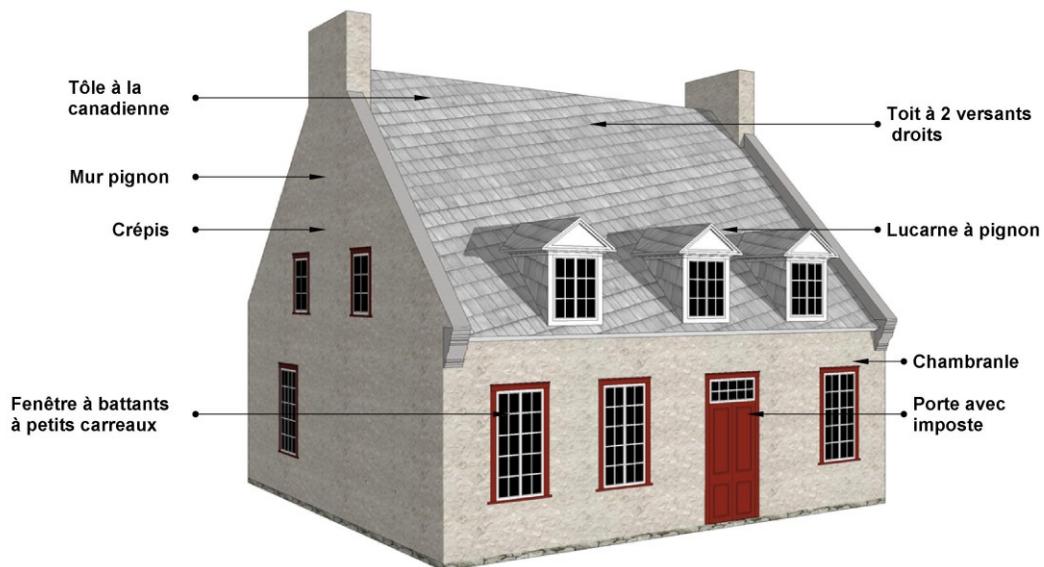


186-190, rue Bonaventure



642, rue des Ursulines

## Typologie architecturale : Colonial français



### Principales caractéristiques :

- corps de logis rectangulaire situé près du sol, fondations peu profondes en pierre;
- carré trapu en pierre à moellons ou en bois d'œuvre massif, peut être recouvert de crépi ou de planches verticales, léger fruit dans les murs;
- toit à deux versants droits ou à croupes, traditionnellement recouvert de bardeau de cèdre. En milieu urbain, le bardeau de bois fait souvent place à la tôle traditionnelle;
- cheminées massives en pierre, parfois disposées en chicane (pas toutes sur le même versant de toit), présence de murs coupe-feu en milieu urbain;
- composition de façade asymétrique;
- ouvertures peu nombreuses, fenêtres à doubles battants à petits carreaux, volets fonctionnels, peu ou pas de lucarnes (à pignon);
- peu d'ornements, mis à part les chambranles autour des ouvertures.

### Exemples de bâtiments de type Colonial français :



380, rue Saint-François-Xavier



767, rue des Commissaires

ANNEXE V

LEXIQUE ARCHITECTURAL

(Article 1)

L'illustration qui accompagne une définition n'a qu'une valeur indicative.



« **aisselier** » : lien de renfort, souvent courbe, portant sur une pièce verticale ou oblique et soulageant une pièce horizontale d'une charpente (entrait). L'aisselier plein est une console. Dans une galerie, pièce de bois décorative située à la jonction d'un poteau et du toit.



« **allège** » : partie maçonnée basse sur laquelle s'appuie une fenêtre



« **amortissement** » : élément ornemental placé au sommet de tout axe vertical d'une élévation faisant partie du couronnement. Exemple, le pinacle sert d'amortissement à un contrefort. L'amortissement est un élément décoratif vertical qui dépasse du parapet ou de la corniche, habituellement en lien avec des éléments verticaux de composition de la façade (exemple : pilastres).



« **arcade** » : succession d'arcs. Elle peut être utilisée pour séparer les vaisseaux du corps principal d'un lieu de culte ou pour marquer des espaces de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment.



« **auvent** » : petit toit en saillie couvrant un espace à l'air libre devant une baie, une façade, ou sur une galerie pour se protéger de la pluie ou du soleil. L'auvent peut être soutenu par des colonnes, des piliers. Les mots de pare-soleil et d'avant-toit sont des synonymes d'auvent.



« **balcon** » : plateforme en saillie (à la différence de la loggia) sur la façade d'un bâtiment, généralement aux étages supérieurs, munie d'un garde-corps et qui communique avec les appartements par une ou plusieurs ouvertures. Contrairement à la galerie, le balcon n'est pas accessible à partir du sol.



« **balconnet** » : garde-corps de baie de porte-fenêtre sans plateforme. Balcon de petite dimension.



« **balustrade/garde-corps** » : rangée de balustres, fixée entre une lisse et une main courante formant appui, qui constitue un garde-corps ajouré dont la fonction est d'assurer la sécurité des lieux et qui participe au style du bâtiment.



« **balustre** » : colonnettes de forme renflée généralement assemblées à d'autres colonnettes par une tablette à hauteur d'appui. Un balustre peut également désigner l'ensemble des colonnettes nommé « barrotin » qui soutient la main courante d'un garde-corps.



« **bandeau** » : dans un mur de maçonnerie, rangée de briques ou de pierre qui se différencie du reste de la façade, soit par sa couleur, son appareillage ou sa texture de surface.



« **bardeau** » : petite planche clouée sur volige employée dans la construction, surtout pour remplacer tuiles et ardoises sur la couverture des maisons. Bardeau de bois, de cèdre. Synonyme : Aisseau.



« **bloc de verre** » : verre épais sous forme de cube que l'on peut assembler à l'aide de mortier. Les blocs de verre peuvent être décoratifs, plus ou moins translucides, teintés, polis, ou contenir des motifs. Les blocs de verre sont souvent utilisés pour faire pénétrer de la lumière diffuse sans toutefois donner une vue vers l'extérieur. Synonyme : Brique de verre.



« **bow window** » : se rapporte à une fenêtre en saillie dont les côtés sont coupés à 45 degrés.



« **brisis** » : partie inférieure et généralement très abrupte d'un versant de toit brisé, mansardé par opposition aux terrassons. La ligne de brisis est l'arête séparant les deux pentes du versant.



« **chaînage d'angle** » : pilastre appareillé en pierre ou en brique incorporé à un mur pour le consolider ou à l'angle de deux murs pour en empêcher l'écartement. Le chaînage d'angle est souvent appliqué sur les murs comme simple élément décoratif sans fonction structurale.



« **chambranle** » : encadrement en bois, en pierre ou en métal sur les trois côtés d'une porte, d'une fenêtre ou d'une cheminée.



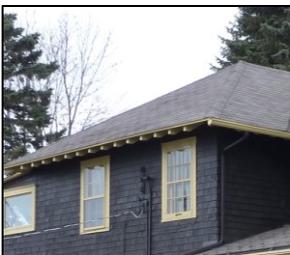
« **chapeau de gendarme** » : dans l'architecture néo-gothique, rejet d'eau (ou rejéteau) ou moulure coiffant une baie dont la forme rappelle un chapeau de gendarme.



« **chapiteau** » : partie élargie située entre le fût d'une colonne et la charge. Ornement d'architecture qui forme un couronnement au sommet d'une colonne ou d'un poteau. Les mots gorgerin, échine, coussinet et corbeille sont des synonymes de chapiteau.



« **cheminée** » : conduit qui sert à évacuer la fumée et les gaz associés à la combustion. Elle est généralement reliée à un foyer ou à un autre appareil de chauffage ou de cuisson. Dans l'architecture traditionnelle, lorsqu'un bâtiment possède deux cheminées, elles peuvent présenter une disposition dite « en chicane ». Ces dernières, qui ne se situent pas dans l'axe du faîte, percent les versants du toit de part et d'autre du faîte.



« **chevron apparent** » : pièce de bois de la charpente du toit, dans le sens de la pente du toit, laissée visible.



« **clé de voûte** » : pierre en forme de coin (claveau) placée à la partie centrale d'une voûte, d'un arc et servant à maintenir les autres pierres en place. Souvent sans fonction structurale.



« **clin** » : panneau à recouvrement partiel dans un revêtement extérieur. Planches ou planchettes à clin ou à déclin : planches posées à l'horizontale, biseautées de façon à en amincir la partie supérieure et superposées de manière à ce que leur face exposée soit inclinée pour empêcher la pénétration de l'eau de pluie.



« **colombage** » : élément vertical d'une charpente à claire-voie dont les vides sont garnis de maçonnerie légère.



« **colonne ouvragée** » : support vertical d'un édifice pouvant être réalisé selon diverses formes ornementales.



« **console** » : moulure saillante en forme de volute ou de S qui sert de support à une corniche ou à un balcon. Une corniche à consoles est une corniche constituée d'une série de moulures saillantes ou de consoles.



« **corniche** » : partie saillante qui couronne un édifice, destinée à protéger de la pluie les parties sous-jacentes. Ornement en saillie à la jonction d'un mur et d'une toiture.



« **couronnement** » : le couronnement constitue d'une façon générale tout ce qui se trouve au sommet de l'édifice. L'amortissement et le parapet, tout comme la corniche, font partie du couronnement. Le couronnement est un ouvrage ornant le sommet, le faite d'un bâtiment.



« **crépi** » : enduit non lisse de plâtre, de ciment, souvent teinté, dont on revêt un mur. Le crépi est habituellement constitué d'une seule couche en mortier de chaux, aussi appelé badigeon ou lait de chaux. À l'inverse de l'enduit qui possède plusieurs couches de mortiers et un fini lisse, le crépi épouse les formes des pierres ou des briques qu'il recouvre.



« **dentellicules** » : ornement en forme de dent. Corniche à denticules : corniche ornée de modillons de toute petite taille, formant une fine dentelure sous la saillie de l'entablement.



« **encorbellement** » : désigne toute saillie qui porte à faux au nu du mur, formé par une ou plusieurs pierres ou briques posées l'une sur l'autre, et plus saillantes les unes que les autres.



« **entablement** » : partie de certains édifices qui surmonte une colonnade et comprend l'architrave, la frise et la corniche. En général, saillie ou moulure au sommet des murs ou des meubles.



« **épi/mât** » : élément vertical prenant la forme d'un mât, qui peut être ouvragé. Il orne le faite d'un toit



« **escalier** » : suite de degrés qui servent à monter et à descendre, rejoignant ainsi les différents niveaux d'un édifice. L'escalier peut être intérieur ou extérieur, couvert, droit, courbé, monumental, en spirale ou hélicoïdal. L'escalier de secours désigne habituellement un dispositif d'évacuation en métal accroché aux façades extérieures.



« **faîte** » : partie la plus haute du toit. Il en forme généralement la ligne horizontale supérieure



« **fenêtre en baie/bay window** » : se rapporte à une fenêtre dont la saillie forme un arc de cercle.



« **fronton** » : couronnement d'un édifice ou d'une partie d'édifice consistant en deux éléments de corniche obliques, ou en une corniche courbe, se raccordant avec la corniche d'un entablement formant ainsi un fronton triangulaire, semi-elliptique ou semi-circulaire.



« **galerie** » : lieu de promenade ou de passage, couvert ou non, beaucoup plus long que large, ménagé à l'extérieur ou à l'intérieur d'un édifice ou d'une saillie.



« **imposte** » : partie supérieure d'une baie de porte ou de fenêtre séparée par une traverse horizontale appelée traverse d'imposte. L'imposte peut être mobile ou fixe, pleine ou vitrée.



« **insertion de brique ou de pierre** » : intégration d'un matériau, d'un élément décoratif dans un mur, un appareillage régulier.



« **jeux de brique** » : assemblage de briques de différents types, couleurs ou orientations afin de former des motifs géométriques décoratifs.



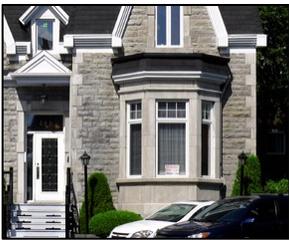
« **jupe de galerie** » : élément servant à fermer le dessous d'une galerie.



« **larmier** » : saillie formée à la base d'une toiture au-dessus d'un mur destinée à éviter le ruissellement de l'eau sur le mur. Le larmier peut être plus ou moins prononcé, recourbé ou droit. Les mots de débord de toit et avant-toit sont des synonymes de larmier.



« **linteau** » : pièce horizontale de bois, de pierre ou de métal qui forme la partie supérieure d'une ouverture et soutient la maçonnerie. Le mot poitrail est un synonyme de linteau.



« **logette** » : petit balcon fermé, en saillie sur le mur d'un bâtiment ne comprenant qu'un seul étage.



« **lucarne à fronton triangulaire** » : lucarne ornée d'un petit fronton.



« **lucarne à pignon** » : lucarne dont les deux versants droits se rejoignent pour former un pignon.



« **lucarne à croupe/demi-croupe** » : lucarne triangulaire dont les pignons sont tronqués.



« **lucarne en appentis** » : lucarne dont le toit à un seul versant descend dans la même direction que le toit principal, mais avec une pente plus faible. Aussi appelé lucarne rampante.



« **marquise** » : structure horizontale sans appui au sol placée au-dessus d'une porte d'entrée pour servir d'abri contre la pluie. Synonyme d'abri et d'avant-toit.



« **meneaux** » : éléments verticaux qui divisent les baies d'une fenêtre.



« **modillon** » : ornement de forme carrée ou cubique en saillie, habituellement appliqué en série sous une corniche. Une corniche à modillons est une corniche ornée de modillons répétitifs placés sous la saillie de l'entablement.



« **moulure** » : ornement profilé décorant un chambranle, une corniche ou un parapet. Une corniche moulurée est une corniche simplement ornée de moulures au profil constant sur toute sa longueur, en relief ou en creux.



« **mur coupe-feu** » : ouvrage à l'épreuve du feu, en maçonnerie, qui s'élève verticalement sur une certaine longueur et qui sert à enclore, à isoler des espaces d'un bâtiment en cas d'incendie. Dans l'architecture urbaine du Québec des 17e, 18e et 19e siècles, mur mitoyen en maçonnerie se poursuivant au-dessus des toits pour contrer la propagation des incendies.



« **mur pignon** » : mur d'extrémité d'un bâtiment surmonté d'un toit à deux versants se terminant en pignon.



« **oculus/œil-de-bœuf** » : ouverture circulaire ou ovale pratiquée dans un mur, une porte ou un comble. Synonyme : Hublot, rose, rosace.



« **oriel** » : fenêtre en encorbellement faisant saillie sur un mur de façade au niveau de plusieurs étages.



« **ouverture à arc surbaissé** » : ouverture dont la partie supérieure est constituée d'un arc dont la courbure est aplatie comparativement à l'arc en plein cintre. Arc très faible.



« **ouverture à arc en plein cintre** » : ouverture dont la partie supérieure est constituée d'un arc dont la courbe décrite est un demi-cercle régulier.



« **ouverture en arc ogival** » : ouverture dont la partie supérieure est constituée d'un arc brisé caractéristique du style gothique dont les deux courbes forment une arête.



« **parapet** » : prolongement d'un mur au-dessus d'un toit plat. Le parapet est le bout de mur qui dépasse du toit, souvent au-dessus de la corniche. Il peut être tout simplement droit ou comporter une forme décorative.



« **perron** » : petit escalier extérieur se terminant par une plateforme de plain-pied avec l'entrée principale d'une habitation, d'un édifice.



« **Pierre de date** » : pierre, faisant partie de la façade d'un édifice, sur laquelle est inscrite ou est gravée la date (millésime) de construction de l'édifice.



« **Pierre de taille** » : pierre taillée afin de lui donner la forme régulière d'un bloc lisse.



« **Pilastre** » : pilier engagé, colonne plate engagée dans un mur ou un support et formant une légère saillie. Synonyme : ante.



« **Pilier** » : support vertical dont le fût est généralement de plan carré ou rectangulaire. Il se compose habituellement d'une base, d'un fût et d'un chapiteau.



« **Planche cornière** » : pièce de bois plane, plus longue que large et généralement peu épaisse située aux coins d'un bâtiment pour souligner les angles. Planche décorative appliquée au coin, à l'angle de deux murs. Cet élément d'ornementation que l'on retrouve dans l'architecture traditionnelle fait référence à une pièce de charpente verticale qui formait autrefois le coin des constructions en bois pièce sur pièce. Le mot poteau cornier est un synonyme de planche cornière.



« **Planches de bois horizontales** » : pièces de bois planes, plus longues que larges et généralement peu épaisses disposées à l'horizontale. Sont inclus tous les types de planches, soit les planches à clin, à feuillures, à gorge, etc.



« **Plate-bande en pierre ou en brique** » : briques ou pierres disposées en éventail au-dessus d'une ouverture.



« **porche** » : construction en saillie qui abrite la porte d'entrée d'un édifice. Synonyme : vestibule, hall.



« **portail** » : grande porte, parfois de caractère monumental, comprenant la porte elle-même, son ébrasement, son appareil architectural.



« **portique** » : galerie couverte, aménagée devant une entrée, dont la toiture est soutenue par une rangée de colonnes.



« **retour de l'avant-toit** » : retour de corniche ou retour d'équerre, c'est-à-dire un bout de corniche interrompu qui tourne l'angle d'un mur ou qui, dans un mur pignon, se retourne à la manière d'un fronton.



« **souche de cheminée** » : partie visible de la cheminée sur la toiture.



« **tambour** » : petite entrée, parfois temporaire, servant à mieux isoler l'intérieur d'un édifice. Synonyme : sas.



« **terrasse** » : balcon ou galerie de grande dimension ou toiture plate, accessible et aménagée. Synonyme : patio. En architecture commerciale, aire de restauration extérieure aménagée devant un café, un restaurant ou un bar.



« **terrasson** » : partie supérieure, et généralement à faible pente, d'un versant de toit brisé, mansardé par opposition au brisis.



« **toiture à croupe** » : toit formé de quatre versants. Les deux longs pans trapézoïdaux se rencontrent au sommet. Les deux autres pans, situés aux extrémités du bâtiment, sont triangulaires et de plus petite dimension.



« **toiture à demi-croupe** » : se dit d'un toit à deux versants dont les pignons sont tronqués uniquement dans leurs parties supérieures.



« **toiture à deux versants à base recourbée** » : toit constitué de deux pentes dont le larmier débordant est recourbé ou retroussé.



« **toiture à deux versants droits** » : toit constitué de deux pentes droites.



« **toiture en appentis** » : toit à une seule pente.



« **toiture mansardée à deux versants** » : les versants de toiture sont brisés ou cassés en deux pans possédant des pentes différentes. Un toit mansardé ou à la Mansart possède un terrasson (partie supérieure moins abrupte) et un brisis (partie inférieure plus pentue). La toiture mansardée constitue une caractéristique essentielle de l'architecture de style Second Empire. Dans le cas d'une toiture mansardée à deux versants, le terrasson et le brisis ne se retrouvent que sur deux versants opposés créant deux murs pignons dénudés. Le terme de toiture brisée est un synonyme de toiture mansardée à deux versants.



« **toiture plate ou à faible pente** » : toiture dont le profil est plat, sans pente ou à pente très faible, à peine perceptible. Toiture à bassins, c'est-à-dire une toiture quasiment plate drainée par des bassins à faible pente et des drains situés aux niveaux les plus bas. Le matériau de la toiture à toit plat est la membrane.



« **toiture en pavillon** » : toiture en forme de tente militaire, de pyramide, formée de quatre versants triangulaires dont les sommets se rejoignent en un seul point.



« **tôle à baguettes** » : type de couverture en tôle couramment utilisée au 19<sup>e</sup> siècle. Cette technique ancienne doit son nom aux baguettes de bois sur lesquelles sont assemblés les joints des feuilles de métal. De formes variables selon les époques et les régions, ces tasseaux de bois sont disposés perpendiculairement au débord du toit et leur espacement dépend de la largeur des tôles utilisées. Ainsi, le patron varie selon la forme de toits.



« **tôle à la canadienne** » : appareillage de couverture métallique reconnaissable à son patron rappelant une multitude d'écailles plates. Ces plaques de petites dimensions sont en fait des bandes de tôle pliées et chevauchées que l'on cloue obliquement au débord du toit.



« **tôle en plaque** » : semblable à la tôle à la canadienne, la tôle en plaque est constituée de rectangles de tôle cloués dans le sens de la pente du toit. Les rectangles de tôle sont généralement plus grands que ceux utilisés pour la tôle à la canadienne.



« **tôle pincée** » : tôle de couverture dont les joints sont pincés (joints plats) pour donner l'aspect de la tôle à baguettes.



« **tour/tourelle** » : construction sur fondation ou en encorbellement, dominant un édifice ou un ensemble architectural. Synonymes d'échauguette, de poivrière et de lanterne.



« **treillis** » : entrecroisement de lattes, de fils métalliques formant claire-voie. Assemblage de poutrelles métalliques rivetées. Souvent utilisé comme jupe de galerie Exemple : potrellis.



« **volet** » : panneau (de menuiserie ou de métal) qui, placé à l'intérieur ou à l'extérieur, sert à protéger une fenêtre, à intercepter la lumière. Synonyme : contrevent.

ANNEXE VI

LISTE DES BÂTIMENT À FORTE VALEUR ET À INTÉRÊT PATRIMONIAL

(Articles 1, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20)

**Tableau 1 : Bâtiments à valeur patrimoniale exceptionnelle**

<b>AIRE DE PAYSAGE</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>DÉNOMINATION</b>	<b>TYPLOGIE ARCHITECTURALE</b>
2. Noyau commercial	7834731263 <sup>(2)</sup>	842, rue Saint-Pierre	Ancienne prison de Trois-Rivières	Néoclassicisme
2. Noyau commercial	7834627219 <sup>(3)</sup>	166-168, rue Bonaventure	Manoir Boucher-De Niverville	Colonial français
2. Noyau commercial	7834530909 <sup>(4)</sup>	362, rue Bonaventure	Cathédrale de l'Assomption	Style historique
3. Sainte-Cécile	7834930831 <sup>(1)</sup>	700-784, rue des Ursulines	Monastère, chapelle et cimetière des Ursulines	Colonial français
5. Redéveloppement	7734975725 <sup>(5)</sup>	1075, rue Champflour	Ancienne gare de Trois-Rivières	Beaux-Arts

(1) Statut patrimonial : Ensemble conventuel des Ursulines et site patrimonial déclaré de Trois-Rivières

(2) Statut patrimonial : Bien patrimonial classé

(3) Statut patrimonial : Bien patrimonial classé et aire de protection Manoir Boucher-De Niverville

(4) Statut patrimonial : Aire de protection manoir Boucher-De Niverville

(5) Statut patrimonial : Désignation fédérale

**Tableau 2 : Bâtiments à valeur patrimoniale supérieure**

AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	DÉNOMINATION	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
1. Saint-Philippe	7834007726	657-665, rue Saint-Georges		Boomtown
1. Saint-Philippe	7833455975	1851, rue Notre-Dame Centre		Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833455570	1853, rue Notre-Dame Centre		Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833455364	1857, rue Notre-Dame Centre		Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833455060	1861, rue Notre-Dame Centre		Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833454754	1863, rue Notre-Dame Centre		Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833454449	1867, rue Notre-Dame Centre		Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833356827	1892, rue Notre-Dame Centre	Maison Croteau	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833356400	1938, rue Notre-Dame Centre		Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833345786	1942, rue Notre-Dame Centre		Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833345495	1940, rue Notre-Dame Centre		Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833345379	1944, rue Notre-Dame Centre		Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833179524	481, rue Bureau	École Saint-Philippe	Beaux-Arts
1. Saint-Philippe	7733956332	598, rue McDougall		Cottage vernaculaire américain
2. Noyau commercial	7834722110 <sup>(1)</sup>	101-109, rue Lavolette	Édifice Le Patrimoine (926-928, rue Notre-Dame Centre)	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834711489 <sup>(1)</sup>	934-950, rue Notre-Dame Centre	Immeuble Spenard	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834704861 <sup>(1)</sup>	1285, rue Notre-Dame Centre	Bureau de poste de Trois-Rivières	Beaux-Arts
2. Noyau commercial	7834700626	68, rue des Forges		Beaux-Arts
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	DÉNOMINATION	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
2. Noyau commercial	7834646715 <sup>(1)</sup>	250, rue Lavolette	Palais de justice de Trois-Rivières	Néoclassicisme
2. Noyau commercial	7834628601 <sup>(1)</sup>	144-146, rue Bonaventure	Maison du Docteur-Godin	Style historique
2. Noyau commercial	7834624525 <sup>(1)</sup>	186-190, rue Bonaventure		Second Empire
2. Noyau commercial	7834623031 <sup>(1)</sup>	200-214, rue Bonaventure		Néoclassicisme
2. Noyau commercial	7834621840 <sup>(1)</sup>	240, rue Bonaventure	Maison Maurice-Duplessis	Courant cubique
2. Noyau commercial	7834618424 <sup>(1)</sup>	1258-1260, rue Notre-Dame Centre	Édifice Lajoie	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834617812 <sup>(2)</sup>	1266, rue Notre-Dame Centre	et 118, rue Radisson - Édifice Ameau	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834617153 <sup>(1)</sup>	115-133, rue Bonaventure		Immeuble d'appartements/Second Empire
2. Noyau commercial	7834615063 <sup>(1)</sup>	149-159, rue Bonaventure	Maison du Docteur J.-H.-Choquette	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834614269 <sup>(1)</sup>	165, rue Bonaventure		Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
2. Noyau commercial	7834613274 <sup>(1)</sup>	171-173, rue Bonaventure		Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834612179 <sup>(1)</sup>	181-185, rue Bonaventure	Maison Joseph-Alfred-Mongrain	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7834611947 <sup>(1)</sup>	172-176, rue Radisson	Maison Hector-Godin	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
2. Noyau commercial	7834610548 <sup>(1)</sup>	188, rue Radisson	Maison Vivian-Burrill	Beaux-Arts
2. Noyau commercial	7834610388 <sup>(1)</sup>	197, rue Bonaventure	Maison Antoine-Polette	Néoclassicisme
2. Noyau commercial	7834609239	1411-1413, rue Notre-Dame Centre	Édifice Balcer	Style historique
2. Noyau commercial	7834608824	1425-1433, rue Notre-Dame Centre	Ancienne Banque nationale	Style historique
2. Noyau commercial	7834604940	100-110, rue des Forges	Édifice Loïselle	Rationalisme commercial

2. Noyau commercial	7834603801	103-111, rue des Forges		Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834602790 <sup>(1)</sup>	143, rue Radisson	Maison Charles-Pagé	Style historique
2. Noyau commercial	7834542944	901-907, rue Royale		Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
2. Noyau commercial	7834539756 <sup>(1)</sup>	329, rue Laviolette		Néoclassicisme
2. Noyau commercial	7834536674	347, rue Laviolette	Ancien hôpital Normand et Cross	Second Empire
2. Noyau commercial	7834533480	388, rue de la Cathédrale		Tradition québécoise
2. Noyau commercial	7834530909 <sup>(1)</sup>	362, rue Bonaventure	Évêché de Trois-Rivières	Second Empire
2. Noyau commercial	7834530575	983-987, rue Royale	Ancien bâtiment de la Corporation Ouvrière Catholique	Beaux-Arts
2. Noyau commercial	7834529933 <sup>(1)</sup>	300-302, rue Bonaventure	Ancienne église méthodiste wesleyenne	Néoclassicisme
2. Noyau commercial	7834528738 <sup>(1)</sup>	322-324, rue Bonaventure	Maison Jules-Caron	Beaux-Arts
2. Noyau commercial	7834517686 <sup>(1)</sup>	1243, rue Hart	Ancien édifice de la Commission des écoles catholiques	Modernisme
2. Noyau commercial	7834506555	268, rue des Forges	Bâtisse Badeaux	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834505570	282-284, rue des Forges		Style historique
2. Noyau commercial	7834504672	300, rue des Forges		Beaux-Arts
2. Noyau commercial	7834436789	992, rue Royale		Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834417770	1325, place de l'Hôtel-de-Ville	Hôtel de ville #11	Modernisme
2. Noyau commercial	7834417770	1425, place de l'Hôtel-de-Ville	Bibliothèque Gatien-Lapointe/Maison de la Culture #115	Modernisme
2. Noyau commercial	7834406578	348-356, rue des Forges		Rationalisme commercial
<b>AIRE DE PAYSAGE</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>DÉNOMINATION</b>	<b>TYPLOGIE ARCHITECTURALE</b>
2. Noyau commercial	7834406116	355-357, rue des Forges	Bloc Dusseault	Style historique
2. Noyau commercial	7834405117	359-361, rue des Forges	Bloc Dusseault	Style historique
2. Noyau commercial	7834404025	363-369, rue des Forges	Bloc Dusseault	Style historique
2. Noyau commercial	7834402194	374-376, rue des Forges	Salle J.-Antonio-Thompson # 1165	Autre
2. Noyau commercial	7834309387	1401, rue Royale	Édifice François-Nobert #125	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833698786	75-77, rue des Forges	Édifice Louis-Dassylva	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833697290	1441-1447, rue Notre-Dame Centre		Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833697275	1457, rue Notre-Dame Centre	Édifice Nap. E. Godin	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833696867	1465, rue Notre-Dame Centre	Édifice P.-V.-Ayotte	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833696799	1435-1439, rue Notre-Dame Centre		Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833696142	1481-1503, rue Notre-Dame Centre	Ancien magasin J.-L.-Fortin	Modernisme
2. Noyau commercial	7833691674	1460, rue Notre-Dame Centre	Bloc Pagé	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833690752	1500, rue Notre-Dame Centre	Édifice Roy	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833598821	1520-1524, rue Notre-Dame Centre		Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833596523	119-123, rue Saint-Antoine	Ancien hôtel Richelieu	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833595527	139-141, rue Saint-Antoine		Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833594929	143, rue Saint-Antoine		Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833398144	376, rue Saint-Georges		Boomtown

3. Sainte-Cécile	7934134049	603, rue des Ursulines	Maison George-Baptist	Néoclassicisme
3. Sainte-Cécile	7934039681	634, rue des Ursulines		Boomtown
3. Sainte-Cécile	7934038267	642, rue des Ursulines		Second Empire
3. Sainte-Cécile	7835517634	946, rue Saint-Paul	Ancienne école Saint-Paul	Beaux-Arts
3. Sainte-Cécile	7835206640	1046-1060, rue Saint-François-Xavier	École Saint-François-Xavier	Style historique
3. Sainte-Cécile	7834949279	234, rue 3. Sainte-Cécile		Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834942935	725, rue Hart	École normale et externat	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
3. Sainte-Cécile	7834942935	725, rue Hart	Collège Marie-de-l'Incarnation	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
3. Sainte-Cécile	7834930831 <sup>(3)</sup>	784, rue des Ursulines	Aile des dortoirs du monastère des Ursulines	Beaux-Arts
3. Sainte-Cécile	7834920875	804-806, rue des Ursulines		Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834760604	767, rue des Commissaires	Maison Bédard	Colonial français
3. Sainte-Cécile	7834750414	400, rue Saint-François-Xavier	Ancienne école des Métiers de Trois-Rivières	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834744548	328-336, rue Saint-François-Xavier		Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834743678	360, rue Saint-François-Xavier	Maison Jean-Normand	Modernisme
3. Sainte-Cécile	7834741884	380, rue Saint-François-Xavier	Maison Fugère	Colonial français
3. Sainte-Cécile	7834674929	720-726, rue Sainte-Geneviève	Maison Robert-Ryan	Courant cubique
3. Sainte-Cécile	7834670976	647-649, rue Sainte-Angèle		Boomtown
<b>AIRE DE PAYSAGE</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>DÉNOMINATION</b>	<b>TYPLOGIE ARCHITECTURALE</b>
3. Sainte-Cécile	7834657435	430-470, rue Saint-François-Xavier	Ancienne école des Métiers de Trois-Rivières	Beaux-Arts
3. Sainte-Cécile	7834570152	690, rue Saint-François-Xavier		Style historique
3. Sainte-Cécile	7834566789	574, rue Saint-François-Xavier	Manège militaire de Trois-Rivières	Style historique
3. Sainte-Cécile	7834477672 <sup>(4)</sup>	732-734, rue Saint-François-Xavier	Maison Philippe-Verrette	Boomtown
4. Institutionnel	7834558611	864-870, rue du Haut-Boc		Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834554082	861, rue Sainte-Geneviève		Boomtown
4. Institutionnel	7834553175	865, rue Sainte-Geneviève		Boomtown
4. Institutionnel	7834456201	543, rue Laviolette		Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
4. Institutionnel	7834455916	559-561, rue Laviolette		Courant cubique
4. Institutionnel	7834452446	579, rue Laviolette	Ancien couvent de l'Assomption	Style historique
4. Institutionnel	7834444065	516-524, rue Sainte-Julie		Boomtown
4. Institutionnel	7834443076	532-540, rue Sainte-Julie		Boomtown
4. Institutionnel	7834442508	493, rue Sainte-Julie		Boomtown
4. Institutionnel	7834432826	453-455, rue Niverville		Boomtown
4. Institutionnel	7834381622	858, rue Laviolette	Séminaire de Trois-Rivières	Néoclassicisme
4. Institutionnel	7834363447	747, rue Laviolette	Maison Berlinguet	Second Empire
4. Institutionnel	7834358326	962, rue Sainte-Geneviève	Ancienne école Saint-Patrick	Beaux-Arts
4. Institutionnel	7834357573	667, rue Laviolette	Édifice Bell Téléphone	Autre
4. Institutionnel	7834349529	525-527, rue Sainte-Julie		Cottage vernaculaire américain

4. Institutionnel	7834339421	458, rue Bonaventure	Imprimerie des Soeurs de l'Immaculée-Conception	Beaux-Arts
4. Institutionnel	7834339421	466, rue Bonaventure	Maison Alexander-Baptist	Néoclassicisme
4. Institutionnel	7834337229	490-494, rue Bonaventure		Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
4. Institutionnel	7834330699	538-546, rue Niverville		Néoclassicisme
4. Institutionnel	7834325973	499, rue Bonaventure	Maison du Docteur-Beaudoin	Second Empire
4. Institutionnel	7834324379	511-515, rue Bonaventure	Maison du Docteur-Jean-Baptiste-Leblanc	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
4. Institutionnel	7834320392	547, rue Bonaventure		Second Empire
4. Institutionnel	7834313897	473, rue Radisson		Courant cubique
4. Institutionnel	7834278016	849, rue Lavolette		Néoclassicisme
4. Institutionnel	7834260503	731-735, rue Sainte-Julie	Anc. hôpital Saint-Joseph	Second Empire
4. Institutionnel	7834231720	625-629, rue Bonaventure		Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834227994	573, rue Bonaventure		Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
4. Institutionnel	7834220712	587, rue Radisson	Ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague	Style historique
4. Institutionnel	7834119912	574, rue des Forges		Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834084463	1117-1121, rue Sainte-Julie		Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7835440453	340, boulevard du Saint-Maurice	Ancien centre administratif de la Shawinigan Water and Power Compagny	Modernisme
5. Redéveloppement	7835119605	835, boulevard du Saint-Maurice	Foyer Sainte-Claire	Autre
5. Redéveloppement	7835019133	1285, rue Saint-François-Xavier	Église de Notre-Dame-des-Sept-Allégresses	Style historique
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	DÉNOMINATION	TYPOLOGIE ARCHITECTURALE
5. Redéveloppement	7835006879	890, boulevard du Saint-Maurice	Monastère des Franciscains et chapelle Saint-Antoine	Style historique
5. Redéveloppement	7834095678	1199, rue Lavolette	Caserne de pompiers no 6 # 122	Beaux-Arts
5. Redéveloppement	7834072118	1008-1028, rue Champflour	Edifice Champflour	Modernisme
5. Redéveloppement	7734996861	984-990, boulevard du Saint-Maurice	Édifice Nassif	Rationalisme commercial
5. Redéveloppement	7734978764	1062-1066, rue Champflour		Beaux-Arts
5. Redéveloppement	7734900853 <sup>(5)</sup>	1610, rue Bellefeuille	Édifice Lampron	Rationalisme industriel

- (1) Statut patrimonial : Aire de protection manoir Boucher-De Niverville  
(2) Statut patrimonial : Bien patrimonial cité et fait partie de l'aire de protection du Manoir Boucher-De Niverville  
(3) Statut patrimonial : Ensemble conventuel des Ursulines et site patrimonial déclaré de Trois-Rivières  
(4) Statut patrimonial : Bien patrimonial classé  
(5) Statut patrimonial : Bien patrimonial cité

**Tableau 3 : Bâtiments à intérêt patrimonial**

AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYPOLOGIE ARCHITECTURALE
1. Saint-Philippe	7834104639	608-612, rue Saint-Georges	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7834103646	622-632, rue Saint-Georges	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7834102450	648-650, rue Saint-Georges	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7834100058	654-658, rue Saint-Georges	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7834007009	1653-1659, rue Saint-Denis	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833477500	1750-1766, rue Notre-Dame Centre	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833473522	1747-1749, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833473503	1755-1769, rue Saint-Philippe	Autre
1. Saint-Philippe	7833462602	1836-1838, rue Notre-Dame Centre	Néoclassicisme
1. Saint-Philippe	7833451289	1850-1852, rue Notre-Dame Centre	Néoclassicisme
1. Saint-Philippe	7833450577	1862-1864, rue Notre-Dame Centre	Maison à mansarde

1. Saint-Philippe	7833378742	1746-1748, rue Saint-Philippe	Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833368852	1831-1833, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833360606	1874, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833356280	218, rue Sainte-Anne	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833353859	231-233, rue Sainte-Anne	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833352444	1905-1907, rue Saint-Philippe	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833352127	1921-1923, rue Saint-Philippe	Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833351517	1947-1949, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833277362	1783-1785, rue Royale	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833268268	367-369, rue Sainte-Élisabeth	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833255611	1960-1962, rue Saint-Philippe	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833254900	1990, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833254681	360-362, rue Laurier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833242359	2014-2024, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833199868	519-521, rue Saint-Georges	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833198785	527-573, rue Saint-Georges	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833197933	1683-1685, rue Saint-Olivier	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833195287	1626, rue Saint-Olivier	Cottage vernaculaire américain
1. Saint-Philippe	7833194982	1630, rue Saint-Olivier	Cottage vernaculaire américain
1. Saint-Philippe	7833194674	1642-1646, rue Saint-Olivier	Cottage vernaculaire américain
1. Saint-Philippe	7833193867	1666, rue Saint-Olivier	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833193560	1668, rue Saint-Olivier	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833190654	608-614, rue Saint-Roch	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833187158	533-537, rue Saint-Roch	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833184578	563-571, rue Saint-Roch	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833182192	583, rue Saint-Roch	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833181367	1746, rue Saint-Olivier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833167925	1906-1908, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833167515	1918-1924, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833164664	507-515, rue Gervais	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833158729	1995-1997, rue Royale	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833157517	2003-2005, rue Royale	Immeuble de type plex

AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYPLOGIE ARCHITECTURALE
1. Saint-Philippe	7833145229	2063-2075, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833137696	2112-2130, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833133392	2115-2119, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833097489	1681-1685, rue Saint-Denis	Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833096803	629-631, rue Saint-Roch	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833095608	639-641, rue Saint-Roch	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833087599	627, rue Saint-Roch	Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833083191	1749, rue Saint-Denis	Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833078300	571-573, rue Gervais	Courant cubique
1. Saint-Philippe	7833053036	565-575, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733957162	615-617, rue La Vérendrye	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7834009907	615-635, rue Saint-Georges	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7834008860	666, rue Saint-Georges	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7834008411	639-641, rue Saint-Georges	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833479423	1724-1726, rue Notre-Dame Centre	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833478812	1736-1740, rue Notre-Dame Centre	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833474335	1717, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833473532	1735-1737, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833461889	1779-1789, rue Saint-Philippe	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833379251	1730-1732, rue Saint-Philippe	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833378729	1760-1762, rue Saint-Philippe	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833378517	1768-1778, rue Saint-Philippe	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833377908	240-244, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833376529	274-278, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833375038	290-294, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833373246	306-308, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833371752	322-324, rue Bureau	Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833371605	335-345, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833369119	137-141, rue Sainte-Élisabeth	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833367507	1839-1841, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833367427	1835-1837, rue Saint-Philippe	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833366588	1792-1800, rue Saint-Philippe	Immeuble d'appartements
1. Saint-Philippe	7833365284	1812-1822, rue Saint-Philippe	Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833363778	274-278, rue Sainte-Élisabeth	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833359536	1882-1890, rue Notre-Dame Centre	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833358469	192-194, rue Sainte-Anne	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833357680	208-210, rue Sainte-Anne	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833357645	191-201, rue Sainte-Anne	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833355949	215, rue Sainte-Anne	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833354954	221, rue Sainte-Anne	Tradition québécoise

1. Saint-Philippe	7833354787	1865-1879, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833352866	239-241, rue Sainte-Anne	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833344968	1954-1956, rue Notre-Dame Centre	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833340993	1965, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833291060	503-511, rue Saint-Georges	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833288503	1743, rue Royale	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833280145	521-527, rue Saint-Roch	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833278517	377, rue Bureau	Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833278481	1765-1767, rue Royale	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833278070	1775, rue Royale	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833277056	1789-1791, rue Royale	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833267076	377-387, rue Sainte-Élisabeth	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833266461	358-368, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833266412	363-367, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833264917	375-383, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833264193	1835-1839, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833263884	1853-1855, rue Royale	Rationalisme commercial
1. Saint-Philippe	7833262143	413-419, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833261206	1923-1931, rue Royale	Immeuble d'appartements
1. Saint-Philippe	7833258155	1940-1946, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833256669	332-340, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833255878	344-346, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833253486	376-378, rue Laurier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833251510	272-274, rue La Vérendrye	Cottage vernaculaire américain
1. Saint-Philippe	7833250399	1935-1941, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833248633	225, rue La Vérendrye	Bungalow
1. Saint-Philippe	7833247028	1993-1999, rue Saint-Philippe	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833246317	2019-2025, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833245505	2033-2039, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833242595	266-270, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833241648	2030-2032, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833240264	367-371, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833238968	2032-2034, rue Notre-Dame Centre	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833199315	548-550, rue Saint-Roch	Boomtown
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYPOLOGIE ARCHITECTURALE
1. Saint-Philippe	7833197410	556, rue Saint-Roch	Immeuble d'appartements
1. Saint-Philippe	7833197361	1643, rue Saint-Olivier	Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833197249	1659-1661, rue Saint-Olivier	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833196221	1691-1699, rue Saint-Olivier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833195708	564, rue Saint-Roch	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833195497	577-585, rue Saint-Georges	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833194047	1670, rue Saint-Olivier	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833193637	1674-1678, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833193493	591-593, rue Saint-Georges	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833191999	607-609, rue Saint-Georges	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833188651	529, rue Saint-Roch	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833188609	500-502, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833187115	508-512, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833185871	551-553, rue Saint-Roch	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833184356	1753-1759, rue Saint-Olivier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833183447	1765, rue Saint-Olivier	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833182936	1771-1773, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833182422	574, rue Bureau	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833181678	1728-1732, rue Saint-Olivier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833180958	1756-1758, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833180647	1762-1764, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833165920	454-460, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833164526	472-476, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833163170	523-537, rue Gervais	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833163132	494-502, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833161738	510-520, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833161676	543-545, rue Gervais	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833158811	378-380, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833150005	477-489, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833148867	387-393, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833148611	2058-2060, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833148204	2062-2064, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833145979	409-419, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833144616	2097-2103, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833144004	2107-2013, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833141374	2044-2046, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833140860	2078, rue Royale	Immeuble d'appartements
1. Saint-Philippe	7833132780	2125-2129, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833099060	628-632, rue Saint-Roch	Boomtown

1. Saint-Philippe	7833095767	1693-1695, rue Saint-Denis	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833095355	656-658, rue Saint-Roch	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833094619	657, rue Saint-Roch	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833093823	659-665, rue Saint-Roch	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833093603	1741, rue Saint-Denis	Tradition québécoise
1. Saint-Philippe	7833088795	601-611, rue Saint-Roch	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833084360	646-648, rue Bureau	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833082519	631-641, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833082265	1791-1793, rue Saint-Denis	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833081236	653-665, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833080398	1746-1748, rue Saint-Denis	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833077659	1832-1842, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833076947	1870, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833075912	577-583, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833075769	598-600, rue Gervais	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833074370	606-614, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833074010	597-601, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833074010	603, rue Gervais	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833072915	609-611, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833072119	617-619, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833070923	625-635, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833069186	569, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833068845	540-544, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833068152	554-558, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833067782	1881-1889, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833067467	1921, rue Saint-Olivier	Courant cubique
1. Saint-Philippe	7833067053	566, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833065395	1912-1920, rue Saint-Olivier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833064279	1926-1928, rue Saint-Olivier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833063765	1930-1948, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833062533	1948-1954, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833062279	598-600, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833061084	604-608, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833058710	497-503, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833055823	531-535, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833054429	549-551, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833052911	2065-2069, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
1. Saint-Philippe	7833048915	2104-2106, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833048302	2108-2118, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833047130	487-489, rue McDougall	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833046288	508-518, rue McDougall	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833045904	456, rue Benjamin-Sulte	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833045736	505-511, rue McDougall	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833045093	524-534, rue McDougall	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833043693	548-554, rue McDougall	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833040650	2095-2107, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833040136	2117-2121, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833037789	2126-2134, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733993518	750, rue Bureau	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733988344	667-669, rue Bureau	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7733987214	1854, rue Saint-Denis	Cottage vernaculaire américain
1. Saint-Philippe	7733985309	684-700, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733983716	708-726, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733982264	769, rue Bureau	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733979485	652-666, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733977234	663-665, rue Gervais	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733976914	1929-1935, rue Saint-Denis	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733976696	668-676, rue Gervais	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7733975155	675-677, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733973755	681-683, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733973319	700-702, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733973058	691-693, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733971963	697-705, rue Gervais	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733971626	728-734, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733970469	725-731, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733969691	622-624, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733968708	614-618, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733967944	629-631, rue Laurier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733967597	636-666, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733967314	630-632, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733966551	635-639, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733965920	638-650, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733965057	655-665, rue Laurier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733961075	675, rue Laurier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733959850	583, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733958556	607-609, rue La Vérendrye	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733958531	2036-2046, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex

1. Saint-Philippe	7733958016	2060-2068, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733955038	610-616, rue McDougall	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733954274	647, rue La Vérendrye	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7733953743	624-630, rue McDougall	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733952059	2051, rue Saint-Denis	Cottage vernaculaire américain
1. Saint-Philippe	7733951545	2069-2079, rue Saint-Denis	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733949622	2135-2139, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733889435	764-774, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733884702	789-791, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733883507	823-825, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733882610	827-829, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733878976	745-747, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733878938	764-766, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733877482	757-767, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733876150	790-798, rue Laurier	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733875989	781-783, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733874656	804-806, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733874404	751-767, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733873981	793-795, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733873160	812-814, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733872490	1931, rue Bellefeuille	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733871977	1939-1941, rue Bellefeuille	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733870211	1979-1981, rue Bellefeuille	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733870129	821-831, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733867603	685-687, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733866209	711-719, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733865997	737-739, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733864816	727-735, rue La Vérendrye	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733860884	792-802, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733844191	2122-2126, rue Saint-Denis	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733779205	1985-1989, rue Bellefeuille	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733769240	799, rue La Vérendrye	Cottage vernaculaire américain
1. Saint-Philippe	7733768990	1993-2013, rue Bellefeuille	Boomtown
1. Saint-Philippe	7834106538	1580-1582, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833461445	132-138, rue Sainte-Élisabeth	Immeuble de type plex
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYPOLOGIE ARCHITECTURALE
1. Saint-Philippe	7833377219	246-248, rue Bureau	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833372700	323-325, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833370658	330-338, rue Bureau	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833363090	311-315, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833356199	1845-1847, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833341512	2004-2014, rue Notre-Dame Centre	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833279761	346, rue Bureau	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833278654	348, rue Bureau	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833277124	395-403, rue Bureau	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833269349	326-334, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833267953	350, rue Gervais	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833267507	329-355, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833263535	393-401, rue Gervais	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833263535	403, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833263373	1865-1873, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833252637	351-353, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833184826	530-532, rue Bureau	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833167103	1942-1946, rue Royale	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833160344	532-538, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833160283	551-563, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833149934	2044-2046, rue Saint-Philippe	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833097552	644-650, rue Saint-Roch	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833096976	1687-1691, rue Saint-Denis	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833089105	577-585, rue Bureau	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833089052	596-602, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833087856	606-608, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833087059	614-618, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833086801	593, rue Bureau	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833084578	650, rue Bureau	Autre
1. Saint-Philippe	7833080622	1823, rue Saint-Denis	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833080107	1855, rue Saint-Denis	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833078278	1810, rue Saint-Olivier	Immeuble d'appartements
1. Saint-Philippe	7833077696	587-591, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833061313	1982-1986, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833057417	513-519, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833050592	2008-2012, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7833049528	2100-2102, rue Royale	Boomtown
1. Saint-Philippe	7833047682	502-504, rue McDougall	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733995509	724-734, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733994415	744-748, rue Bureau	Immeuble de type plex

1. Saint-Philippe	7733992423	754-764, rue Bureau	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733990929	772-776, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733989781	666-676, rue Bureau	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7733988895	690-692, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733987999	700-704, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733987625	1850, rue Saint-Denis	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733986294	716, rue Bureau	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7733985151	735-741, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733983658	753-755, rue Bureau	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733980828	748-756, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733979529	645-653, rue Gervais	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733978542	657, rue Gervais	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733964327	656-658, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733955668	623-633, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733953080	657-659, rue La Vérendrye	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733952084	661-665, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733887941	780-790, rue Gervais	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733871462	826-830, rue Laurier	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733869449	684, rue La Vérendrye	Courant cubique
1. Saint-Philippe	7733866661	716-718, rue La Vérendrye	Boomtown
1. Saint-Philippe	7733862028	765-767, rue La Vérendrye	Immeuble de type plex
1. Saint-Philippe	7733856224	2094-2096, rue Saint-Denis	Maison à mansarde
1. Saint-Philippe	7833364896	299, rue Bureau	Autre
2. Noyau commercial	7834701824	60-64, rue des Forges	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834621069 <sup>(1)</sup>	983, rue Hart	Courant cubique
2. Noyau commercial	7834615958 <sup>(1)</sup>	137-141, rue Bonaventure	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7834614631 <sup>(1)</sup>	140, rue Radisson	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834606062 <sup>(1)</sup>	1356-1380, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834605187 <sup>(1)</sup>	119-127, rue Radisson	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7834604940	1400-1430, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834603991 <sup>(1)</sup>	135-137, rue Radisson	Style historique
2. Noyau commercial	7834548349	386, rue Laviolette	Immeuble d'appartements
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
2. Noyau commercial	7834546958	394-402, boulevard Laviolette	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834546300	363, rue Laviolette	Second Empire
2. Noyau commercial	7834545707	371-377, rue Laviolette	Second Empire
2. Noyau commercial	7834544514	379-387, rue Laviolette	Second Empire
2. Noyau commercial	7834543928	393-397, rue Laviolette	Maison à mansarde
2. Noyau commercial	7834541900	965-967, rue Royale	Boomtown
2. Noyau commercial	7834541814	957, rue Royale	Boomtown
2. Noyau commercial	7834537355 <sup>(1)</sup>	328-332, rue de la Cathédrale	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7834533480	350, rue de la Cathédrale	Autre
2. Noyau commercial	7834517057 <sup>(1)</sup>	1265-1285, rue Hart	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834517057	1285, rue Hart	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834516520 <sup>(1)</sup>	297, rue Radisson	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834514903 <sup>(1)</sup>	1345-1373, rue Hart	Courant cubique
2. Noyau commercial	7834514903	1373, rue Hart	Autre
2. Noyau commercial	7834511007	1366-1380, rue Hart	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834500018	321-327, rue des Forges	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834408607	329-331, rue des Forges	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834407713	335-345, rue des Forges	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833697995	79-93, rue des Forges	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833696983	1449-1453, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833694305	67-81, rue Saint-Antoine	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833693193	1452-1456, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833693112	1517, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833693002	1523-1537, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833686589	45, rue Saint-Antoine	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833599128	1514-1518, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial

2. Noyau commercial	7833594643	149-157, rue Saint-Antoine	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833593733	1555-1561, rue Badeaux	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833587581	1568-1570, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833587194	1554-1562, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833586765	1590-1610, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833570328	1708-1710, rue Notre-Dame Centre	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833476231	209, rue Saint-Roch	Néoclassicisme
2. Noyau commercial	7833396003	325, rue Saint-Georges	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833394807	335-345, rue Saint-Georges	Tradition québécoise
2. Noyau commercial	7833376574	329-337, rue Saint-Roch	Tradition québécoise
2. Noyau commercial	7833375778	345, rue Saint-Roch	Boomtown
2. Noyau commercial	7833371694	387-393, rue Saint-Roch	Boomtown
2. Noyau commercial	7833298942	437-439, rue Saint-Georges	Maison à mansarde
2. Noyau commercial	7833289803	401, rue Saint-Roch	Tradition québécoise
2. Noyau commercial	7834720927 <sup>(1)</sup>	127-129, rue Laviolette	Boomtown
2. Noyau commercial	7834640637	878, rue De Tonnancour	Autre
2. Noyau commercial	7834629939 <sup>(1)</sup>	143-145, rue Laviolette	Boomtown
2. Noyau commercial	7834629051 <sup>(1)</sup>	153, rue Laviolette	Boomtown
2. Noyau commercial	7834628359 <sup>(1)</sup>	167-169, rue Laviolette	Boomtown
2. Noyau commercial	7834620254 <sup>(1)</sup>	1147, rue Hart	Néoclassicisme
2. Noyau commercial	7834613237 <sup>(1)</sup>	154, rue Radisson	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834602656	140-150, rue des Forges	Beaux-Arts
2. Noyau commercial	7834553505	440, rue Laviolette	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834548471	889, rue du Haut-Boc	Boomtown
2. Noyau commercial	7834528202 <sup>(1)</sup>	1185, rue Hart	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834518948 <sup>(1)</sup>	282-284, rue Radisson	Courant cubique
2. Noyau commercial	7834518569 <sup>(1)</sup>	1259, rue Hart	Immeuble d'appartements
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
2. Noyau commercial	7834517508 <sup>(1)</sup>	277-283, rue Radisson	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834515425 <sup>(1)</sup>	1287-1297, rue Hart	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834501817	313-317, rue des Forges	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834500491	1390-1396, rue Hart	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834434846	428-436, rue Niverville	Boomtown
2. Noyau commercial	7834433717	439, rue Niverville	Courant cubique
2. Noyau commercial	7834316692	455, rue Radisson	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834313405	462-464, rue des Forges	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834311506	480-484, rue des Forges	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834310009	490-500, rue des Forges	Boomtown
2. Noyau commercial	7834309500	1538-1554, rue Champlain	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7834306825	1515-1517, rue Royale	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7834304291	444-446, rue des Forges	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7834201921	550, rue Saint-Georges	Modernisme
2. Noyau commercial	7834200530	562-564, rue Saint-Georges	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7834109842	1575, rue Saint-Olivier	Boomtown
2. Noyau commercial	7834109321	1593-1595, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833695502	57-65, rue Saint-Antoine	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833686499	49-53, rue Saint-Antoine	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833683787	58-66, rue Raymond-Lasnier	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833682796	1539, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833682490	1543, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833598309	1528-1530, rue Notre-Dame Centre	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833593746	159-163, rue Saint-Antoine	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833593423	1563-1573, rue Badeaux	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833592913	1579-1587, rue Badeaux	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833585373	148-150, rue Saint-Georges	Boomtown
2. Noyau commercial	7833479032	115-117, rue Saint-Roch	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833477427	199-203, rue Saint-Roch	Immeuble de type plex

2. Noyau commercial	7833475344	231-235, rue Saint-Roch	Boomtown
2. Noyau commercial	7833470272	301-307, rue Saint-Roch	Boomtown
2. Noyau commercial	7833396676	1579-1587, rue Royale	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833393222	1613-1621, rue Royale	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833393105	1625-1645, rue Royale	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833393105	355-375, rue Saint-Georges	Modernisme
2. Noyau commercial	7833385177	1670-1672, rue Champlain	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833384459	1680-1682, rue Champlain	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833383638	376-382, rue Saint-Roch	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7833382986	1661-1663, rue Royale	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7833374781	349-351, rue Saint-Roch	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833373188	369-371, rue Saint-Roch	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833299415	1634-1636, rue Royale	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833298928	1628-1632, rue Royale	Rationalisme commercial
2. Noyau commercial	7833298686	462-466, rue Saint-Georges	Immeuble d'appartements
2. Noyau commercial	7833296342	453-461, rue Saint-Georges	Immeuble de type plex
2. Noyau commercial	7833289017	1733-1735, rue Royale	Boomtown
2. Noyau commercial	7834541814	955-959, rue Royale	Courant cubique
2. Noyau commercial	7834531288	975, rue Royale	Boomtown
2. Noyau commercial	7834406817	353, rue des Forges	Contemporain d'évocation
2. Noyau commercial	7833395052	1611, rue Royale	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7934143528	562, rue des Ursulines	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7934136179	571, rue des Ursulines	Néoclassicisme
3. Sainte-Cécile	7934132328	635-643, rue des Ursulines	Tradition québécoise
3. Sainte-Cécile	7934131495	602-604, rue des Ursulines	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7934042734	184, rue 3. Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7934042243	192-194, rue 3. Sainte-Cécile	Boomtown
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYPOLOGIE ARCHITECTURALE
3. Sainte-Cécile	7934036983	124, rue 3. Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7835507905	811, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835502823	900-902, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835425017	1088-1090, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835424128	1104, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835423634	1106, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835417724	1029, rue Saint-Paul	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835417131	1031, rue Saint-Paul	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835416002	1004, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835415508	1012, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835415113	1030, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835413829	1032, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835413236	1040, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835412741	1044, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835412346	1048, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835411851	1058, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835411457	1074, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835411205	1033-1037, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835410863	1082, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835410710	1041-1043, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835410468	1090, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835410073	1098, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835409997	977-979, rue Saint-Paul	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7835409167	956-958, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835408573	964-966, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835408078	972, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7835407584	980-982, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7835406893	988-990, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835406444	953-957, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835406202	954-956, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7835405950	961-965, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835405708	958-960, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835405455	969-973, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835405214	966-970, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835404961	977-981, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7835404720	974-976, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835404225	982-984, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835403973	993-995, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835403731	990-992, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex

3. Sainte-Cécile	7835403479	1001-1005, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835403237	994-996, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835402985	1009-1013, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835402843	1002-1006, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835402490	1027-1031, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835402249	1010-1014, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835401503	971-973, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835401360	1020-1022, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835401008	979-981, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835400514	987-989, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835400020	991-995, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835327403	1144-1148, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835326909	1154-1160, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835326415	1166, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835326020	1176, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835319677	1106, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835319382	1108, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835319228	1065-1067, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835318986	1122, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835318635	1073-1079, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835318491	1130-1132, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835317997	1138-1140, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835317943	1089, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835317407	1058-1068, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835317348	1097, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835317152	1099, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835316856	1105, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835316615	1070-1074, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835316559	1107, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835316164	1113, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835316121	1076-1080, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835315627	1082-1084, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835315274	1129, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835314978	1131, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835314681	1139, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
3. Sainte-Cécile	7835314385	1141, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835313990	1149, rue 3. Sainte-Cécile	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7835312804	1087-1093, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835312662	1130-1134, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835312167	1138-1142, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835311673	1146-1150, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835311618	1103-1111, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7835311179	1154-1160, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835310926	1119-1125, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835310332	1127-1133, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835310241	1135-1139, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835309427	997-1003, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7835308988	1032-1044, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835308735	1009-1011, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7835308296	1046-1056, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835308043	1017-1025, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835304979	1059-1069, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835303398	1079-1083, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835219147	1145-1159, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835218658	1161-1165, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834964823	328-330, rue Saint-Paul	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834869389	420, rue Saint-Paul	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834864455	434, rue 3. Sainte-Cécile	Tradition québécoise
3. Sainte-Cécile	7834862126	415-419, rue 3. Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834852832	702-704, rue Hart	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834850404	734, rue Hart	Cottage vernaculaire américain
3. Sainte-Cécile	7834783105	620, rue Sainte-Geneviève	Modernisme
3. Sainte-Cécile	7834778432	628-630, rue des Commissaires	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834776733	500-502, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834776347	542-546, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834775978	615, rue Sainte-Geneviève	Cottage vernaculaire américain
3. Sainte-Cécile	7834774766	570-572, rue 3. Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834774120	533, rue 3. Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834773428	541-545, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834772737	557-559, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834771944	565-573, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834771904	534-536, rue Sainte-Angèle	Boomtown

3. Sainte-Cécile	7834771311	542-544, rue Sainte-Angèle	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834770626	693, rue Sainte-Geneviève	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834770365	575-579, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834767539	464-466, rue Sainte-Angèle	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834765009	441-443, rue Sainte-Angèle	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834762597	526-528, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834761257	720-722, rue des Commissaires	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834755609	779, rue De Tonnancour	Courant cubique
3. Sainte-Cécile	7834753866	418-420, rue Ferland	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834753273	422-426, rue Ferland	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834752779	434, rue Ferland	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834752087	450, rue Ferland	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834749299	758, rue Hart	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834747610	294, rue Saint-François-Xavier	Tradition québécoise
3. Sainte-Cécile	7834746777	788, rue Hart	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834745822	825, rue Hart	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834743599	793-795, rue De Tonnancour	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834683501	658-662, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834683007	666-670, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834682315	678-688, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834681624	694-698, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834681030	700-706, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834680536	708-718, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834680183	749-753, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834680042	720-724, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
<b>AIRE DE PAYSAGE</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TYOLOGIE ARCHITECTURALE</b>
3. Sainte-Cécile	7834679819	713-719, rue Sainte-Geneviève	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834679574	591-595, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834679079	599-603, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834678585	607-615, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834678191	617-621, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834677399	625-637, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834677061	598-606, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834675480	622-624, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834674787	634-636, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834674195	642-644, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834673644	607, rue Sainte-Angèle	Courant cubique
3. Sainte-Cécile	7834672952	623, rue Sainte-Angèle	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7834672458	625, rue Sainte-Angèle	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7834671865	639-643, rue Sainte-Angèle	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834670086	661-667, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834669144	738-746, rue des Commissaires	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834668399	721-723, rue Sainte-Geneviève	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834667390	725-727, rue Sainte-Geneviève	Arts & Crafts
3. Sainte-Cécile	7834666166	540, rue Sainte-Ursule	Bungalow
3. Sainte-Cécile	7834665018	509-511, rue Sainte-Ursule	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834664129	525-531, rue Sainte-Ursule	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834663240	541-543, rue Sainte-Ursule	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834662559	769-777, rue Sainte-Geneviève	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834652696	500-502, rue Saint-François-Xavier	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834594210	820-824, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834593518	828-840, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834592529	844-852, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834591244	868-872, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834590750	876-878, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834590256	884-886, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834589548	728-730, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834589294	765-769, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex

3. Sainte-Cécile	7834589054	736-738, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834588559	744-746, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834588207	693-699, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834588065	752-754, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834587571	764-766, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834587076	774-776, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834586682	782-786, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834586188	788-792, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834585538	729-739, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834584749	745-753, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834584056	761-765, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834583562	767-771, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834582969	777-787, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834582277	793-797, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834581782	801-805, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834581388	809-813, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834580993	817-821, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834580498	825-829, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834577565	668-670, rue Sainte-Ursule	Modernisme
3. Sainte-Cécile	7834576675	680, rue Sainte-Ursule	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834575786	698-700, rue Sainte-Ursule	Contemporain d'évocation
3. Sainte-Cécile	7834572762	693, rue Sainte-Ursule	Contemporain d'évocation
3. Sainte-Cécile	7834499904	833-837, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834499762	892-896, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834499410	841-845, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834499268	900-904, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834498916	849-853, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834498773	908-912, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
<b>AIRE DE PAYSAGE</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TYOLOGIE ARCHITECTURALE</b>
3. Sainte-Cécile	7834498422	857-861, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834498279	914-918, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834497927	865-869, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834497433	873-875, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834497291	936-938, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834496939	881-883, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834496797	950-952, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834496445	889-891, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834495951	897-899, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834495456	905-907, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834494962	915-917, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834494468	923-925, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834493579	939-941, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834493429	892-894, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834493085	947-949, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834492591	955-957, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834492097	963-967, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834399414	907, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7934145123	546-548, rue des Ursulines	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7934130692	610-612, rue des Ursulines	Autre
3. Sainte-Cécile	7934048324	125-127, rue Saint-Paul	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7934047406	609, rue Saint-Benoît	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7934046783	194, rue Saint-Paul	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7934045301	154-156, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7934041749	200, rue Sainte-Cécile	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7934041156	214-216, rue Sainte-Cécile	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7934040367	224-226, rue Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7835510750	1002-1006, rue Saint-Paul	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7835508300	809, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835507311	819, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835504403	876-878, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835503753	917-927, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835502229	908-910, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835501776	947-953, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835501735	916-918, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835501241	924-926, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835500887	963-973, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835500747	932-934, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835500253	940-942, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835426105	1072, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex

3. Sainte-Cécile	7835425511	1074, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835424623	1096-1098, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835423140	1118-1120, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835422545	1126-1128, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835420904	1109, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835420311	1121, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835419861	1010-1012, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835419070	1026-1028, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835418576	1028-1030, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835417884	1042-1044, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835416896	1054-1060, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835415847	1033, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835415354	1035, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835414859	1047, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835414464	1049-1061, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835413969	1061, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835413475	1063, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835412981	1075, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835412586	1077, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835412191	1089, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835411795	1095, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835411399	1107, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835409903	895-899, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835409660	948-950, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835409309	903-907, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835408815	911-919, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835408321	921-927, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835407432	937-941, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835406938	945-949, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835404467	985-991, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835401854	1016-1018, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835401067	1024-1026, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835400069	1028-1030, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835329916	1123, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835329321	1135, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835328927	1137, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
3. Sainte-Cécile	7835328532	1149, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835328038	1151, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835315670	1121-1123, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835314738	1090-1094, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835313397	1157-1163, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835313256	1122-1126, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835312309	1095-1101, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835307549	1027-1031, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835307004	988-990, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835306510	996-998, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835306065	1033-1039, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835305226	1026-1030, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835303889	1071, rue Sainte-Angèle	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7835303544	1032-1036, rue Sainte-Ursule	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7835302853	1048-1052, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835302359	1056-1060, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835302102	1027-1031, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835301865	1064-1068, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835301371	1072-1076, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835300876	1080-1084, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835300382	1088-1092, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835218800	1112-1116, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835218108	1118-1124, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835217120	1126-1132, rue Sainte-Ursule	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7835216428	1144-1148, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835209888	1096-1110, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835209394	1104-1108, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835204491	1135, rue Sainte-Ursule	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834963340	352, rue Saint-Paul	Tradition québécoise
3. Sainte-Cécile	7834962748	360, rue Saint-Paul	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834960474	404, rue Saint-Paul	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834959666	290-292, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834958876	302, rue Saint-Paul	Tradition québécoise
3. Sainte-Cécile	7834958187	310-312, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834957004	264, rue Sainte-Cécile	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834952258	318-320, rue Sainte-Cécile	Tradition québécoise
3. Sainte-Cécile	7834951566	324-326, rue Sainte-Cécile	Cottage vernaculaire américain
3. Sainte-Cécile	7834948488	244-248, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834878002	448-452, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834877113	460-466, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex

3. Sainte-Cécile	7834876224	470-476, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834868602	352-354, rue Sainte-Cécile	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834868602	360-362, rue Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834866135	400, rue Sainte-Cécile	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834865345	418-420, rue Sainte-Cécile	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834863015	397-403, rue Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834861336	427, rue Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834860051	435-457, rue Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834855583	369-369, rue Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834855151	678, rue Hart	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834851722	714-720, rue Hart	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834850753	717-719, rue De Tonnancour	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834791603	674-676, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834790813	680, rue Saint-Paul	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834787335	588, rue Saint-Paul	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834785276	557-561, rue du Collège	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834784066	644-652, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834782988	654-660, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834782296	662-670, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834779252	523-529, rue Saint-Paul	Modernisme
3. Sainte-Cécile	7834778067	547, rue Saint-Paul	Courant cubique
3. Sainte-Cécile	7834777377	569, rue Saint-Paul	Courant cubique
3. Sainte-Cécile	7834775556	552-556, rue Sainte-Cécile	Autre
3. Sainte-Cécile	7834775108	513-515, rue Sainte-Cécile	Rationalisme commercial
3. Sainte-Cécile	7834774614	527, rue Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834769318	418-426, rue Sainte-Angèle	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834768766	465-475, rue Sainte-Cécile	Modernisme
3. Sainte-Cécile	7834768428	438-442, rue Sainte-Angèle	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834767877	661-663, rue des Commissaires	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834766748	480-482, rue Sainte-Angèle	Autre
3. Sainte-Cécile	7834765859	687-717, rue des Commissaires	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834762623	733-735, rue des Commissaires	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834759745	733-737, rue De Tonnancour	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834759215	361, rue Saint-Vallier	Boomtown
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
3. Sainte-Cécile	7834758284	720-730, rue De Tonnancour	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834754744	394, rue Ferland	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834753954	402-412, rue Ferland	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834748393	762, rue Hart	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834747585	770, rue Hart	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834746931	815-817, rue Hart	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834745667	800-804, rue Hart	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834743659	344-346, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834738894	280-282, rue Saint-François-Xavier	Bungalow
3. Sainte-Cécile	7834699824	700-706, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834691069	785, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834690575	787, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834690180	793, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834686607	641-645, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834686114	649-657, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834685522	661-667, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834685026	671-675, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834684532	679-683, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834684038	687-691, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834683543	695-699, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834683049	701-705, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834682655	709-713, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834682160	717-727, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834681666	725-729, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834681172	733-737, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834680677	741-745, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834676270	608-614, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834670629	630, rue Sainte-Ursule	Autre
3. Sainte-Cécile	7834669872	521, rue Sainte-Angèle	Modernisme
3. Sainte-Cécile	7834667053	522-530, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834666007	770-766, rue des Commissaires	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834665376	562, rue Sainte-Ursule	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834664584	761-767, rue Sainte-Geneviève	Modernisme
3. Sainte-Cécile	7834661608	516-518, rue Saint-François-Xavier	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834661450	783-785, rue Sainte-Geneviève	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834660718	528-538, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834658958	480, rue Saint-François-Xavier	Immeuble d'appartements

3. Sainte-Cécile	7834653585	492, rue Saint-François-Xavier	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834599685	795, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834599290	801, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834598895	803, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834598700	773-777, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834598456	812, rue Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834598205	781-785, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834597962	820-824, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834597811	789-793, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834597468	828-832, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834596777	836-848, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834596085	852-856, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834595439	833-845, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834594997	868-870, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834592374	865-869, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834591880	873-877, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834591386	879-883, rue Sainte-Cécile	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
3. Sainte-Cécile	7834590595	885-891, rue Sainte-Cécile	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
3. Sainte-Cécile	7834589689	757-761, rue Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834587318	709-711, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834586428	717-719, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834585693	796-800, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834584006	728-732, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834582227	750, rue Sainte-Ursule	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834581338	760-766, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834580447	768-772, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834579197	677-683, rue Sainte-Angèle	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834574896	710, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834574839	675, rue Sainte-Ursule	Courant cubique
3. Sainte-Cécile	7834574445	677, rue Sainte-Ursule	Courant cubique
3. Sainte-Cécile	7834573752	681, rue Sainte-Ursule	Courant cubique
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
3. Sainte-Cécile	7834572914	648-650, rue Saint-François-Xavier	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834571630	664, rue Saint-François-Xavier	Courant cubique
3. Sainte-Cécile	7834570782	723-729, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834569038	572, rue Saint-François-Xavier	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834497785	932-934, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834495900	852, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834494912	864, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834494417	876-878, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834493974	931-933, rue Sainte-Angèle	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834493923	884-886, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834493035	900-902, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834492441	908-910, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834492046	916-918, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834491552	924-926, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834491058	932, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834490564	938-942, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834490070	948-952, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834489657	776-780, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834489003	735-739, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834488767	792-802, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834487878	816-820, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834487087	824-828, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834486395	842-850, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834478562	724-728, rue Saint-François-Xavier	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834399575	956-958, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834399020	915-917, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834398982	964-966, rue Sainte-Ursule	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834398527	923-925, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834398389	972, rue Sainte-Ursule	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834398032	931-933, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834397993	974, rue Sainte-Ursule	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834397638	939-941, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834397598	980-982, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834397144	947-949, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834396204	922-928, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834396155	963-967, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834395661	971-975, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834395611	932-938, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834395167	979-983, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834395017	940-944, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834394673	987-991, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex

3. Sainte-Cécile	7834394425	948-952, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834394178	995-999, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834394030	956, rue Saint-François-Xavier	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834393684	1003-1005, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834393634	958-960, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834393140	972-976, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834392696	1019-1023, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834392645	980-984, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834392353	988-992, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834391360	996-1002, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834390668	1006-1010, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834390174	1020-1026, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834299580	1028-1034, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835503909	884-888, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835503316	892-896, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835305817	1010-1012, rue Sainte-Ursule	Autre
3. Sainte-Cécile	7835217649	1169, rue Sainte-Angèle	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7835215934	1152, rue Sainte-Ursule	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7835215934	1154-1156, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7835213404	1145, rue Sainte-Ursule	Autre
3. Sainte-Cécile	7834964131	336-338, rue Saint-Paul	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834956311	266-270, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834956052	291-293, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834953148	304-306, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834863665	440-442, rue 3. Sainte-Cécile	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834860293	641-643, rue des Commissaires	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834851661	701-703, rue De Tonnancour	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834850496	716-718, rue De Tonnancour	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834786447	604-606, rue Saint-Paul	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834785458	620-624, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834778019	636-640, rue des Commissaires	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
3. Sainte-Cécile	7834769506	414, rue Sainte-Angèle	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834760604	460, rue Ferland	Autre
3. Sainte-Cécile	7834757073	732-736, rue De Tonnancour	Boomtown
3. Sainte-Cécile	7834756394	425-427, rue Sainte-Angèle	Contemporain d'évocation
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYPOLOGIE ARCHITECTURALE
3. Sainte-Cécile	7834743659	348-350, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834692450	767-775, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834668330	764-768, rue des Commissaires	Maison à mansarde
3. Sainte-Cécile	7834599050	804-806, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834596130	821-831, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834595591	860-864, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834594747	847, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble d'appartements
3. Sainte-Cécile	7834594055	849, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834593165	851-863, rue 3. Sainte-Cécile	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834569828	544-552, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834495406	860-862, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834476682	746-756, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834393190	1011-1015, rue Sainte-Ursule	Immeuble de type plex
3. Sainte-Cécile	7834387094	908-912, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834651946	844-846, rue du Haut-Boc	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834650271	845, rue Saint-Sévère	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834641990	857-861, rue du Haut-Boc	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834566515	845, rue Sainte-Geneviève	Boomtown
4. Institutionnel	7834565405	849, rue Sainte-Geneviève	Boomtown
4. Institutionnel	7834554990	853, rue Sainte-Geneviève	Courant cubique
4. Institutionnel	7834552066	877, rue Sainte-Geneviève	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834550755	885, rue Sainte-Geneviève	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834453809	929, rue Sainte-Geneviève	Courant cubique
4. Institutionnel	7834452902	943, rue Sainte-Geneviève	Cottage vernaculaire américain
4. Institutionnel	7834451063	615-623, rue Laviolette	Néoclassicisme
4. Institutionnel	7834450330	942-952, rue Sainte-Geneviève	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834445638	480-484, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834444945	492-500, rue Sainte-Julie	Boomtown
4. Institutionnel	7834444251	508, rue Sainte-Julie	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834441593	564-568, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834441280	548, rue Sainte-Julie	Boomtown
4. Institutionnel	7834435397	457-469, rue Sainte-Julie	Boomtown
4. Institutionnel	7834363804	950, rue Saint-Prosper	Boomtown
4. Institutionnel	7834348760	549, rue Sainte-Julie	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834345793	990-992, rue Sainte-Geneviève	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834344887	1014, rue Sainte-Geneviève	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834339080	476-478, rue Niverville	Boomtown

4. Institutionnel	7834336454	489, rue Niverville	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
4. Institutionnel	7834335529	506, rue Bonaventure	Courant cubique
4. Institutionnel	7834331462	533-539, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834330041	558-572, rue Bonaventure	Modernisme
4. Institutionnel	7834329161	467, rue Bonaventure	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834327568	491-495, rue Bonaventure	Courant cubique
4. Institutionnel	7834313773	484-492, rue des Volontaires	Boomtown
4. Institutionnel	7834312176	498-500, rue des Volontaires	Boomtown
4. Institutionnel	7834276436	871-875, rue Laviolette	Second Empire
4. Institutionnel	7834275059	893, rue Laviolette	Néoclassicisme
4. Institutionnel	7834273044	926, rue Saint-Thomas	Courant cubique
4. Institutionnel	7834271028	874-876, rue Sainte-Julie	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834260503	731-735, rue Sainte-Julie	Second Empire
4. Institutionnel	7834260503	709-779, rue Sainte-Julie	Modernisme
4. Institutionnel	7834253018	1062-1066, rue Saint-Prosper	Boomtown
4. Institutionnel	7834245423	600-602, rue Niverville	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834243566	1105, rue Saint-Prosper	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834240531	656, rue Niverville	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834239303	557-559, rue Bonaventure	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834237049	574-580, rue Bonaventure	Boomtown
4. Institutionnel	7834235509	1212, rue Saint-Olivier	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834235323	589, rue Bonaventure	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834234757	614-618, rue Bonaventure	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834233886	595-599, rue Niverville	Modernisme
4. Institutionnel	7834233091	603, rue Niverville	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834232716	609, rue Bonaventure	Boomtown
4. Institutionnel	7834232193	619, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834231396	625-627, rue Niverville	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834230272	642-654, rue Bonaventure	Boomtown
4. Institutionnel	7834228161	1249-1251, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834224991	1226-1228, rue Saint-Olivier	Boomtown
4. Institutionnel	7834219476	514-516, rue des Volontaires	Tradition québécoise
<b>AIRE DE PAYSAGE</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TYOLOGIE ARCHITECTURALE</b>
4. Institutionnel	7834217418	514-528, rue des Forges	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834216650	535, rue des Volontaires	Rationalisme industriel
4. Institutionnel	7834216489	548-558, rue des Volontaires	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834216014	540, rue des Forges	Néoclassicisme
4. Institutionnel	7834214584	572, rue des Volontaires	Boomtown
4. Institutionnel	7834214052	575, rue des Volontaires	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834212522	1407, rue Saint-Olivier	Boomtown
4. Institutionnel	7834189515	971, rue Laviolette	Courant cubique
4. Institutionnel	7834188527	985-987, rue Laviolette	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
4. Institutionnel	7834185858	1025-1027, rue Laviolette	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
4. Institutionnel	7834185104	988-998, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834184882	1029, rue Laviolette	Courant cubique
4. Institutionnel	7834179349	898-904, rue Sainte-Julie	Courant cubique
4. Institutionnel	7834178206	879-881, rue Sainte-Julie	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834176814	903, rue Sainte-Julie	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834173803	898-906, rue Nérée-Duplessis	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834172912	912-914, rue Nérée-Duplessis	Boomtown
4. Institutionnel	7834172860	957-975, rue Sainte-Julie	Boomtown
4. Institutionnel	7834172023	920-924, rue Nérée-Duplessis	Boomtown
4. Institutionnel	7834171034	940-946, rue Nérée-Duplessis	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834170343	958, rue Nérée-Duplessis	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834162058	875, rue Nérée-Duplessis	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834161070	885, rue Nérée-Duplessis	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834160082	895, rue Nérée-Duplessis	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834159521	714-716, rue Champflour	Second Empire
4. Institutionnel	7834155607	1113-1115, rue Sainte-Louise	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834155517	743, rue Champflour	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834148939	678, rue Niverville	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834147462	1136, rue Saint-Prosper	Boomtown
4. Institutionnel	7834147286	717-719, rue Champflour	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834146559	1140, rue Saint-Prosper	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834145295	1117, rue Sainte-Louise	Boomtown

4. Institutionnel	7834144926	1144-1146, rue Saint-Prosper	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834144760	708, rue Niverville	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834138929	657-665, rue Bonaventure	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
4. Institutionnel	7834126209	640, rue des Volontaires	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834125339	657-667, rue Radisson	Boomtown
4. Institutionnel	7834117264	615-617, rue des Volontaires	Cottage vernaculaire américain
4. Institutionnel	7834116159	625, rue des Volontaires	Cottage vernaculaire américain
4. Institutionnel	7834115420	624, rue des Forges	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834114379	649-655, rue des Volontaires	Boomtown
4. Institutionnel	7834114222	636-640, rue des Forges	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834113368	1363, rue Saint-Denis	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834113282	657-665, rue des Volontaires	Boomtown
4. Institutionnel	7834095419	1134-1136, rue Sainte-Julie	Boomtown
4. Institutionnel	7834088682	1088-1090, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834084853	1105-1113, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834083522	1062-1072, rue Nérée-Duplessis	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834081790	1145-1151, rue Sainte-Julie	Boomtown
4. Institutionnel	7834080756	1120-1122, rue Nérée-Duplessis	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834080163	1126-1128, rue Nérée-Duplessis	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834079351	982-988, rue Nérée-Duplessis	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834078073	1012, rue Nérée-Duplessis	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834049038	787-791, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834655212	447-459, rue Saint-François-Xavier	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834654224	467, rue Saint-François-Xavier	Boomtown
4. Institutionnel	7834650666	509, rue Saint-François-Xavier	Boomtown
4. Institutionnel	7834650627	854-856, rue du Haut-Boc	Cottage vernaculaire américain
4. Institutionnel	7834650271	511, rue Saint-François-Xavier	Boomtown
4. Institutionnel	7834640881	865-875, rue du Haut-Boc	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834559720	860-862, rue du Haut-Boc	Immeuble d'appartements
<b>AIRE DE PAYSAGE</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TYPLOGIE ARCHITECTURALE</b>
4. Institutionnel	7834559553	851-853, rue Saint-Sévère	Boomtown
4. Institutionnel	7834558644	859, rue Saint-Sévère	Boomtown
4. Institutionnel	7834557401	876-878, rue du Haut-Boc	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834557273	852-854, rue Saint-Sévère	Boomtown
4. Institutionnel	7834557232	875, rue Saint-Sévère	Boomtown
4. Institutionnel	7834557097	541, rue Saint-François-Xavier	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834555820	877-881, rue Saint-Sévère	Boomtown
4. Institutionnel	7834555458	860, rue Saint-Sévère	Autre
4. Institutionnel	7834553138	878, rue Saint-Sévère	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834552433	882, rue Saint-Sévère	Boomtown
4. Institutionnel	7834551929	884, rue Saint-Sévère	Boomtown
4. Institutionnel	7834551215	894, rue Saint-Sévère	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834551215	460-462, rue Laviolette	Boomtown
4. Institutionnel	7834549872	881-883, rue du Haut-Boc	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834454927	575, rue Laviolette	Second Empire
4. Institutionnel	7834444003	477-479, rue Sainte-Julie	Courant cubique
4. Institutionnel	7834433865	446-448, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834430477	470-472, rue Niverville	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834365921	669, rue Laviolette	Autre
4. Institutionnel	7834364737	701-705, rue Laviolette	Contemporain d'évocation
4. Institutionnel	7834362266	775-779, rue Laviolette	Second Empire
4. Institutionnel	7834360222	724-728, rue Sainte-Julie	Contemporain d'évocation
4. Institutionnel	7834353000	623-627, rue Sainte-Julie	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834352717	643, rue Sainte-Julie	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834351033	975-1005, rue Saint-Prosper	Rationalisme commercial
4. Institutionnel	7834351033	975-1005, rue Saint-Prosper	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834347871	573, rue Sainte-Julie	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834344536	1025-1027, rue Sainte-Geneviève	Boomtown
4. Institutionnel	7834342122	1059, rue Sainte-Geneviève	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834337684	482-484, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834336490	486-492, rue Niverville	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834333991	508, rue Niverville	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834331897	530, rue Niverville	Cottage vernaculaire américain

4. Institutionnel	7834322500	479-481, rue Radisson	Boomtown
4. Institutionnel	7834321303	497-515, rue Radisson	Boomtown
4. Institutionnel	7834320639	534-536, rue Radisson	Boomtown
4. Institutionnel	7834310779	506-508, rue des Volontaires	Courant cubique
4. Institutionnel	7834259508	1017, rue Saint-Prosper	Autre
4. Institutionnel	7834254126	1046-1056, rue Saint-Prosper	Boomtown
4. Institutionnel	7834250208	698-702, rue Champflour	Modernisme
4. Institutionnel	7834248805	562, rue Niverville	Néoclassicisme
4. Institutionnel	7834247021	1120, rue Sainte-Geneviève	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834246312	564-572, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834244627	610, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834243831	612, rue Niverville	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834243031	624, rue Niverville	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834241732	630-634, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834239958	1151, rue Saint-Olivier	Boomtown
4. Institutionnel	7834235654	606-608, rue Bonaventure	Modernisme
4. Institutionnel	7834235582	579-581, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834235100	1218-1220, rue Saint-Olivier	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834231767	632-640, rue Bonaventure	Boomtown
4. Institutionnel	7834230424	633, rue Bonaventure	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834230399	635-639, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834228743	552-560, rue Radisson	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834228471	1235, rue Saint-Olivier	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834227811	545-547, rue Radisson	Boomtown
4. Institutionnel	7834226847	1263-1289, rue Saint-Olivier	Boomtown
4. Institutionnel	7834224172	1252, rue Saint-Olivier	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834223856	1266-1280, rue Saint-Olivier	Boomtown
4. Institutionnel	7834218685	524-532, rue des Volontaires	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834217787	534-540, rue des Volontaires	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834215198	1301-1311, rue Saint-Olivier	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834190816	1075, rue Laviolette	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834190026	1091-1093, rue Laviolette	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834184115	1002-1014, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834183571	926-928, rue du Père-Frédéric	Immeuble de type plex
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
4. Institutionnel	7834183490	1035-1037, rue Laviolette	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834182820	1018-1024, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834182498	1051-1057, rue Laviolette	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834182056	1032-1048, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834176977	946-950, rue Sainte-Julie	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834175825	919, rue Sainte-Julie	Cottage vernaculaire américain
4. Institutionnel	7834174936	935-943, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834174046	951-953, rue Sainte-Julie	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834167097	1010, rue Saint-Thomas	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834165483	874, rue Nérée-Duplessis	Cottage vernaculaire américain
4. Institutionnel	7834164693	888-890, rue Nérée-Duplessis	Boomtown
4. Institutionnel	7834149935	658-662, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834146645	680-682, rue Niverville	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834145451	692, rue Niverville	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834144884	1119, rue Sainte-Louise	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834144718	1148-1150, rue Saint-Prosper	Boomtown
4. Institutionnel	7834144410	1154, rue Saint-Prosper	Boomtown
4. Institutionnel	7834143973	1123, rue Sainte-Louise	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834143158	726, rue Niverville	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834143124	735, rue Niverville	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834138929	645, rue Bonaventure	Modernisme
4. Institutionnel	7834127207	630-632, rue des Volontaires	Boomtown
4. Institutionnel	7834126537	647, rue Radisson	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834126270	666-668, rue Radisson	Boomtown
4. Institutionnel	7834125211	648-650, rue des Volontaires	Boomtown
4. Institutionnel	7834124421	1333-1337, rue Saint-Denis	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834123906	660-666, rue des Volontaires	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834116319	614-622, rue des Forges	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834111424	664-666, rue des Forges	Boomtown
4. Institutionnel	7834099334	1107-1113, rue Laviolette	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834097654	1143-1149, rue Laviolette	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834097000	1112, rue Sainte-Julie	Boomtown
4. Institutionnel	7834096210	1118-1128, rue Sainte-Julie	Boomtown
4. Institutionnel	7834089858	1056-1064, rue Sainte-Julie	Boomtown
4. Institutionnel	7834089472	1076-1080, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex

4. Institutionnel	7834087891	1100, rue Sainte-Julie	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834085842	1095, rue Sainte-Julie	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834083467	1127-1129, rue Sainte-Julie	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834082778	1135-1139, rue Sainte-Julie	Boomtown
4. Institutionnel	7834081547	1090-1104, rue Nérée-Duplessis	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834079996	1023-1031, rue Sainte-Julie	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834077786	1009-1017, rue du Père-Frédéric	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834076676	1030-1040, rue Nérée-Duplessis	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834073278	1054, rue du Père-Frédéric	Boomtown
4. Institutionnel	7834071284	1065-1067, rue Nérée-Duplessis	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834070394	1081, rue Nérée-Duplessis	Cottage vernaculaire américain
4. Institutionnel	7734989471	1144-1152, rue Nérée-Duplessis	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834356500	974, rue Sainte-Geneviève	Boomtown
4. Institutionnel	7834345906	500, rue Niverville	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834345645	1015-1019, rue Sainte-Geneviève	Néoclassicisme
4. Institutionnel	7834341358	1048-1050, rue Sainte-Geneviève	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834340214	1085, rue Sainte-Geneviève	Autre
4. Institutionnel	7834334884	498, rue Niverville	Boomtown
4. Institutionnel	7834330370	551-555, rue Niverville	Maison à mansarde
4. Institutionnel	7834251400	676, rue Champflour	Modernisme
4. Institutionnel	7834241753	1113-1115, rue Saint-Prosper	Boomtown
4. Institutionnel	7834236520	575, rue Bonaventure	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834234784	587-593, rue Niverville	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834228910	527-531, rue Radisson	Boomtown
4. Institutionnel	7834220767	608-614, rue Radisson	Immeuble d'appartements
4. Institutionnel	7834191607	1061-1069, rue Laviolette	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834184036	949-963, rue du Père-Frédéric	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834143158	740-742, rue Niverville	o
4. Institutionnel	7834141331	747-761, rue Niverville	Immeuble d'appartements
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYPLOGIE ARCHITECTURALE
4. Institutionnel	7834128265	640, rue Radisson	Boomtown
4. Institutionnel	7834115161	635, rue des Volontaires	Boomtown
4. Institutionnel	7834113156	1379-1381, rue Saint-Denis	Tradition québécoise
4. Institutionnel	7834112823	654-660, rue des Forges	Boomtown
4. Institutionnel	7834112744	1393-1395, rue Saint-Denis	Cottage vernaculaire américain
4. Institutionnel	7834098543	1121-1137, rue Laviolette	Immeuble de type plex
4. Institutionnel	7834071870	1062-1082, rue du Père-Frédéric	Boomtown
5. Redéveloppement	7835325949	603-617, boulevard du Saint-Maurice	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7835215458	743-745, boulevard du Saint-Maurice	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7835214751	749-767, boulevard du Saint-Maurice	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7835002915	910-920, boulevard du Saint-Maurice	Rationalisme commercial
5. Redéveloppement	7834141502	700-718, rue Bonaventure	Éclectisme victorien et néo-Queen Anne
5. Redéveloppement	7834134591	676-680, rue Bonaventure	Immeuble d'appartements
5. Redéveloppement	7834134591	1160-1162, rue Saint-Prosper	Immeuble d'appartements
5. Redéveloppement	7834133396	692, rue Bonaventure	Immeuble d'appartements
5. Redéveloppement	7834131759	741-751, rue Bonaventure	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7834110386	1352-1362, rue Saint-Denis	Maison à mansarde
5. Redéveloppement	7834091199	928-930, boulevard du Saint-Maurice	Boomtown
5. Redéveloppement	7834090594	938-944, boulevard du Saint-Maurice	Boomtown
5. Redéveloppement	7834071934	1105-1111, rue du Père-Frédéric	Immeuble d'appartements
5. Redéveloppement	7834060515	896-900, rue De Lafont	Maison à mansarde
5. Redéveloppement	7834060375	991, rue Champflour	Beaux-Arts
5. Redéveloppement	7834053961	858-860, rue Saint-Honoré	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7834038961	783, rue Bonaventure	Immeuble d'appartements
5. Redéveloppement	7834034700	764-766, rue Radisson	Boomtown
5. Redéveloppement	7834028619	734-738, rue des Volontaires	Immeuble d'appartements
5. Redéveloppement	7834023396	806-814, rue Radisson	Boomtown
5. Redéveloppement	7834002683	715-717, rue des Forges	Boomtown
5. Redéveloppement	7833093276	1690, rue Saint-Denis	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7833092991	1674-1680, rue Saint-Denis	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7833090916	1740-1742, rue Saint-Denis	Boomtown
5. Redéveloppement	7734994745	1000-1004, boulevard du Saint-Maurice	Immeuble de type plex

5. Redéveloppement	7734993834	1008-1014, boulevard du Saint-Maurice	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7734979055	1052-1054, rue Champflour	Rationalisme commercial
5. Redéveloppement	7734969830	910-912, rue De Lafont	Tradition québécoise
5. Redéveloppement	7734909455	769-797, rue Saint-Georges	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7734909003	706-714, rue Saint-Roch	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7734905100	828-830, rue Saint-Roch	Boomtown
5. Redéveloppement	7733999833	705-713, rue Saint-Roch	Boomtown
5. Redéveloppement	7733998240	725-733, rue Saint-Roch	Boomtown
5. Redéveloppement	7733995354	759-771, rue Saint-Roch	Boomtown
5. Redéveloppement	7733899786	831, rue Saint-Roch	Tradition québécoise
5. Redéveloppement	7835328980	1166-1178, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7835327653	1165-1169, rue Saint-Paul	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7835322217	653-655, boulevard du Saint-Maurice	Rationalisme commercial
5. Redéveloppement	7835321610	675-681, boulevard du Saint-Maurice	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7835200886	1154-1162, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7835019133	1285, rue Saint-François-Xavier	Modernisme
5. Redéveloppement	7835002208	922-924, boulevard du Saint-Maurice	Rationalisme commercial
5. Redéveloppement	7835001604	926, boulevard du Saint-Maurice	Rationalisme commercial
5. Redéveloppement	7834151559	1113-1115, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7834151244	1129-1139, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7834150023	1153-1157, rue Bellefeuille	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7834136341	667-669, rue Bonaventure	Boomtown
5. Redéveloppement	7834132650	733-735, rue Bonaventure	Boomtown
5. Redéveloppement	7834090089	954-956, boulevard du Saint-Maurice	Boomtown
5. Redéveloppement	7834062748	957-959, rue Champflour	Boomtown
5. Redéveloppement	7834059411	1159-1163, rue Bellefeuille	Néoclassicisme
5. Redéveloppement	7834055255	850-852, rue Saint-Honoré	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7834050538	873, rue Saint-Honoré	Boomtown
5. Redéveloppement	7834047716	790, rue Bonaventure	Boomtown
5. Redéveloppement	7834046517	800-810, rue Bonaventure	Boomtown
5. Redéveloppement	7834042347	1182-1186, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7834037667	797-799, rue Bonaventure	Boomtown
5. Redéveloppement	7834033632	1227, rue Bellefeuille	Boomtown
AIRE DE PAYSAGE	MATRICULE	ADRESSE	TYOLOGIE ARCHITECTURALE
5. Redéveloppement	7834033423	1233-1237, rue Bellefeuille	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7834022802	775-779, rue des Volontaires	Boomtown
5. Redéveloppement	7834022398	830, rue Radisson	Boomtown
5. Redéveloppement	7834021648	1333-1335, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7834018950	1394, rue Saint-Denis	Tradition québécoise
5. Redéveloppement	7834016787	703-709, rue des Volontaires	Cottage vernaculaire américain
5. Redéveloppement	7834013816	696-700, rue des Forges	Boomtown
5. Redéveloppement	7834006169	674-676, rue Saint-Georges	Boomtown
5. Redéveloppement	7834005886	695-697, rue des Forges	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7834005630	667-675, rue Saint-Georges	Boomtown
5. Redéveloppement	7834004575	724, rue Saint-Georges	Maison à mansarde
5. Redéveloppement	7834003140	699-705, rue Saint-Georges	Boomtown
5. Redéveloppement	7834002812	1648-1652, rue Saint-Denis	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7834001485	803, rue des Forges	Maison à mansarde
5. Redéveloppement	7833092764	668-672, rue Saint-Roch	Boomtown
5. Redéveloppement	7833091875	684-686, rue Saint-Roch	Boomtown
5. Redéveloppement	7833091635	667-671, rue Saint-Roch	Boomtown
5. Redéveloppement	7833091177	688-692, rue Saint-Roch	Boomtown
5. Redéveloppement	7833090289	694-702, rue Saint-Roch	Boomtown
5. Redéveloppement	7734999322	987-993, boulevard du Saint-Maurice	Rationalisme commercial
5. Redéveloppement	7734998577	972-982, boulevard du Saint-Maurice	Rationalisme commercial
5. Redéveloppement	7734959771	1176-1208, rue Saint-Thomas	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7734919434	1559-1561, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7734906015	1697-1699, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7733990972	811, rue Saint-Roch	Immeuble d'appartements
5. Redéveloppement	7733899253	1767-1769, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7733899070	1731-1733, rue Bellefeuille	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7733888288	797-799, rue Bureau	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7733887591	807-809, rue Bureau	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7733885565	1849, rue Bellefeuille	Courant cubique
5. Redéveloppement	7835201874	1138-1150, rue Saint-François-Xavier	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7835003722	1211-1227, rue Laviolette	Immeuble d'appartements
5. Redéveloppement	7834070852	1088, rue du Père-Frédéric	Boomtown
5. Redéveloppement	7834065514	873-877, rue Champflour	Boomtown
5. Redéveloppement	7834055255	842, rue Saint-Honoré	Boomtown
5. Redéveloppement	7834042471	1172-1176, rue Bellefeuille	Immeuble d'appartements

5. Redéveloppement	7834033739	1219, rue Bellefeuille	Tradition québécoise
5. Redéveloppement	7834033110	1251-1253, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7834026197	750-756, rue Radisson	Boomtown
5. Redéveloppement	7834023561	815-817, rue Radisson	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7834010359	1527-1535, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7834005886	691-697, rue des Forges	Immeuble de type plex
5. Redéveloppement	7834000287	1605, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7734958793	911, rue De Lafont	Boomtown
5. Redéveloppement	7733992366	795-803, rue Saint-Roch	Boomtown
5. Redéveloppement	7733896401	821-833, rue Bureau	Boomtown
5. Redéveloppement	7733886375	1845-1847, rue Bellefeuille	Boomtown
5. Redéveloppement	7733886089	1833, rue Bellefeuille	Boomtown

(1) Statut patrimonial : Aire de protection manoir Boucher-De Niverville